MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 6 mars 2018, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *Mme Sophie Courvoisier*, *M. Guy Dossan*, *Mme Annick Ecuyer*, *MM. Alfonso Gomez*, *Claude Jeanneret* et *Mme Helena Rigotti*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 février 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 mars et mercredi 7 mars 2018, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Après la panne de tout à l'heure lors de la séance de 17 h, la technique devrait pouvoir nous accompagner jusqu'à la fin de nos débats, ce soir… Un bloc technique complet a été changé; il était en piteux état. Nous devrions donc pouvoir fonctionner et être efficaces. Espérons-le! C'est le vœu que je fais en ce début de soirée.

M. Rémy Pagani nous a annoncé son absence de 17 h à 18 h demain, mercredi 7 mars. M. Guillaume Barazzone sera absent demain.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Léonard Montavon du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève, la Fondetec. Nous donnons lecture de cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 19 février 2018

Monsieur le président,

En conformité avec les règles du Parti démocrate-chrétien, je vous fais part de ma démission du conseil de fondation de la Fondetec. Je continuerai de siéger à la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) jusqu'à ce que le Conseil municipal aura validé la nomination de mon successeur, M. Richard Mukundji.

En vous remerciant pour la suite que vous donnerez à ma lettre de démission, je vous adresse, Monsieur le président, mes plus respectueuses salutations.

Léonard Montavon

Le président. Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant de M. Montavon est prévue au point 4 de notre ordre du jour.

L'Association genevoise des diabétiques offre aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, aux collaborateurs et collaboratrices du Service du Conseil municipal et de tout autre service se trouvant à proximité du 2, rue de l'Hôtel-de-Ville un dépistage gratuit du diabète dans la salle des pas perdus. Cette opération de dépistage, dont les résultats sont connus en quelques minutes, est destinée à sensibiliser les élus à cette maladie dont les premiers symptômes sont silencieux. Je tiens à remercier vivement les représentants de l'Association genevoise des diabétiques pour cette action et vous encourage tous à réaliser un test, Mesdames et Messieurs.

Conformément à notre ordre du jour, il sera pris acte tout à l'heure de la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) D-30.58, à moins qu'une résolution dont l'urgence doit être acceptée ne soit déposée au cours des quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition.

La motion M-1301, inscrite au point 191 de l'ordre du jour, est retirée par ses auteurs.

Le rapport PR-1264 A, inscrit au point 24 de l'ordre du jour, sera reporté à la session des 20 et 21 mars 2018 pour un traitement lié avec le rapport PR-1263 A, que nous attendons actuellement.

Nous sommes aujourd'hui à la veille de la Journée internationale des droits des femmes. A cette occasion, une action est prévue demain entre 19 h et 19 h 20, ainsi qu'un repas organisé par des conseillères municipales. Afin que toutes celles qui le souhaitent puissent participer à ces événements, nous lèverons la première séance de demain à 18 h 45.

Les points 17 et 18 de notre ordre du jour, soit les rapports D-32.4 A et D-32.3 A, y compris les projets de délibération PRD-161 et PRD-166, relatifs aux comptes 2016 et au budget 2017 de la Fondetec, seront liés. Il en ira de même pour les points 134 et 135, soit les rapports M-1119 A et P-328 A, relatifs à la fonction des sapeurs-pompiers. Les points 112, 113 et 114, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A sur ces trois motions relatives au menu des restaurants scolaires, seront liés également.

Enfin, Mesdames et Messieurs, vous aurez demain l'intervention d'un photographe de la *Tribune de Genève* qui viendra faire vos portraits.

4. Election d'un représentant du Parti démocrate-chrétien pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) en remplacement de M. Léonard Montavon, démissionnaire (statuts de la fondation, art.13) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten pour présenter la candidature du successeur démocrate-chrétien de M. Montavon au conseil de la Fondetec.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter ce soir la candidature de M. Richard Mukundji, déjà connu des membres du Conseil municipal de la Ville de Genève, puisqu'il siège à la Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires de Saint-Gervais. Aujourd'hui, il se présente en tant que candidat du Parti démocrate-chrétien au conseil de la Fondetec.

M. Mukundji a une solide expérience des fondations, bien sûr, mais il a aussi une formation en sciences économiques, ayant poursuivi son cursus jusqu'au doctorat. Il a une expérience du management et de l'analyse des politiques publiques qui, je pense, sera très utile à la Fondetec en ce moment. Il a plus de dix ans d'expérience dans la gestion de projets et est actif dans de nombreuses associations comme le Mouvement pour la coopération internationale, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, ainsi que la Chambre de promotion du commerce et de l'industrie entre la Suisse et la République démocratique du Congo (RDC).

Voilà, chers collègues. Je vous encourage vivement à soutenir cette excellente candidature qui fera du bien à cette noble institution qu'est la Fondetec, qui est légèrement dans la tourmente aujourd'hui, comme vous le savez… Je laisse le soin au Conseil municipal de voter pour M. Richard Mukundji.

Le président. La candidature étant unique, l'élection est tacite.

M. Richard Mukundji est élu.

5. Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Pascal Spuhler: «Pour des vide-greniers ouverts, respectueux des règles et réservés aux habitants de la Ville de Genève!» (M-1301)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– les problèmes et tensions relevés à chaque manifestation, entre notamment les habitants et certains professionnels;
– que les vide-greniers ont pour but de permettre aux habitants de vendre des objets dont ils n'ont plus l'utilité;
– que l'un des buts est aussi de créer un lien social, convivial, entre les habitants du quartier;
– que de nombreux conflits entre les habitants, des professionnels ou d'autres personnes venant de l'extérieur de la ville de Genève surviennent régulièrement;
– que des contrefaçons et du matériel neuf, notamment, sont régulièrement vendus sur certains stands, en violation des lois sur le commerce et les douanes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer et imposer un règlement aux manifestations La ville est à vous. Ce règlement fixera au minimum les points suivants afin de mieux encadrer ces manifestations:

– les vide-greniers sont ouvert uniquement aux habitants de la ville de Genève;
– l'inscription est obligatoire et personnelle; aucune procuration n'est possible;
– pour s'inscrire, il faut présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour) et une facture de téléphone ou des Services industriels de Genève (SIG);
– chaque participant-e (une personne par ménage) doit s'être inscrit-e au préalable, dans la limite des places disponibles;
– l'émolument d'inscription est de 10 francs, non remboursable;
– l'attribution des emplacements se fait par tirage au sort;
– le troc des enfants, réservé exclusivement aux enfants de la ville de Genève, est placé sous la responsabilité des parents durant toute la durée des manifestations;

[1] «Mémorial 174e année»: Annoncée, 7464.

– toute revente de son emplacement à un tiers est strictement interdite;
– le formulaire d'inscription doit être conservé sur le stand durant toute la durée des manifestations et sera présenté, sur demande, par la personne inscrite;
– toute vente d'articles neufs (loi sur le commerce d'objets usagés ou de seconde main – I 2 09 LCOU), de contrefaçons ou d'armes est strictement interdite;
– les stands peuvent être installés à partir de 8 heures.

Cet objet est retiré par ses auteurs.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-380, «Mesures de sécurité supplémentaires à l'école de Peschier Genève», qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

7. Questions orales.

Le président. Le bureau, malgré la panne qui nous a retardés à la séance de 17 h, a décidé de maintenir les questions orales de cette session. Ensuite, nous continuerons avec les urgences sur différents objets et les renvois directs en commission.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que l'initiative populaire «Genève zéro pub: libérons nos rues de la publicité commerciale» a abouti. Je voulais demander au Conseil administratif et à son maire en particulier – mais peut-être qu'une autre personne pourra me répondre – quelle procédure sera mise en œuvre maintenant et quels sont les délais auxquels nous aurons droit. La plupart des organisations qui soutiennent ce projet se demandent ce qu'il en adviendra.

M. Rémy Pagani, maire. Vous connaissez la procédure, Monsieur le conseiller municipal. Je vois que vous opinez du chef… Elle est extrêmement simple. D'abord, la Chancellerie et le Conseil d'Etat procèdent à la validation

des signatures – ce qui est fait, dans le cas présent; la communication y afférente a été faite et nous en avons pris acte. Ensuite vient la procédure usuelle, c'est-à-dire que le Conseil municipal doit soit accepter purement et simplement l'initiative – auquel cas elle n'est pas soumise au peuple en votation –, soit faire un contre-projet s'il le désire. Dans ce cas, l'initiative est renvoyée à une commission ad hoc ou à une commission s'occupant du type d'affaire concerné. Enfin, si le Conseil municipal décide de ne pas faire de contre-projet, après un délai d'une année l'initiative fait l'objet d'une votation populaire auprès du corps électoral municipal. Voilà!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Monsieur le magistrat, comme vous le savez par la presse, suite aux résultats des votations de ce week-end la Fondation Genève Tourisme & Congrès a pris la décision de ne pas organiser les Fêtes de Genève cette année, mais de maintenir la grande roue et le feu d'artifice pour autant qu'il y ait des financements privés.

Le problème, c'est que le domaine public pour la grande roue avait été mis à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, l'année passée. Etant donné qu'il n'y aura pas de Fêtes de Genève cette année, pour quelles raison les redevances de cette grande roue n'iraient-elles pas directement à la Ville? Je crois que ce sera toujours la Fondation Genève Tourisme & Congrès qui gérera sa location et sa mise à disposition, or il y a quand même de grosses retombées économiques – à hauteur de plusieurs dizaines de milliers, voire de centaines de milliers de francs. Pour quelle raison n'est-ce pas directement la Ville qui loue cet emplacement et qui pourrait alors – pour autant que le Conseil administratif et le Conseil municipal soient d'accord – donner cet argent pour l'organisation du feu d'artifice de cet été? Evidemment, cela concerne uniquement l'année 2018. J'attends donc une réponse de M. Barazzone. Vous lui transmettrez, Monsieur le président…

Le président. Oui, merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu ultérieurement. Je vous rappelle que vous avez une minute pour poser votre question. Or vous êtes vingt-huit à avoir appuyé sur le bouton de demande de parole…

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à Mme Salerno, mais peut-être que M. Kanaan pourra également y répondre. Jusqu'à preuve du contraire, Mme Salerno est vice-présidente du Conseil administratif et devrait, en toute logique, devenir maire le 1er juin 2018. Or j'ai lu plusieurs interviews de

M. Kanaan où il annonce: «Lors de mon année de mairie, je vais faire ceci, je vais faire cela…» Cela veut-il dire que l'ordre protocolaire ne sera pas respecté et que Mme Salerno ne deviendra pas maire le 1er juin, comme le voudrait la coutume, alors qu'elle est vice-présidente de l'exécutif? Si c'est le cas, pourquoi?

M. Rémy Pagani, maire. Vous ne le savez peut-être pas, Monsieur Brandt, mais il n'y a pas d'ordre protocolaire. C'est le Conseil administratif qui décide en son sein du tournus appliqué. Habituellement, cela se fait par ordre d'ancienneté, mais la seule règle qui préside à cette procédure est qu'un conseiller administratif ne peut pas être maire immédiatement après l'avoir déjà été. *(Remarque de M. Brandt.)* Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Brandt! Nous avons décidé le tournus en début de législature, comme il se doit. Or, pour des questions d'arrangements personnels, le Conseil administratif a pris acte de la permutation entre M. Sami Kanaan et Mme Sandrine Salerno, qui sont ses deux membres à se répartir les deux dernières années de la législature.

M. Thomas Zogg (MCG). Ma question s'adresse à notre maire préféré, M. Rémy El Magnífico Pagani, libérateur autoproclamé de la Catalogne…

Le président. Monsieur Zogg, je vous prie de modérer votre langage et de vous adresser au maire de façon correcte. Il ne s'agit pas de faire des circonlocutions. *(Applaudissements.)*

M. Thomas Zogg. Mais je fais comme vous le dites, Monsieur le président… Au cours de l'opération électorale du 4 mars dernier, M. Pagani s'est, une nouvelle fois, fourvoyé avec ses acolytes du Parti socialiste qui siègent dans cette enceinte en diffusant sa propagande politique à moins de 20 m des bureaux de vote du local des Eaux-Vives. Par conséquent, ma question est la suivante: j'aimerais savoir si oui ou non M. le maire a demandé au préalable une autorisation du Département de la sécurité et de l'économie signée de la main de M. Pierre Maudet. Si oui, est-ce qu'il peut présenter aujourd'hui cette autorisation?

M. Rémy Pagani, maire. Moi, j'aime bien être au contact de la population. Je profite – comme d'autres le font aussi, d'ailleurs – de cette campagne électorale pour récolter des signatures en faveur d'une initiative qui me tient particulièrement à cœur concernant le plafonnement des primes d'assurance maladie à 10% du revenu du ménage. J'imagine que c'est aussi votre préoccupation,

Monsieur Zogg. En tout cas, je suis le relais des intérêts et des besoins de la population.

Une autre initiative à laquelle je tiens demande le remboursement par la Banque Cantonale de Genève (BCGe) des 3,2 milliards de francs qu'elle devrait théoriquement nous rembourser, si elle se comportait comme Crédit Suisse et UBS. J'étais sur un trottoir devant l'école du XXXI-Décembre de 10 h à midi et j'ai récolté 60 signatures en conversant avec les gens. Il y avait aussi des conseillers municipaux, dont M. Thévoz. J'ai passé beaucoup de temps dans le froid à discuter avec la population, car c'est l'un des endroits et des moments les plus chaleureux et importants pour les élus que nous sommes, afin d'être en contact avec la population.

Je précise que l'on n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation pour être sur un trottoir, comme il se doit. Nous étions à plus de 50 m du local de votations et, qui plus est, nous n'avons pas traité les sujets auxquels vous faites allusion, Monsieur Zogg, à savoir quatre coupes budgétaires et un plan localisé de quartier au Petit-Saconnex. Nous n'y avons fait aucune référence! Cela étant, je me réjouis du résultat de ces votations et je remercie vivement les électeurs et les électrices qui ont voté comme il se doit pour préserver les intérêts de l'ensemble de notre communauté. *(Applaudissements.)*

Mme Ariane Arlotti (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan. Je voudrais savoir quel est le pourcentage des subventions culturelles attribuées à des femmes. *(Applaudissements.)*

Le président. M. Kanaan vous répondra ultérieurement.

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Jeudi prochain sera inaugurée une statue de l'artiste Antonio Ghezzi contre les violences faites aux femmes. Quelle femme représentera le Conseil administratif lors de cette inauguration? Au passage, je rappelle le lieu et l'heure de cet événement: 16 h 15 à la plaine de Plainpalais.

M. Rémy Pagani, maire. Vous faites bien de citer le nom de M. Ghezzi, Madame la conseillère municipale. C'est un ancien employé de la Voirie qui a effectivement fait une œuvre remarquable, d'ailleurs exposée à plusieurs reprises sur le domaine public. Certaines femmes ont été très touchées par le fait qu'il offre gracieusement son œuvre à la municipalité. Il m'a été demandé de participer

à l'inauguration en tant que maire – ce ne sera malheureusement pas une femme qui le fera, mais voilà… – pour valoriser ce don et la journée du 8 mars. Un certain nombre de femmes en sont les organisatrices et je les remercie ici vivement.

M. Stéphane Guex (HP). J'ai vu passer M. Barazzone… Ah, le voilà, je le vois! Il m'entend! Ma question s'adresse donc à M. Barazzone. Je reviens sur la rue Bergalonne et le fameux sophora du Japon dont j'avais déjà parlé dans une interpellation écrite, la IE-48. J'ai appris il y a quelque temps, par des habitants du quartier de la Jonction très soucieux du sort de cet arbre et des autres arbres du quartier, qu'ils s'inquiètent à cause de l'élagage qui a eu lieu récemment. Je voulais avoir des informations là-dessus. Quelle était la nécessité d'élaguer ce sophora à ce moment de l'année?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je me renseignerai de manière précise. Je peux imaginer que cet élagage avait pour but de soigner l'arbre car, en général, le Service des espaces verts (SEVE) n'intervient que pour des raisons sanitaires ou de sécurité. Il s'agit notamment d'éviter l'abattage, l'élagage étant la mesure que nous prenons en priorité. Les abattages d'arbres peu sains ou dangereux sont l'ultima ratio. Je me renseignerai au sujet de cet arbre spécifique et je vous tiendrai au courant, Monsieur Guex. Si vous pouvez prendre une photo et me l'envoyer, cela m'arrangerait, afin que nous soyons sûrs que l'arbre identifié est bien le bon.

Mme Albane Schlechten (S). J'ai une question à poser au Conseil administratif dans son ensemble. Les Villes de Zurich et de Bâle ont instauré les quotas de femmes dans l'administration publique avec un résultat assez bon, puisqu'elles ont dépassé les 30% de femmes cadres dans leurs administrations publiques respectives. Je voulais savoir ce qu'il en était pour la Ville de Genève. *(Applaudissements.)*

Le président. Je constate un certain enthousiasme à la tribune du public… Vous avez des fans, Madame Schlechten… C'est très bien, mais j'aimerais quand même vous rappeler la teneur de l'article 47 du règlement du Conseil municipal intitulé «Comportement du public et des membres du Conseil municipal»: «Pendant les séances, le public se tient assis à la tribune et garde le silence. Il lui est interdit de manifester d'une quelconque manière.» Par conséquent, je remercie d'ores et déjà les personnes à la tribune de leur discipline. Mais vous pouvez sourire silencieusement, Mesdames et Messieurs, si vous voulez exprimer votre assentiment!

Le magistrat vous répondra ultérieurement, Madame Schlechten.

Mme Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à la fois à M. Barazzone et à M. Pagani. Elle concerne l'égalité dans l'espace public – notamment la nuit – et porte donc aussi sur les problématiques d'aménagement. Nous savons que, dans l'inconscient collectif, la rue est surtout un fief masculin. J'aimerais savoir si les services municipaux collaborent entre eux pour faire des aménagements adaptés et prendre des mesures en vue de déterminer quels sont les points noirs de la ville, à savoir les endroits que les femmes évitent le soir car elles ne s'y sentent pas en sécurité. Il s'agit, par exemple, lorsque l'on doit procéder à des aménagements, de mettre des toilettes pour éviter que les femmes qui n'ont pas d'endroit où aller se soulager ne soient obligées de le faire dans les fourrés et de voir ensuite débarquer deux voitures de police pour les menotter et les mettre au violon!

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, c'est un sujet qui nous préoccupe. Je vous signale que le Conseil municipal a voté pour les promenades périphériques de la plaine de Plainpalais un aménagement lumineux extrêmement performant qui fonctionne déjà en partie. Par ailleurs, je siège à la Fondation des parkings et vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des parkings – mais pas encore tous – réservent plusieurs places équipées de caméras de surveillance aux femmes qui ont des voitures. C'est notamment le cas du parking David-Dufour, vous pouvez aller le constater. Il s'agit donc de sécuriser dans ce sens l'ensemble des parkings. C'est une politique que nous entendons mener, mais il est évident que nous attendons de votre part que vous nous signaliez des aménagements possibles pour rendre plus sûre toute notre ville. Nous mettrons volontiers en route des programmes pour permettre à tout un chacun de se déplacer librement sans avoir à se soucier de ce qui se passe à côté.

Mme Maria Casares (S). Ma question s'adresse à Mme Alder. Madame la magistrate, je voulais savoir si vous pratiquiez des campagnes d'information spécifiquement destinées aux hommes pour les métiers dédiés aux soins et à la petite enfance. Si oui, combien? Cela se fait-il régulièrement?

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la formation concernant les métiers de la petite enfance se déroule au niveau cantonal. Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) promeut des mesures pour inciter les garçons et les hommes à se lancer dans ces filières. Au niveau municipal, une

étude de 2010 – si ma mémoire est bonne – sur le nombre d'hommes occupant des postes dans le secteur de la petite enfance montrait malheureusement qu'environ 6% de l'ensemble des postes étaient occupés par des hommes. C'est largement insuffisant! On doit vraiment viser au moins la parité, dans le meilleur des cas. Mais ce sont effectivement des métiers essentiellement féminins, jusqu'à présent.

Mme Martine Sumi (S). On le sait, la langue est une composante symbolique importante de la communication, mais aussi un outil parfois coercitif du pouvoir. On dit «la ville», on dit «la localité», on dit «la place», on dit «la position», on dit «la situation géographique», on dit «la contrée», on dit «la région», on dit «la patrie», on dit «la circonscription», on dit «la République», on dit «la Genève internationale». Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames les conseillères administratives, pourquoi ne dit-on pas «la grande Genève»?

Mettre la femme sur un piédestal une fois par année le 8 mars – cela se fait depuis 1917, mais la coutume fut ravivée en 1975 à la faveur de l'Année internationale de la femme promulguée, à l'époque, par Françoise Giroud – et la fouler aux pieds les 364 autres jours de l'année procède d'un même mouvement: l'éloigner pour éviter d'en faire une partenaire. Merci!

Le président. Il n'y a pas de réponse annoncée. On prend note de votre remarque, Madame Sumi.

M. Pascal Spuhler (HP). Ma question s'adresse à Mme Salerno. Je ne la vois pas… Vous lui transmettrez, Monsieur le président. Cela concerne la remise de la gestion de l'Hôtel Métropole. On connaît cette affaire polémique, il y a encore eu un grand article dans les journaux à ce sujet dernièrement. Certains candidats sont dépités et un peu énervés à cause de la procédure d'attribution appliquée; d'ailleurs, des procédures judiciaires sont en cours à ce sujet.

Quant à moi, je me pose la question: qu'est-ce qu'on a fait, dans ce dossier? Nous savons que le Conseil administratif n'était pas obligé de passer par une soumission publique. Je me demande donc si on ne voudrait pas pousser les gens à dépenser de l'argent pour rien, finalement! Or c'est aussi l'argent du contribuable, puisque la diffusion d'une telle offre sur le marché coûte quand même de l'argent à l'administration.

J'aimerais donc savoir s'il s'agissait juste de se mettre en avant et de dépenser l'argent du contribuable par le biais de cette soumission publique. De plus,

on sait dès le départ que c'est les exploitants actuels de cet établissement qui en garderont la gestion.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à Mme Sandrine Salerno. Vous lui transmettrez, Monsieur le président. Elle concerne les suites des quatre non aux coupes budgétaires sortis des urnes dimanche dernier. J'ai constaté que, comme une grande majorité du Conseil administratif, Mme Salerno s'est elle aussi réjouie de ce résultat contre les coupes budgétaires imposées par la droite. Quant à nous, nous nous réjouissons qu'elle ait annoncé vouloir réintégrer au budget 2018 les montants retranchés dans les domaines du social, de la solidarité et, surtout, de la culture.

Comme on pouvait s'y attendre, la droite a déjà annoncé qu'elle voulait opérer d'autres coupes, notamment sous le prétexte que le budget serait déficitaire. Nous voudrions donc demander à Mme Salerno si elle ne juge pas utile et opportun d'intégrer les prévisions fiscales 2018 au nouveau projet de budget 2018 qui sera soumis au Conseil municipal dans quelques semaines. Cela permettrait de présenter un budget à l'équilibre. On sait que la droite fera des coupes et nous résisterons à ces coupes par des référendums, mais nous serions en meilleure posture en défendant un budget à l'équilibre.

Le président. Vous aviez une minute pour poser votre question, Monsieur… Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan, ministre des piscines. Vous vous souvenez que le règlement des installations sportives de la Ville de Genève, que le Conseil administratif avait modifié de telle manière que les tenues de bain soient autorisées dans les espaces de bain – ce qui paraissait logique –, a été remodifié par le Conseil municipal pour introduire des dispositions sélectives concernant les vêtures de bain des femmes et des hommes. Il nous paraissait, à nous, qu'il n'y avait aucune raison d'imposer aux femmes des prescriptions vestimentaires plus détaillées qu'aux hommes et qu'il y avait toutes les raisons de se contenter de leur demander de ne se baigner qu'en tenue de bain comme les hommes – ce qui paraissait logique – et de les autoriser à choisir leurs tenues de bain comme les hommes peuvent les choisir. Il nous semblait aussi que, quand l'Etat – ou, en l'occurrence, la commune – se mêle de dire…

Le président. Une minute par question, Monsieur le conseiller municipal!

M. Pascal Holenweg. … se mêle de dire aux femmes comment se vêtir ou se dévêtir, ni l'un ni l'autre ne sont motivés par autre chose que par le dur et vieux désir de contrôler le corps des femmes. Le Conseil administratif ou le conseiller administratif peut-il nous dire comment il entend conjuguer cette nouvelle prescription vestimentaire légèrement discriminatoire avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, y compris à la piscine?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Monsieur Holenweg, comme vous le savez probablement, lorsque le Conseil municipal vote une délibération exécutoire – à savoir un règlement, dans le cas d'espèce – ce document est soumis au Service de surveillance des communes pour examen juridique. Or le règlement modifié des installations sportives de la Ville de Genève est toujours à l'examen auprès dudit service. J'ai attiré l'attention des personnes concernées sur le fait que, au-delà des questions de fond et de philosophie sociale, il viole très clairement la loi sur l'égalité, puisqu'il impose des prescriptions différentes pour les hommes et pour les femmes. C'est l'un des nombreux problèmes que poserait son application. On verra ce qu'en dit, dans sa grande sagesse, le Service de surveillance des communes…

Ce règlement modifié est né d'un petit coup de sang un peu bâclé, dirais-je. Malheureusement, malgré les demandes de renvoi en commission pour évaluer des solutions un peu plus raisonnables et applicables, il a été voté sur le siège. Evidemment, si le Service de surveillance des communes le déclare applicable – et sous réserve de recours – il faudra essayer de l'appliquer le moins mal possible. Mais je ne m'en réjouis pas, et le personnel du Service des sports non plus!

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat chargé de la culture et des sports. Elle concerne la piscine de Varembé. Monsieur le magistrat, il nous a été rapporté par des usagers que la porte-tourniquet de la piscine était restée en panne pendant une dizaine de jours, deux à trois jours après la réouverture qui a suivi la révision annuelle. La porte tournait dans le vide. Durant cette période, l'accès à la piscine a été gratuit. Hier, lundi 5 mars, un Français de Poitiers est venu réparer cette porte-tourniquet.

Ma question est la suivante: pourquoi cette réparation a-t-elle été confiée à un Français de Poitiers, qui avait le matériel de réparation dans sa voiture immatriculée à Poitiers? Il est inquiétant qu'il n'y ait personne à Genève pour s'occuper de la réparation urgente d'une piscine municipale et, surtout, que le matériel de

réparation vienne de France. Enfin, qu'en est-il de la garantie de réparation des pièces de rechange remplacées?

Le président. M. Kanaan vous répondra ultérieurement.

Mme Amanda Gavilanes (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. C'est sur les piscines?

Mme Amanda Gavilanes. Non, non, non, non! Je ne me mouillerais pas…

Le président. S'il vous plaît! Madame Gavilanes!

Mme Amanda Gavilanes. Oui?

Le président. Je n'admettrai pas ces espèces d'échanges bilatéraux ou collatéraux. Nous avons besoin de discipline pour pouvoir fonctionner correctement, dans ce parlement.

Mme Amanda Gavilanes. Mais je suis toujours très disciplinée, Monsieur le président! Monsieur Kanaan, étant donné qu'en art moderne moins de 4% des artistes sont des femmes alors que 76% des nus représentent des femmes – en règle générale, dans les musées à travers le monde – j'aimerais savoir ce que fait la Ville dans ses propres musées pour mettre en évidence et valoriser le travail des femmes artistes. Quels sont les programmes de promotion en faveur de ces femmes qui ont autant de mérite que les hommes, si ce n'est davantage?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Monsieur le président, je suis responsable d'avoir incité Mme Gavilanes à ne pas être totalement disciplinée… Je vous présente mes excuses, ainsi qu'au Conseil municipal.

Madame Gavilanes, l'histoire des beaux-arts est malheureusement marquée par une présence masculine ultra-forte. C'est du moins la part visible de cet état de fait, car on dit souvent qu'il y a des artistes féminines derrière pas mal

d'artistes masculins. On connaît le cas célèbre de Rodin, mais il y en a plein d'autres. Remonter la pente est difficile dans ce domaine, car la réalité historique – regrettable mais objective – veut que le nombre d'artistes masculins, de portraits d'hommes et d'œuvres représentant des situations masculines ou mettant l'homme en valeur sont largement majoritaires.

Cela dit, nous compensons notamment grâce au Fonds municipal d'art contemporain, qui nous permet d'être très attentifs à soutenir aussi les artistes féminines dans le domaine de la création contemporaine – je me demande d'ailleurs si elles ne sont pas devenues majoritaires parmi les bénéficiaires de ce fonds.

Pour anticiper ma future réponse à Mme Arlotti sur le pourcentage des subventions culturelles attribuées à des femmes, je donnerai l'exemple des sports dans mon département. Nous avons accepté de nous prêter au jeu de l'analyse du budget attribué aux sports sous l'angle de la répartition hommes-femmes. Je ne reviendrai pas sur le détail des résultats qui ont été communiqués en commission, mais ils montrent que 70% des subventions sportives vont à des sports pratiqués plutôt par les hommes et 30% aux disciplines pratiquées plutôt par les femmes. Il y a plein d'obstacles! Nous avons mis en place un plan d'action en la matière.

Du côté des subventions culturelles, je fais le pari que la situation est heureusement beaucoup moins négative – ou, en tout cas, beaucoup moins déséquilibrée – pour les artistes actifs et actives aujourd'hui. Cela mérite examen. Je ne pourrai toutefois pas répondre demain, car il faut évidemment vérifier dans les statistiques. A titre d'exemple, je relève que, dans le cadre des procédures de nomination récentes à la tête des scènes théâtrales genevoises ou dans le domaine de la danse, ce sont majoritairement des femmes qui ont été nommées. C'est le cas au Théâtre du Grütli, au Théâtre de Saint-Gervais, à la nouvelle direction de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) et ainsi de suite. Nous essayons d'être attentifs à cette problématique autant que faire se peut. Pour des statistiques plus poussées, je dois évidemment demander un peu de temps…

Vous avez raison, Madame Gavilanes, de dire que les efforts doivent continuer. Nous avons déjà mené des actions dans ce sens, mais il faut redoubler d'efforts.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. J'aimerais rappeler encore une fois aux personnes qui se trouvent à la tribune du public la teneur de l'article 47 du règlement du Conseil municipal: «Pendant les séances, le public se tient assis à la tribune et garde le silence.» Ce que vous faites, bien sûr, Mesdames et Messieurs les auditeurs… Je poursuis ma citation: «Il lui est interdit de manifester d'une quelconque manière.» Par conséquent, je vous remercie de réprimer vos ardeurs! *(Remarques dans la salle.)* C'est notre règlement! Ce n'est pas le fait de votre président, mais le vôtre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

Mme Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à Mme Esther Alder. Un article relatif à une cheffe de service de son département a paru dans la *Tribune de Genève* en ligne au cours de la journée de samedi. En tant que socialiste et en tant que personne, je m'interroge sur la prise de position de Mme Alder dans cette affaire – ainsi que sur celle de son département – car on ne l'a pas entendue s'exprimer à ce sujet jusqu'à présent. Quelle est votre position, Madame la magistrate?

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je commence par vous donner une information: le 20 février dernier, j'ai reçu 14 responsables de secteur qui avaient souhaité me rencontrer ensemble. Le premier objet de leur démarche était de me faire part de leur inquiétude suite à la récente nomination d'un responsable de secteur, au motif que celle-ci dérogeait aux dispositions prévues par la convention collective de travail. Le second objet avait trait aux difficultés de collaboration que les responsables de secteur disent rencontrer avec la cheffe du Service de la petite enfance.

Pour rappel, les structures d'accueil sont organisées sur une base associative et regroupées en secteurs – il y en a seize en Ville de Genève. S'agissant du premier point relatif à la nomination d'un responsable de secteur, j'ai invité l'ensemble des partenaires de la convention collective de travail à une séance qui se tiendra lundi 12 mars 2018, afin d'avoir un échange sur la question.

Concernant les problèmes allégués de collaboration avec la cheffe de service, la Ville de Genève a mandaté un expert externe pour faire la lumière sur les faits invoqués. Le mandat confié portera sur les relations de travail avec les responsables de secteur. Sachez que la direction de mon département sera responsable du suivi de cette évaluation, Mesdames et Messieurs. Suite aux conclusions de l'expertise, des mesures seront prises. Dans l'intervalle, je ne souhaite pas m'exprimer davantage. Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Je voudrais connaître la proportion de femmes cadres au sein de l'administration de la Ville de Genève et savoir s'il y a des stratégies pour encourager la présence de davantage de femmes dans ce domaine municipal. Quant aux personnes qui se trouvent à la tribune du public, je leur dis un simple bonjour auquel je les remercie évidemment de répondre…

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous recevez chaque année une brochure sur la répartition hommes-femmes dans l'administration municipale. Cette brochure est publique et publiée

sur internet. Je vous renvoie donc au bilan social de la Ville. Je ne pourrai pas vous répondre immédiatement aujourd'hui, Monsieur Gurtner. On me dit qu'il y a 40% de femmes cadres et 60% d'hommes cadres dans l'administration municipale… En ce qui concerne le département que j'ai l'honneur de présider, je crois qu'on en est à 50% de part et d'autre. Dernièrement, nous avons nommé une cheffe de la police municipale. C'est dire si nous faisons des efforts importants pour prioriser l'engagement de femmes, à compétences égales.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne la décision de supprimer la tolérance communale en matière de tri de déchets des entreprises – à savoir leur levée gratuite par la Ville de Genève – et de déléguer cette tâche à des sociétés privées. Est-il vrai, Monsieur le magistrat, que ces sociétés ne sont pas performantes, plusieurs cas d'oubli et de retard ayant été constatés? Je pense surtout aux petites entreprises comme les cafés-bars et les restaurants. Est-il vrai aussi que certaines des sociétés sous-traitent le travail qui leur a été confié, ce qui baisse la qualité des services rendus? Enfin, quelles sont les mesures de contrôle mises en place par la Ville par rapport à ces sociétés, pour assurer le bon déroulement de la levée des déchets des entreprises?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question qui relève de la politique cantonale des déchets. Vous le savez peut-être: le Canton – et plus précisément le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – a écrit à l'ensemble des communes à la fin de l'année dernière pour leur indiquer que la tolérance que nous pratiquions en matière de levée des déchets des entreprises ne pourrait plus perdurer. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a validé un règlement prévoyant précisément que cette tolérance, c'est-à-dire le ramassage gratuit de deux sacs poubelle par semaine y compris auprès des micro-entreprises, devait malheureusement être supprimée.

L'idée du Canton – cela reste à vérifier et je vous en reparlerai peut-être dans quelques semaines – était d'encourager le tri des déchets en faisant payer un certain nombre d'entreprises qui, jusque-là, ne payaient pas le ramassage. La logique de cette démarche était la suivante: si ces entreprises paient, elles feront davantage de tri. A titre personnel, je ne suis pas totalement convaincu que ce soit aussi simple.

Ensuite s'est posée la question de savoir qui devait continuer à récolter les sacs poubelle. La Ville, qui le faisait jusqu'à présent, continue à le faire pour les micro-entreprises de 1 à 8 postes dits «ETP», soit des équivalents temps plein. Au-delà, ce sont les entreprises privées qui se chargent du ramassage des déchets, comme vous l'avez relevé, Monsieur le conseiller municipal. Il se trouve que la

plupart des moyennes entreprises, voire des grandes entreprises, avaient déjà des contrats avec des sociétés privées de ramassage. Sur ce plan, il n'y a donc aucun changement et on laisse faire, pour ainsi dire.

Il est vrai, cependant, qu'une partie des entreprises concernées doivent conclure un contrat avec une entreprise privée. Nous avons établi avec ces entreprises une charte qu'elles doivent respecter. Nous sommes en train de réfléchir à la mise en œuvre de la nouvelle directive cantonale, mais je peux vous dire que ce n'est pas du tout facile, car elle a été imaginée conceptuellement et la pratique est différente! Mais les communes – et la Ville en particulier – doivent l'appliquer sur le terrain.

Pour ma part, je considère qu'il est extrêmement difficile, pour certaines petites structures, de réinventer un système qui fonctionnait assez bien en ville avec le ramassage gratuit de ces deux sacs poubelle par semaine, comme je le disais. Pour la plupart des petits commerces, la nouvelle directive constitue une taxe – indirecte, mais une taxe quand même. Pour un certain nombre d'associations aussi, c'est extrêmement compliqué.

Pour l'instant, nous avons essayé de mettre en œuvre la directive cantonale, mais j'estime qu'elle peut être améliorée. Nous aurons certainement un débat politique dans ce sens ici, au Conseil municipal, mais également au sein du Conseil administratif, afin de voir comment éventuellement modifier les choses. Sans mauvais jeu de mots, avec le Canton et l'ensemble des partenaires – dont les communes – on est en train de construire une usine à gaz! En tout cas, la situation en ville n'est pas la même que dans les petites communes rurales où il est beaucoup plus facile de ramasser les poubelles des commerçants et des restaurateurs. Monsieur Sahin, vous qui exploitez un café-bar bien connu de la place, vous le savez: c'est compliqué!

L'idée est d'éviter les déplacements superflus. Mais sachez qu'en tant que magistrat responsable de la Voirie j'ai refusé d'engager davantage de fonctionnaires au sein de l'administration municipale pour assurer le ramassage des déchets, car on ne peut tout simplement pas se le permettre d'un point de vue budgétaire. Parallèlement, notre rôle est d'éviter…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le magistrat.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je termine. Notre rôle est d'éviter de créer une usine à gaz au sein de l'administration tout en simplifiant la vie des entreprises. Pour l'instant, la nouvelle directive cantonale a tout sauf simplifié la vie des entreprises! Mais sachez que nous, en tant que municipalité, nous

essaierons de les aider, Monsieur Sahin. Les retours que nous recevrons de votre part, ainsi que des associations professionnelles, nous seront utiles pour améliorer la situation sur le terrain, voire pour modifier ou demander au Canton de modifier les conditions de ramassage des déchets des entreprises.

Mme Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone et à M. Kanaan. Elle concerne les Fêtes de Genève. Messieurs les magistrats, suite à l'annonce de la majorité plus que confortable issue des urnes en faveur du contre-projet du Conseil municipal à l'initiative IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», dimanche dernier, vous avez dévoilé vos projets pour l'animation estivale de la rade cet été. Parmi les différentes mesures envisagées, vous avez mentionné la participation financière de la Ville de Genève au feu d'artifice. Ma question est la suivante: pouvez-vous rassurer les électrices et les électeurs, ainsi que moi-même, en leur garantissant que la Ville de Genève restera extrêmement fidèle à l'un des arguments phares de la campagne en faveur du contre-projet, à savoir le principe de non-subventionnement des Fêtes de Genève par la Ville de Genève?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous avez raison de rappeler que le contre-projet voté par le corps électoral dimanche dernier prévoit l'interdiction pour la Ville de subventionner la manifestation des Fêtes de Genève. Sauf erreur, cette disposition figure dans le principe directeur n°9 dudit document. Cela dit, nous avons également indiqué dans le texte explicatif que les différentes mesures prévues ne s'appliqueraient de toute façon pas en 2018 car, en cas d'acceptation lors des votations, le Conseil municipal devrait adopter un règlement reprenant les principes directeurs du contre-projet. C'est uniquement formel, il s'agit en fait de transformer ce contre-projet en un règlement municipal, comme la loi sur l'administration des communes nous l'impose.

Notre contre-projet n'aura donc pas d'effet en 2018, je crois que ce point était très clair dès le départ. Il n'y aura pas de Fêtes de Genève cette année, mais nous avons essayé de sauver le feu d'artifice. Le principe directeur N° 1 du contre-projet stipule que le feu d'artifice est maintenu, ce qui a donc été accepté par le corps électoral. Par conséquent, nous essayons de remplir cet objectif-là, déjà pour cette année.

J'en profite pour répondre aussi à une question de M. Haas, qui me demandait tout à l'heure comment fonctionnerait la grande roue et si la municipalité en encaisserait les recettes. La réponse est non car, si on les encaissait, elles seraient mises dans le pot commun de la Ville et on devrait ensuite créer une subvention, ce qui serait impossible dans les temps impartis.

Voilà comment nous procéderons: nous maintenons la convention qui nous liait à Genève Tourisme & Congrès s'agissant de la grande roue, tout en ayant conditionné la gratuité du domaine public – et donc la capacité de Genève Tourisme & Congrès de le louer aux exploitants de cette attraction foraine pendant les trois mois d'été – à la condition que les recettes de la grande roue elle-même et du restaurant situé en contrebas seront affectées exclusivement au feu d'artifice. En ce sens, nous remplissons l'un des objectifs que le peuple nous a confiés.

Nous ne financerons donc pas à proprement parler la manifestation des Fêtes de Genève, mais nous ferons tout pour sauver le feu d'artifice. Telle est la participation de la Ville dans cette affaire. J'espère avoir répondu à vos questions, Monsieur Haas et Madame Baranova.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

Mme Marjorie de Chastonay (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'aimerais savoir combien de sapeuses-pompières il y a dans son département et s'il applique une politique de promotion en termes d'égalité hommes-femmes – c'est-à-dire de discrimination positive – pour l'engagement de ces personnes. Quelles sont les stratégies mises en œuvre dans ce sens? Au cas où la Ville compterait un grand nombre de sapeuses-pompières, comment procède-t-elle pour essayer d'en parler dans les autres communes?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie pour cette question sur les sapeuses-pompières, Madame de Chastonay. En fait, il y a des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeuses-pompières professionnelles, d'une part, et des volontaires, d'autre part. Or, il y a beaucoup plus de volontaires femmes que de professionnelles qui doivent être deux ou trois, si je me souviens bien.

Au Conseil administratif, nous essayons d'encourager les emplois de sapeuses-pompières à temps partiel, par exemple, car c'est essentiel pour permettre à des femmes de travailler dans ce domaine. Je signale par ailleurs qu'il y a beaucoup d'ambulancières employées par la Ville au sein du Service d'incendie et de secours (SIS). En tout cas, nous essayons d'encourager ces professions au moyen des postes à temps partiel au SIS, lesquels ne concernent toutefois que 10 à 12 personnes au maximum car, pour des raisons d'organisation, nous ne pourrions pas nous permettre d'accorder des temps partiels à l'ensemble des collaborateurs du service.

De manière générale, dans les départements de la Ville, on essaie de promouvoir l'engagement des femmes. C'est le cas au Service Voirie – Ville propre.

Vous vous souviendrez qu'à mon arrivée au Conseil administratif en 2012 pas une seule femme ne travaillait à la Voirie, Mesdames et Messieurs; or il y en a désormais onze, dont une sous-cheffe d'unité. On voit bien que la politique de discrimination positive fonctionne! L'idée n'était d'ailleurs pas d'engager une femme seulement, mais plusieurs, de manière à ce qu'il n'y en ait pas une toute seule qui soit discriminée par tous ces hommes. Je rappelle que le Service Voirie – Ville propre emploie 400 personnes, donc quasiment 400 hommes…

Nous essayons également d'appliquer la discrimination positive à la faveur de nominations importantes. Prenons l'exemple de la directrice de mon département; avant, c'était un homme qui occupait cette fonction et, maintenant, c'est une femme! Je citerai aussi la commandante qui vient d'être nommée à la tête du Service de la police municipale. C'est en encourageant les femmes à devenir cadres que l'on arrive ensuite à influencer la politique de recrutement dans les différents services. Mais on le fait également pour des professions qui, historiquement, comme au sein de la Voirie et du SIS pour les sapeurs-pompiers professionnels, n'employaient aucune femme.

Mme Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, lors de la séance plénière du 14 novembre 2017, au moment des questions orales, je vous ai demandé de faire en sorte d'installer un miroir face à la sortie du parking souterrain et du parking en surface de l'immeuble situé aux numéros 1-3-5-7 du chemin de la Tour-de-Champel. Je vous avais même prévenu de cette intervention en vous la communiquant par écrit, au moyen de notes de ma main parfaitement lisibles. Depuis quarante ans, toutes mes secrétaires me remercient d'avoir une écriture aussi lisible!

Or, quelle réponse ai-je reçu par courrier de votre part? Une lettre me disant que vous alliez supprimer des places de stationnement en surface – cela vous réjouit, bien entendu – et les compenser dans le parking souterrain d'un immeuble qui appartiendrait apparemment à la Ville, mais qui n'est pas encore inscrit au Registre foncier en ligne.

Ma question est la suivante, Monsieur Pagani: quand cesserez-vous de vous moquer des gens? Peut-on espérer que cela s'arrête avant la fin de votre mandat, dont j'espère qu'il ne sera pas renouvelé? *(Applaudissements.)*

Le président. Je ne peux que vous céder la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, maire. Oui, Monsieur le président, mais j'aurais aimé que vous rappeliez à Mme Magnin quelques règles de politesse, ce qui me paraît essentiel! Nous avons évidemment des idées divergentes, cependant faisons en sorte de

nous respecter mutuellement, Madame Magnin! Je trouve que votre phrase finale était un peu irrespectueuse. *(Applaudissements.)*

Cela étant, je vous ai écrit pour vous répondre. Vous m'avez fait part de votre volonté de mettre un miroir à l'endroit évoqué. J'ai fait analyser cette possibilité par des spécialistes qui m'ont dit – je l'ai signalé sans acrimonie dans la lettre que je vous ai adressée il y a quelques jours – qu'ils refusaient ce type de solution car, quand on monte la rampe du parking souterrain au volant de sa voiture, si on regarde dans un miroir on ne fait pas forcément attention à ce qui se passe sous nos roues… Par conséquent, les spécialistes – y compris le Touring Club Suisse (TCS) – rejettent cette option. Je m'étonne que vous n'ayez pas mentionné ce point dans votre intervention virulente!

En ce qui concerne la suppression des places de stationnement, vous n'avez pas non plus rappelé que, pour sécuriser la sortie de ce parking à Champel, il faut que les usagers regardent à droite et à gauche avant de sortir, lorsqu'ils arrivent en haut de la rampe. Nous avons donc dû supprimer une place de stationnement de part et d'autre, pour ouvrir l'horizon aux usagers du parking qui en sortent. C'est une obligation légale qui ne vient pas de moi, mais des autorités cantonales et notamment du Grand Conseil.

La loi – à laquelle vous n'avez pas fait référence, Madame Magnin – nous oblige aussi à compenser ces deux places de parking dans un ouvrage souterrain à proximité, ce que nous avons fait; sinon, nous n'aurions pas obtenu les autorisations nécessaires pour supprimer les places de surface. Par conséquent, Madame la conseillère municipale, je respecte les lois et j'espère que vous faites de même. Vous ne pouvez pas décider comme ça de mettre un miroir quelque part parce que vous trouvez qu'il faciliterait les choses. Vous n'êtes pas spécialiste! Pourtant, vous essayez une fois de plus de vous substituer à des spécialistes que nous ne sommes pas!

M. Pascal Altenbach (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Barazzone. Nous avons tous de la compassion pour les personnes sans domicile fixe (SDF). Individuellement, nous aimerions les aider. Pour la plupart, elles éprouvent un sentiment d'abandon et ont subi des humiliations répétées. Cependant, on constate que certains SDF laissent des affaires sur la voie publique pendant des semaines voire des mois.

On a donc constaté que deux caddies remplis de bric-à-brac et bâchés d'une couverture grise sont appuyés contre le platane qui jouxte l'abribus de la place des Eaux-Vives. Selon les habitants, ils appartiennent à un malheureux SDF qu'ils ont fini par connaître. Il s'agit cependant du domaine public. Deux points sont à noter: premièrement, on ne peut installer des objets encombrants à quelques mètres d'un abribus, car cela gêne le flux des passagers, des riverains, des enfants

et des touristes; deuxièmement, les pouvoirs publics ne font rien pour libérer cette partie de l'espace public.

Les deux caddies représentent une masse d'environ 4 m^3 qui peut constituer un grand danger, par exemple comme cache à explosifs. Je m'explique: je rappelle que, il y a quelques jours, il y a eu à Berne une alerte à la bombe à cause d'objets suspects déposés dans l'église du Saint-Esprit. Réaction immédiate des autorités: quartier de la gare bouclé, dispositif de sécurité mis en place, etc. Je le répète: sans vouloir avoir un jugement dur à l'égard des SDF, dont on sait le désarroi…

Le président. Il vous faut en venir à votre question, s'il vous plaît.

M. Pascal Altenbach. Les autorités publiques font-elles quelque chose à la place des Eaux-Vives, par rapport aux blocs que forment les deux caddies? Y en a-t-il d'autres dans les rues ou sur les places de Genève? Que comptez-vous faire, Mesdames et Messieurs de l'exécutif?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, de nous demander ce qu'on fait dans ce cas de figure. Eh bien, on essaie déjà de traiter avec humanité ces personnes qui en ont besoin, car il fait froid. Notamment avec ma collègue Esther Alder, nous essayons de trouver des lieux appropriés pour ces gens.

Mais il arrive parfois que les sans domicile fixe dont vous parlez ne désirent pas entrer dans des abris. Nous devons alors faire preuve de jugement et de finesse, car certains citoyens se sentent peut-être importunés par la présence de ces SDF, vous avez raison de le dire. D'un autre côté, cela fait aussi partie de la vie en ville. Il y a des gens qui sont marginalisés et nous ne souhaitons pas les voir stigmatisés davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous essayons donc, avec les services municipaux et notamment le Service social, de trouver des réponses appropriées.

Vous avez parlé d'objets dangereux et de bombes, Monsieur le conseiller municipal… Je crois qu'il ne faut pas exagérer! Je peux m'imaginer que les personnes concernées aient des bombonnes de gaz sur elles, mais… Si vous avez connaissance de cas dangereux, nous agirons. Par ailleurs, nous essayons aussi d'expliquer à ces gens que le domaine public appartient à tout le monde. Voilà la réponse que nous essayons d'apporter.

Dans ce cas précis, je ne connais pas la personne dont vous parlez, mais on peut en discuter en aparté tout à l'heure – y compris avec ma collègue Esther Alder. En tout cas, voilà notre attitude vis-à-vis des sans domicile fixe: trouver

une réponse appropriée, dans cette ville où chacun doit avoir la dignité de trouver un abri.

Nous essayons aussi d'éviter que des campements ne soient installés dans les parcs, car les parcs appartiennent à tout le monde, je le répète. Nous voulons éviter que des gens ne se mettent à aller dormir dans les parcs, surtout s'ils peuvent être accueillis dans des abris de la protection civile durant l'hiver. Encore une fois, Monsieur le conseiller municipal, si vous pouvez me donner le nom de cette personne on essaiera d'intervenir, mais les gens ont le droit d'être en ville! L'idée n'est pas de les chasser. Simplement, s'il y a de vrais problèmes de danger public, alors là, on interviendra.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je vous rappelle la règle pour les questions orales: les orateurs ont une minute pour les poser et les magistrats deux minutes pour y répondre. J'aimerais bien que vous puissiez vous y tenir!

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je voulais apporter un complément à la réponse apportée par M. Barazzone s'agissant des objets laissés dans cet édicule aux Eaux-Vives. Pour mémoire – je me rappelle encore avoir été interpellée à ce sujet par une conseillère municipale – à cet endroit vivaient Thomas et Yvette, décédée il n'y a pas longtemps. C'était une mère et son fils. Cela faisait quinze ans qu'ils étaient à la rue. Il y a eu un très bel article de M. Mertenat consacré à Yvette dans la *Tribune de Genève*, je vous invite à le lire, il est encore sur le site internet du journal. Aujourd'hui, ce sont les affaires de la mère – qui est donc décédée – qui restent sur place, en mémoire de cette femme. Voilà!

Pour ce qui est du domaine public et de la question du sans-abrisme, il est clair qu'on ne peut jamais obliger les gens à regagner un abri. C'est parfois la dernière liberté qui reste à ces personnes, je pense qu'on doit la respecter. Dans le cas d'Yvette, il est vrai que beaucoup de gens étaient très inquiets à son sujet, car c'était quelqu'un qui était physiquement très diminué. Ils avaient raison de s'inquiéter, puisqu'en fait elle était décédée. C'est donc en sa mémoire que ses affaires restent là. Au fond, la plupart des habitants acceptent cela vis-à-vis de ces deux personnages qui ont marqué le quartier et dont le fils est aujourd'hui toujours à la rue.

Mme Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse à Mme Sandrine Salerno. Elle concerne les procédures de recrutement des stagiaires au sein de la Ville de Genève. Quels sont les critères de sélection?

Le président. La magistrate n'est pas là, elle vous répondra demain.

Mme Delphine Wuest (Ve). Ma question concerne les conditions météorologiques et la mobilité douce. Elle s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Alors que, de mercredi à vendredi derniers, les trottoirs, les pistes cyclables et les routes étaient difficilement praticables à cause des intempéries – cela se comprend, on était tous logés à la même enseigne –, le week-end est passé et, hier, la neige avait disparu, sauf sur les pistes cyclables où on en voyait encore de gros tas. Si la Ville souhaite favoriser la mobilité douce, il me semble que ce sont justement les trottoirs et les pistes cyclables qui devraient être dégagés en premier. Il est inadmissible d'entreposer de la neige à ces endroits dédiés à la mobilité douce. Première question: pourquoi cette situation? Deuxième question: quelles sont les directives que vous donnez à la Voirie, Monsieur le magistrat? Pourriez-vous nous les transmettre? Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Je ne sais pas si vous étiez là en début de séance à 17 h, lorsque j'ai informé le Conseil municipal des ordres de priorité de la Voirie en cas d'enneigement. Nous dégageons en premier lieu les avenues pour les secours; dans un deuxième temps – quand cela est possible – nous dégageons les pistes cyclables et les trottoirs. Il y a forcément des priorités à poser, car Genève a 200 km de routes et un peu moins de pistes cyclables…

Vous avez raison de mentionner le fait qu'il restait encore un peu de neige aujourd'hui sur les pistes cyclables. Lundi, ordre a été donné à la Voirie de s'en occuper, mais je vous répète qu'il y a beaucoup de pistes cyclables et que les employés de ce service, qui avaient déjà beaucoup travaillé durant le week-end, ont aussi dû nettoyer la ville et récolter les ordures. En matière de viabilité hivernale, les employés du Service des espaces verts (SEVE) viennent également travailler la nuit. Je peux vous dire que, cette semaine, ils essaient de faire le maximum. Je peux donc supposer que toutes les pistes cyclables seront dégagées d'ici à la fin de la semaine.

Je ne peux donc pas vous promettre… *(Remarque de Mme Wuest.)* On pousse forcément de la neige sur les pistes cyclables, car la loi et le simple bon sens nous obligent à le faire afin de libérer de la place sur les voies de circulation pour les secours et les transports publics. Je rappelle que nous travaillons en étroite collaboration avec les Transports publics genevois (TPG). Je peux vous dire, Madame la conseillère municipale, que ça n'a pas été facile du tout, cette fois, parce qu'il n'avait pas neigé autant depuis longtemps! Il a fait très froid, on dégageait la neige au fur et à mesure mais elle continuait de tomber et c'était extrêmement compliqué.

Sachez que, chaque année, notamment grâce à l'intervention des conseillers municipaux du groupe des Verts, qui représentent beaucoup les cyclistes dans cette assemblée, je donne des instructions pour qu'un maximum de pistes cyclables soient dégagées. Ce qui peut nous aider aussi, c'est que des citoyens ou des conseillers municipaux nous indiquent rapidement, par e-mail avec une photo, quels sont les endroits à dégager. Ce n'est peut-être pas assez vite fait, parfois tout simplement parce qu'on n'en a pas connaissance et qu'on n'a pas eu le temps de passer partout dans la ville. Mais sachez que la Voirie travaille d'arrache-pied pour essayer de régler cette histoire, Madame Wuest!

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

Mme Laurence Corpataux (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Elle est liée à la motion M-1275: «Harcèlement de rue, ça suffit!». J'aimerais savoir où en est la réflexion, ou la mise en place des mesures proposées par cette motion il y a environ une année.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci d'avoir posé la question, Madame la conseillère municipale. Je crois qu'une autre conseillère municipale d'Ensemble à gauche l'avait fait lors de la session précédente. Avec Mme Salerno, nous sommes en train d'analyser les mesures recommandées dans cette motion et celles qui ont été prises à Lausanne. Par exemple, je peux déjà annoncer que nous allons en mettre une en œuvre: les formations au sein de la police municipale pour que ses agents soient au courant de ce que représente le harcèlement de rue. On le sait, il s'agit là d'une notion encore juridiquement indéterminée en Suisse aujourd'hui. Elle vient d'être déterminée en France, où une amende a été instaurée pour la punir. Le harcèlement de rue sera donc désormais passible d'une amende en France. Dans le cadre de la mise en place de cette procédure, des faits ont été définis comme relevant de l'infraction dite «harcèlement de rue».

Au sein de l'administration municipale de la Ville de Genève, le Service Agenda 21 pilote actuellement tout un travail pour voir quelles sont les mesures concrètes que l'on peut mettre en œuvre. Ce que je peux déjà vous dire, c'est que certaines mesures appliquées à Lausanne ne pourront pas l'être par la Ville, à Genève. Prenons l'exemple de l'instruction publique: à Lausanne, ce domaine relève des compétences communales, alors que chez nous il relève des compétences cantonales.

Mais le travail que nous sommes en train de faire, nous ne le faisons pas uniquement pour la Ville! Nous le faisons pour que cela ait un résultat concret sur le

terrain. Par conséquent, le cas échéant, nous contacterons aussi les services cantonaux – par exemple ceux du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) – pour voir ce qu'on peut faire. En effet, c'est l'addition de petites mesures qui nous permettra peut-être non pas d'endiguer le problème, mais de limiter le phénomène. Tel est, en tout cas, l'objectif que nous nous sommes fixé.

Mme Salerno, avec mon concours, reviendra avec un rapport – je sais que vous l'attendez, Madame Corpataux – sur la motion M-1275 votée par le Conseil municipal.

Mme Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à plusieurs conseillers administratifs: Mme Alder, Mme Salerno et M. Pagani. Différentes études ont montré combien les filles et les garçons utilisent de manière très différente l'espace public qui leur est dévolu, c'est-à-dire les préaux, les terrains de jeux, les parcs. Les garçons prennent la plupart de l'espace, les filles très peu – et cela, depuis tout jeunes! Envisagez-vous, au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de l'Agenda 21 et des services du département des constructions et de l'aménagement, des mesures pour favoriser un partage plus équitable de ces espaces et une participation plus grande des filles? Cette question porte autant sur les activités elles-mêmes que sur l'aménagement et les infrastructures mises en place. Comment envisagez-vous une amélioration dans ce domaine, à moyen et à plus long terme?

Mme Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la question du genre est évidemment au cœur des préoccupations du département de la cohésion sociale et de la solidarité, notamment en termes de structures dévolues à la petite enfance. C'est aussi le cas des écoles et de leurs aménagements extérieurs, ainsi que des places de jeux. Au niveau de la petite enfance, tout le personnel éducatif travaille depuis longtemps déjà sur la question du genre; nous sensibilisons justement ce personnel afin qu'il organise des jeux non genrés. C'est un souci omniprésent que l'on retrouve également dans le choix des histoires racontées aux enfants: nous avons sélectionné des ouvrages où les héros ne sont pas forcément des garçons ou des hommes, mais aussi des filles – des héroïnes!

Concernant les préaux des écoles, il est vrai que l'on constate que la place dévolue aux jeux «de garçons» – par exemple l'arène de foot – couvre quasiment la moitié de la surface disponible. Malheureusement, les filles ne sont pas souvent invitées à jouer au foot, il y a donc tout un travail qui est réalisé au sein du département municipal de la culture et du sport et du Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) dans le cadre des cours de gymnastique, justement pour inciter les uns et les autres à jouer ensemble.

Quant aux aménagements futurs, nous travaillons avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance et les spécialistes, afin d'avoir une certaine équité entre garçons et filles dans l'utilisation des préaux. Comme vous l'avez souligné, Madame la conseillère municipale, il s'agit de faire en sorte que les uns et les autres disposent d'une surface égale pour leurs jeux – et, idéalement, que leurs jeux soient non genrés.

M. Sylvain Thévoz (S). Je pense que ma question s'adresse au maire Rémy Pagani. Il y a quelques mois, ce plénum a voté la résolution R-207 afin d'inciter le Conseil administratif à interpeller la Turquie pour la libération de Taner Kiliç, président d'Amnesty International Turquie injustement emprisonné dans ce pays uniquement pour avoir téléchargé une application de messagerie. J'aurais voulu savoir quelles sont les démarches que vous avez entreprises dans ce sens au nom du Conseil administratif, Monsieur Pagani, et quels éventuels résultats – ou, au moins, quelles réponses – vous avez pu obtenir.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je désespère à cause de la non-réponse du gouvernement turc! Il est inadmissible d'agir comme lui vis-à-vis de parlementaires, de journalistes, d'élus – dont des maires, et notamment ceux de Diyarbakir, en l'occurrence. Idem pour le président d'Amnesty International Turquie. Je désespère de recevoir un jour des réponses!

Déjà au cours de l'été 2017, nous avons envoyé à la Turquie un premier courrier concernant une affaire antérieure. Il y a quelques jours, nous avons aussi interpellé le gouvernement turc – je vous ai transmis copie de cette lettre, Mesdames et Messieurs – pour qu'il remette rapidement en liberté un journaliste qui avait simplement fait ce que nous faisons tous les jours: utiliser une application électronique – ce que lui-même conteste, d'ailleurs, si j'ai bien lu le dossier. C'était une application du genre WhatsApp ou Facebook comme nous en utilisons au quotidien. Or, le gouvernement turc soupçonne le mouvement Gülen d'avoir utilisé ces applications-là pour communiquer lors du coup d'Etat de 2016. Rien n'est prouvé, rien n'est prouvable!

Nous demandons donc avec votre appui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – la résolution R-207 que vous avez votée va dans ce sens, la motion M-1261 aussi –, la libération immédiate de ces personnes, ce d'autant plus que le gouvernement turc se réclame d'une Constitution démocratique. Dans une démocratie, on ne met pas en prison des parlementaires et des représentants de l'exécutif. Or 80 représentants d'exécutifs de villes turques sont aujourd'hui en prison – comme nous pourrions l'être aussi, si nous étions en Turquie!

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle m'est inspirée par la lecture que j'ai faite hier, 5 mars 2018, d'un courrier de lecteur paru sous la plume d'un certain M. Patrick Ditzoff, habitant de l'avenue d'Aïre, à la page 21 de la *Tribune de Genève*. Ce courrier est intitulé «Genève n'est plus si propre». L'auteur se plaint de l'état déplorable des arbres et des bancs à cet endroit, ainsi que des détritus aux abords des containers, des crottes de chiens, etc. Bref…

Ma question est la suivante. Madame et Messieurs les conseillers administratifs ici présents, quand vous lisez votre journal préféré et que vous tombez sur un courrier de ce type qui contient des doléances et des critiques, comment réagissez-vous? Il y a quelque chose à faire, me semble-t-il. Lisez-vous cela rapidement, avant de tourner la page et de passer à autre chose? Ou portez-vous quand même un quelconque intérêt à ce problème et essayez-vous d'agir pour le maîtriser? Faut-il nécessairement que tous les citoyens s'adressent aux conseillers municipaux pour qu'ils relaient leurs interrogations auprès de votre autorité? Quelle est donc la portée du courrier des lecteurs dans les journaux, où des citoyens de cette ville décrivent des problèmes et se plaignent d'un certain état de fait? Y restez-vous insensibles? Est-ce qu'il y a un service…

Le président. On a compris, Monsieur Pagan!

M. Jacques Pagan. Vous avez compris? Eh bien, tant mieux! Tant mieux!

Le président. Comme vous arriviez à la fin de votre temps de parole, je me suis permis d'intervenir… Vous avez interpellé le Conseil administratif. Lequel de ses membres veut-il vous répondre? *(M. Pagani fait signe qu'il demande la parole.)* Monsieur le maire, vous êtes lancé, continuez!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle qu'au Conseil administratif chacun de nous est responsable du dicastère qui lui est attribué. Par exemple, pour parler de ma situation, je ne suis pas chargé de l'entretien des arbres et des bancs, mais de l'aménagement de l'espace public, de l'entretien des routes et des 800 bâtiments municipaux, dont 400 immeubles locatifs habités par des locataires. Je résume: Mme Esther Alder est responsable du social, M. Sami Kanaan de la culture et des sports, M. Guillaume Barazzone des arbres et des bancs. C'est donc lui qui vous répondra, Monsieur Pagan, sur la base de ce courrier de lecteur publié dans la *Tribune de Genève*, car cela concerne l'entretien des bancs et des arbres, qui relève de son

dicastère. Je pense qu'il vous donnera une réponse demain, quand vous lui aurez transmis ce courrier paru dans la *Tribune de Genève* – pour ne pas la nommer.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui d'habitude – régulièrement en tout cas – se fait le chantre de la construction de logements devant ce plénum. J'aimerais bien savoir pourquoi la Ville de Genève s'est opposée à un projet de surélévation d'immeubles à l'angle de l'avenue De-Luserna et de la rue Edouard-Rod. Une partie des immeubles situés à cet endroit sont identiques et d'un seul tenant; ils appartiennent à une coopérative d'habitation, en l'occurrence Coprolo Luserna. Je ne comprends pas pourquoi la Ville s'est opposée à cette surélévation dûment autorisée par le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Sormanni, vous faites partie de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) à Vieusseux, à laquelle je suis très attentif puisque je suis membre de son conseil d'administration. Vous n'êtes donc pas sans savoir que nous assisterons bientôt à de nombreuses constructions dans ce secteur. On parle de 6000 logements!

Les immeubles en question seront surélevés. Nous avons cependant émis un préavis négatif quant à une surélévation de trois étages, ce qui provoquerait une densification trop importante alors que l'actuelle est déjà critiquée. Je vous rappelle qu'il y a même eu des assassinats dans ce secteur! Sa densification et les incivilités qui y règnent font déjà l'objet de critiques. Par conséquent, une surélévation aussi importante me paraissait injustifiée.

Cela étant, la municipalité n'a pas fait recours dans ce dossier – vous apprécierez donc, à l'avenir, une densification de ce quartier semblable à celle des Pâquis ou de la Jonction –, ce qui pose de véritables problèmes, notamment pour la création de crèches et d'écoles, ainsi que pour la Voirie en termes de récupération des déchets. Cette volonté de construire la ville sur la ville pose toute une série de problèmes! Nous n'avons jamais été favorables à la densification de quartiers déjà extrêmement sollicités.

En revanche – je conclurai par là – nous développons les zones de la couronne urbaine qui restent à construire. Nous avons soutenu le plan localisé de quartier de la Société coopérative d'habitation Genève à Vieusseux, qui mettra à disposition des logements bon marché là où c'est possible, avec une infrastructure adaptée. Encore une remarque à propos des nouveaux logements des immeubles surélevés: évidemment, la surélévation coûte cher et ce type d'habitat n'est pas à la portée de toutes les bourses.

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, des conteneurs destinés à recevoir des classes scolaires ont été installés au bas du parc Trembley, pour pallier le manque de place dans les écoles primaires du quartier Servette-Petit-Saconnex en attendant l'ouverture de l'école de Chandieu. Celle-ci est désormais ouverte; or, il m'a semblé que les conteneurs étaient encore dans le parc Trembley – en tout cas il y a peu, lorsque je suis allé m'y promener. Ma question est donc la suivante: que deviendront ces conteneurs? Seront-ils enlevés? Sont-ils destinés à rester sur place, à la faveur d'une sorte de «provisoire définitif»? Qu'en est-il? Je pense que c'est Mme Alder ou M. Pagani qui me répondra, je ne sais pas…

M. Rémy Pagani, maire. C'est le hasard qui veut que je vous réponde de la sorte, Monsieur Gauthier. On est exactement ici dans le cas de figure que celui que j'évoquais tout à l'heure: lorsque nous avons décidé de construire l'école de Chandieu, qui comporte seize classes, certains disaient qu'elle resterait vide longtemps par manque d'élèves. Or, la situation était différente au moment de son inauguration! L'école a immédiatement été pleine et on a dû renoncer à fermer des classes notamment à l'école des Cropettes, c'est-à-dire dans le bâtiment blanc sur pilotis situé dans le parc Trembley. Toutes les classes sont pleines! Ces écoles provisoires – ces «conteneurs», comme vous dites, Monsieur Gauthier – devront rester pour satisfaire la demande et les besoins de la population.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre en considération le fait qu'il ne suffit pas de construire des logements. Encore faut-il mettre en place toutes les infrastructures qui vont avec! En l'occurrence, nous avons un besoin cruel d'écoles primaires et nous devons malheureusement «faire avec» ces containers – enfin… ce n'est quand même pas des containers! Je suis allé visiter et voir de près ces écoles, qui sont tout à fait acceptables. Personne – et pas non plus les parents d'élèves – ne remet en cause ces lieux d'éducation. Mais je suis d'accord avec vous, Monsieur Gauthier: cette situation ne pourra pas durer. Il nous faudra donc construire plusieurs écoles.

Je mentionne encore juste l'exemple du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Mesdames et Messieurs, le Grand Conseil a voté un changement de ratio ici même, il y a une semaine, ce qui nous fera passer de trois à cinq écoles. C'est dire si nous devons prendre des mesures adéquates pour suivre cette tendance à la construction de logements!

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'ai constaté qu'un certain nombre d'arbres avaient été coupés au parc Baud-Bovy. J'aimerais en connaître la raison.

Le président. M. Barazzone vous répondra ultérieurement.

Mme Alia Chaker Mangeat (DC). Ma question s'adresse à Mme Salerno. Il existe au sein de la Ville de Genève un congé paternité de quatre semaines. Sachant que les hommes peuvent procréer jusqu'à point d'âge – enfin… en tout cas certains d'entre eux… *(Des membres du Conseil municipal bavardent.)*

Le président. Excusez-moi, Madame Chaker Mangeat, je n'arrive pas à vous entendre. Puis-je demander que le petit caucus d'Ensemble à gauche cesse, et que M. Tobias Schnebli aille tenir conférence avec ses collègues à la salle Nicolas-Bogueret ou à la salle des pas perdus?

M. Tobias Schnebli (EàG). Volontiers, Monsieur le président!

Le président. Très bien. Continuez, Madame Chaker Mangeat.

Mme Alia Chaker Mangeat. Merci, Monsieur le président. Je disais donc qu'il existe au sein de la Ville de Genève un congé paternité de quatre semaines. Sachant que les hommes peuvent procréer jusqu'à point d'âge – en tout cas certains d'entre eux, pour autant qu'ils trouvent une partenaire consentante, bien entendu – je voulais savoir comment fait Mme Salerno pour gérer cet énorme risque financier. Du moins, c'est ainsi qu'on nous le dépeint à Berne. Est-il possible que la Ville de Genève transmette son expérience en la matière aux autres communes, au Canton et à la Berne fédérale? *(Applaudissements.)*

Le président. Merci. Mme Salerno vous répondra ultérieurement.

M. Souheil Sayegh (DC). Après la procréation, je reviens aux routes… Ma question s'adresse à M. Pagani. Je circule régulièrement au niveau de la rue des Délices et j'ai remarqué une structure du genre bac à fleurs – ou plutôt à pierres! – qui squatte depuis quelque temps une place de stationnement bleue dans cette rue, un peu avant la rue de Lyon. Avez-vous une explication à cela, Monsieur le magistrat? Si cette place devait être supprimée pour les véhicules à quatre roues, serait-il possible qu'elle soit éventuellement réattribuée à des véhicules à deux roues et signalisée au moyen de poteaux, afin d'indiquer qu'ils peuvent stationner à cet endroit?

M. Rémy Pagani, maire. J'ai déjà été interpellé à ce sujet, mais je ne suis pas sûr que ce soit à cet endroit-là de la rue des Délices. Je peux néanmoins vous répondre, Monsieur Sayegh. Les conditions de sécurité pour la giration des camions de pompiers nous ont obligés à bloquer cette place de stationnement. Ayant constaté ce qu'il en était, nous y avons mis un bloc pour entraver son accès – mais nous attendons de pouvoir aménager une avancée de trottoir où il est évident que nous poserons des épingles à vélos. En tout cas, je ferai en sorte de réaliser cet aménagement.

Le président. Je salue les personnes qui quittent en ce moment la tribune du public. Tout le monde ayant entre-temps regagné sa place dans cette enceinte et les salutations ayant été faites, nous passons aux motions d'ordonnancement déposées en début de séance.

Nous en avons reçu neuf demandant le traitement en urgence d'autant d'objets; sept sont nouveaux et deux sont déjà inscrits à l'ordre du jour. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que si vous acceptez ces urgences les points correspondants seront traités demain à 20 h 30.

La première motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1335 de Mme et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Pierre Scherb et Eric Bertinat, intitulée «Demande de réactualisation du projet de budget 2018». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Patricia Richard (LR). Comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, dimanche dernier a eu lieu une votation importante. Il s'agit maintenant de respecter la demande exprimée par les citoyens. Quant à nous, nous demandons de manière urgente par la motion M-1335 que le Conseil administratif réintroduise les coupes dans le budget!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1335 est acceptée par 35 oui contre 27 non (3 abstentions).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-169 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Vincent Schaller, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Roullet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane

Guex et Rémy Burri, intitulé «Pour un retour de la fête des promotions en 2018». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Vincent Schaller (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les signataires du projet de délibération PRD-169 demandent au Conseil administratif et au Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève d'employer dorénavant – ou plutôt de réemployer, devrais-je dire – le terme communément admis de «promotions» ou de «fête des promotions» comme appellation officielle du cortège et de ladite fête, dès son édition de juin 2018 et pour toutes les années à venir.

En 1998, un magistrat socialiste de la Ville a voulu imposer l'appellation de «fête des écoles» mais, au bout de vingt ans, force est de constater que, pour tous les habitants de ce canton et notamment de cette ville, il s'agit encore et toujours des promotions!

Le président. Une minute!

M. Vincent Schaller. Nous demandons l'urgence sur le projet de délibération PRD-169, ce soir, car il nous a été confirmé par le Service des écoles et institutions pour l'enfance que les affiches de l'édition 2018 de la fête n'étaient pas encore imprimées. Par conséquent, si nous votons ce projet de délibération maintenant, au mois de mars, nous serons dans les délais déjà pour cette année! *(Applaudissements.)*

Le président. Vous avez épuisé votre minute!

Mme Esther Alder, conseillère administrative. J'interviens juste par rapport à l'édition 2018, quelle que soit votre décision concernant le projet de délibération PRD-169, Mesdames et Messieurs. J'imagine qu'à l'époque le magistrat souhaitait parler d'un événement festif plutôt que de promotions, ce qui fait référence à une certaine compétition… Mais je ne vais pas développer sur ce point. *(Manifestations de réprobation dans la salle, huées.)* Mais oui! Il y a des enfants qui ne sont pas promus! Et donc ils n'auraient pas le droit de faire la fête? Ce que je voulais dire maintenant, c'est qu'il sera difficile d'appliquer une telle mesure pour l'édition 2018. Nous avons déjà tous les canevas pour les affiches, qui sont

d'ailleurs dessinées par des enfants et choisies par un jury d'enfants. Les libellés sont déjà validés. Ce sera donc pour 2019… *(Manifestations de réprobation dans la salle.)*

Le président. On se calme, on se calme! *(Remarque de M. Holenweg.)* Monsieur Holenweg, on se calme! Je mets aux voix cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-169 est acceptée par 37 oui contre 32 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-170 de Mme et MM. Patricia Richard, Pierre Gauthier et Stéphane Guex, intitulé «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pierre Gauthier (HP). Depuis que la Cour des comptes a rendu son rapport très critique sur la Bibliothèque de Genève, j'ai reçu, à titre confidentiel, de nombreux témoignages très inquiétants sur l'état déplorable des ressources humaines dans plusieurs domaines du département de la culture et du sport. Bibliothèque de Genève, Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle: toutes ces institutions dysfonctionnent réellement, au plan des ressources humaines. Nous sommes face à des souffrances inutiles qui plombent l'ambiance de travail et qui nuisent à l'efficacité du travail lui-même. D'après les personnes qui ont eu le courage de me contacter…

Le président. Une minute!

M. Pierre Gauthier. Monsieur, je termine! Elles nous ont demandé d'urgence d'avoir un regard extérieur sur la gestion des ressources humaines. Il nous semble que c'est très important, parce que nous ne pouvons pas admettre que le personnel de la Ville de Genève souffre dans les conditions dans lesquelles il se trouve.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Monsieur le conseiller municipal, votre intervention fait largement doublon avec toute une série de procédures en cours. En effet, suite au rapport de la Cour des comptes, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) nous a demandé une expertise technique qui va débuter à la Bibliothèque de Genève, conformément aux engagements pris. Au Muséum, une enquête administrative est en cours, ainsi que d'autres processus que je ne détaillerai pas maintenant, car ce serait trop long. Nous avons également fait une intervention au Service des sports. De plus, allez trouver une entreprise qui ferait pour 50 000 francs un audit global du département avec ses 1500 employés! Je vous souhaite bonne chance! Je pense donc que le projet de délibération PRD-170 n'est ni urgent ni pertinent.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-170 est acceptée par 36 oui contre 31 non (2 abstentions).

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1336 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex, intitulée «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pierre Gauthier (HP). Broken Chair, la chaise cassée: c'est l'un des monuments les plus emblématiques de notre cité. Malgré un accord entre son auteur Daniel Berset, qui est mondialement connu, et son propriétaire, une organisation non gouvernementale, ce monument est utilisé comme support publicitaire au mépris de la loi fédérale sur les droits d'auteur. Si je demande l'urgence sur la motion M-1336, c'est pour que l'on cesse d'autoriser l'utilisation d'un objet d'art exposé sur le domaine public comme support publicitaire. Je pense que, si nous acceptons l'urgence – ce que je souhaite –, nous pourrions ensuite renvoyer sans débat cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin qu'elle puisse le traiter comme il se doit.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1336 est refusée par 42 non contre 25 oui (1 abstention).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1337 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Uzma

Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Marjorie de Chastonay, Jean Rossiaud et Antoine Maulini, intitulée «Moins de bruit, plus d'air: des levées de déchets urbains respectueuses de l'environnement et de la population». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Nous demandons l'urgence sur la motion M-1337 en raison de la solution choisie par la Ville de Genève pour appliquer la directive cantonale en matière de tri et de collecte des déchets, dès le 1er avril 2018. Il y a deux raisons à cela: la première est l'augmentation des nuisances en termes de pollution sonore et de pollution de l'air, à cause du plus grand nombre de kilomètre parcourus par les camions de ramassage par kilo de déchets recyclés. Sans parler, sur le plan pratique, des blocages engendrés par le passage en même temps et dans la même rue des neuf camions des prestataires proposés pour relever les ordures.

Le président. Sur l'urgence, Madame!

M. Laurence Corpataux. Oui, oui! La deuxième raison est le coût de ce processus pour les petites entreprises – dont certaines micro-entreprises – et pour les associations, parmi lesquelles des associations d'utilité publique comme les crèches, les restaurants scolaires…

Le président. Madame Corpataux, vous êtes en train de défendre la motion! Restez sur l'urgence!

M. Laurence Corpataux. Je suis sur l'urgence! Je dis que ces coûts supplémentaires sont importants et lourds de conséquences; ils pourraient provoquer une augmentation des subventions. C'est pour cela qu'il est impératif que l'option choisie soit évitée et ne soit pas appliquée maintenant. Il faut rapidement en discuter!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1337 est acceptée par 37 oui contre 34 non.

Le président. La sixième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-220 de Mmes et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek,

Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin et Ariane Arlotti, intitulée «Pour un processus budgétaire transparent et l'application de la volonté populaire». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Maria Pérez (EàG). Comme l'a dit Mme Richard en déposant au nom du Parti libéral-radical une motion à ce sujet – mais ce n'est pas le même texte que celui de notre résolution! – il s'agit effectivement de respecter la volonté populaire qui, pour la énième fois, s'est prononcée contre les coupes dans le budget.

Nous avons été étonnés par la déclaration de Mme Salerno, lorsqu'elle a dit qu'elle présenterait un budget déséquilibré. A notre sens, il n'y a pas de raison de le faire. Nous savons que les dernières prévisions fiscales sont excellentes. Par conséquent, nous estimons que, puisque le processus budgétaire pour 2018 est encore en cours, il faudrait voter la résolution R-220 sur le siège pour que le Conseil administratif tienne vraiment compte de la volonté populaire et vienne avec les chiffres dont il dispose déjà aujourd'hui.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-220 est acceptée par 48 oui contre 20 non.

Le président. La septième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1338 de Mmes et MM. Olga Baranova, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Pierre Scherb et Patricia Richard, intitulée «Plage des Eaux-Vives: après avoir assuré le bonheur des macrophytes, assurons celui des Homo sapiens». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Olga Baranova (S). Nous parlons bel et bien ici de la plage des Eaux-Vives. Mesdames et Messieurs, si, tout comme le groupe socialiste, vous souhaitez des aménagements de qualité adaptés à la fréquentation attendue du lieu et respectueux du quartier adjacent, si vous voulez des aménagements qui ne représentent pas un casse-tête en termes d'entretien pour la Ville de Genève et, surtout, si vous souhaitez que le Canton prenne enfin ses responsabilités dans ce dossier, je vous invite vraiment à agir maintenant et donc à voter l'urgence sur la motion M-1338.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1338 est acceptée par 57 oui contre 9 non (2 abstentions).

Le président. *(Brouhaha.)* S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence! Je signale aux élus sur les bancs de gauche et de droite que je souhaite pouvoir lire l'intitulé de l'objet concerné par la prochaine motion d'ordonnancement…

La huitième motion d'ordonnancement, déposée par M. Sylvain Thévoz, demande le traitement en urgence du rapport de majorité et de minorité PRD-122 A/B de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération intitulé «Placements abusifs, pour que Genève s'engage!». Je donne la parole pendant une minute à M. Thévoz pour défendre l'urgence.

M. Sylvain Thévoz (S). Il s'agit du projet de délibération PRD-122, que ce plénum avait renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en juin 2016. Il lui aura fallu deux ans pour faire deux auditions sur cet objet concernant la situation des enfants placés et notre demande de financer à hauteur de 100 000 francs le fonds fédéral d'aide aux enfants placés, afin d'indemniser les personnes qui y feraient appel.

L'urgence est la suivante: le 31 mars 2018, le délai de demande d'indemnisation sera clos et il ne sera plus possible de faire cette demande. C'est ici un moment historique, Mesdames et Messieurs! Vous avez, ce soir et demain soir encore, la responsabilité de choisir entre deux possibilités: soit soutenir ce projet de délibération pour dire que Genève soutient le fonds fédéral d'aide aux enfants placés par un versement symbolique de 100 000 francs; soit détourner la tête, comme ce pays l'a trop longtemps fait, et considérer que la question des enfants placés ne concerne pas la Ville de Genève. Alors, tout s'arrêtera à ce moment-là. Il nous reste les séances de ce soir et de demain soir pour nous décider. Après, je pense que l'utilité de ce projet de délibération sera moindre. Merci beaucoup de voter cette urgence!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-122 A/B est refusée par 34 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. La neuvième et dernière motion d'ordonnancement, qui vient d'être déposée par M. Rémy Pagani, demande le traitement en urgence du rapport PR-1264 A de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour l'extension et la réfection de locaux de l'école des Plantaporrêts. M. Pagani demande de faire en sorte que la délibération de cette proposition soit votée demain, 7 mars 2018, car la création de quatre classes ne peut attendre. Je donne la parole pendant une minute à M. Pagani pour défendre l'urgence.

M. Rémy Pagani, maire. Je pensais que vous parleriez de ça demain soir, Monsieur le président… Oui, c'est demain soir que je demande le vote! Vous pouvez faire voter cet objet maintenant, mais je demandais qu'il soit adopté en tout cas au cours de cette session. La commission des travaux et des constructions a adopté la proposition PR-1264 à l'unanimité; or, le rapport PR-1264 A figure au point 24 de l'ordre du jour et, parti comme c'est parti, on n'y arrivera pas. Il faut procéder à cette extension et à cette réfection de locaux à l'école des Plantaporrêts dans la foulée du chantier d'Artamis. Les enfants y sont déjà, tout le monde aura besoin de ces bâtiments et, si nous ne faisons pas ces travaux maintenant, nous ne disposerons malheureusement pas des quatre classes nécessaires. J'aimerais donc bien, Monsieur le président, que cette proposition soit votée rapidement – mais on peut le faire demain, pas besoin de le faire ce soir!

Le président. Je mets aux voix cette motion d'ordonnancement maintenant. J'aimerais toutefois vous rappeler, Monsieur Pagani, que le rapport PR-1264 A inscrit au point 24 de l'ordre du jour avait été reporté aux séances des 20 et 21 mars 2018 pour un traitement lié avec le rapport PR-1263 A, encore en attente. Je l'ai annoncé tout à l'heure au moment des communications du bureau du Conseil municipal.

Mme Jannick Frigenti Empana (S). J'aimerais apporter une réponse à M. Pagani – vous lui transmettrez, Monsieur le président. Il s'agit ici d'une décision émanant de la commission des travaux et des constructions; les deux propositions PR-1263 et PR-1264 ayant été traitées en même temps, il nous semblait important que les deux rapports y afférents soient liés, car ces objets dépendent l'un de l'autre. Nous ne comprenons donc pas votre demande de ce soir, Monsieur Pagani. Nous traiterons ces rapports en séance plénière dans deux semaines! Celui de M. Gisselbaek sur la proposition PR-1263 est déjà dans le pipeline!

Le président. M. Pagani me signale qu'il retire sa motion d'ordonnancement sur le rapport PR-1264 A. Mesdames et Messieurs, nous venons de traiter huit motions d'ordonnancement dont deux ont été refusées, ce qui signifie que l'urgence a été acceptée sur six objets qui seront traités demain à 20 h 30.

8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 300 000 francs prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) (D-30.58).

Décision de l'Assemblée générale	:	**31 janvier 2018**
Dossier communiqué le	:	**12 février 2018**
Délai pour la prise des résolutions d'opposition :		**28 mars 2018**
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		**3 avril 2018** (= délai d'opposition + délai de transmission)

➢ Contexte

- Demande de la commune de Lancy au FI d'une subvention de Fr. 500'000.--.
- Coût total du projet : Fr. 1'500'000.--.
- Projet d'ouverture durant toute l'année du bassin olympique. Les travaux permettront de couvrir le bassin olympique de 50 mètres avec une couverture thermique qui gardera la température de l'eau à 28°pour une exploitation hivernale. Cette couverture restera au fond du bassin durant la journée (les lignes des couloirs y sont tracées) puis remontera à la surface lors de la fermeture de la piscine le soir. L'entrée dans le bassin se fera directement depuis les vestiaires grâce à un couloir d'eau. Les vestiaires, le local d'échauffement et la zone snacking seront maintenus à une température de 22°.
- Actuellement sur le canton, seul le bassin de natation de 50 mètres de la piscine des Vernets en Ville de Genève est ouvert l'hiver, ce qui a pour effet de créer d'importantes tensions entre les nombreux nageurs qui doivent cohabiter dans cet espace restreint.

➢ Analyse

Cet investissement, bien que financé par une seule commune, répond à un besoin avéré.

La participation du FI à ce financement est ainsi justifié par **l'effet de débordement** qui constitue un critère pour l'octroi de financements.

En effet, déjà aujourd'hui, il apparaît que 50 % des usagers ayant souscrit un abonnement étaient des non-résidents de Lancy.

Par ailleurs, on peut estimer qu'un grand nombre de nageurs occasionnels viennent de nombreuses communes.

Enfin, afin de soulager l'accès à la piscine des Vernets, la Ville de Genève transférera les entraînements de plusieurs clubs de natation vers Lancy après la réalisation de ces travaux.

➢ **Etapes du dossier**

- Le dossier a été traité lors du Conseil du Fonds intercommunal du 18 décembre 2017. Il a décidé une entrée en matière favorable à hauteur d'un montant de Fr. 300'000.-- (représentant 20 % du coût global du projet).

- L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 31 janvier 2018, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 300'000.-.

Le président. Aucune résolution à ce sujet n'a été déposée.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

9. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1286).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Les comptes de la saison 2016-2017 présentent un boni de 1 952 693 francs. Conformément à l'article 21 de la convention de subventionnement pour l'année 2017 entre la République et canton de Genève, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), 54% de ce boni, soit 1 057 822 francs, seront conservés par la FGTG et versés dans le fonds de réserve. Les 46% restants, soit 894 871 francs, sont inscrits au bilan dans la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». Ils rejoindront le fonds de réserve ou seront restitués à la Ville et au Canton en fonction du résultat des comptes de la saison 2017-2018, qui seront transmis au Conseil administratif fin 2018.

Lors de l'élaboration du budget de la saison 2017-2018, le Canton prévoyait de reconduire en 2018 la subvention de 3 millions de francs octroyée au GTG en 2017. A la suite de l'annonce du Canton de la non-reconduction de cette subvention en 2018, la FGTG a modifié son budget mais a déjà annoncé que les comptes de la saison 2017-2018 seront déficitaires. Il est donc fort probable que les 894 871 francs inscrits dans la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention» soient laissés à la FGTG pour contribuer à combler ce déficit.

Selon l'article premier du «Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre», approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982, le montant du fonds de réserve ne peut pas dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, ce qui représente un montant de 1 280 018 francs (12% de 10 666 819 francs). Selon l'article 4, les sommes excédentaires doivent être restituées à la Ville.

Le montant du fonds de réserve avant le versement du boni de la saison 2016-2017 est de 422 495 francs. Avec le versement du boni sans la part restituable à la Ville et au Canton, le montant du fonds de réserve atteindrait 1 480 317 francs, soit un excédent de 200 299 francs par rapport aux 12% autorisés par le règlement. Avec le versement du boni comprenant la part restituable à la Ville et au Canton, le montant du fonds de réserve atteindrait 2 375 188 francs, soit un excédent de 1 095 170 francs par rapport aux 12% autorisés par le règlement.

En raison des difficultés financières à venir liées à la suppression de la subvention du Canton et au retard dans les travaux de rénovation du bâtiment de la place de Neuve, une dérogation aux dispositions du règlement du fonds de réserve du GTG permettrait de renoncer à une demande de restitution qui aggraverait la situation. Il appartient toutefois au Conseil municipal de se prononcer sur cette dérogation au règlement qu'il a lui-même voté. C'est pourquoi le projet de délibération ci-après concernant l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 est complété par un article concernant la dérogation aux articles 1 et 4 du règlement du fonds de réserve.

La saison 2016-2017 est la première saison jouée entièrement à l'Opéra des Nations. Cela a eu un impact sur les recettes brutes des spectacles, qui ont baissé de 1 294 587 francs par rapport à la saison précédente. En effet, les tarifs pratiqués à l'Opéra des Nations ont été baissés pour la plupart des catégories par rapport aux tarifs pratiqués à la place de Neuve, ce qui a néanmoins permis d'attirer de nouveaux publics. Le taux de remplissage moyen pour la saison a atteint 74%. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la saison précédente (77%), mais le Grand Théâtre a compté 106 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, soit 17 représentations de plus que durant la saison 2015-2016.

Les charges de personnel ont diminué de 2 152 184 francs (-11%) en raison de départs et remplacements décalés. Le total des charges d'exploitation s'élève à 26 753 691 francs, en diminution de 2 035 755 francs par rapport au budget et inférieur de 3 293 350 francs (-13%) par rapport aux comptes de la saison précédente. Le total des recettes d'exploitation est de 29 450 642 francs, en diminution de 279 927 francs par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.

Malgré un contexte économique peu favorable, de nouveaux soutiens ont pu être mobilisés dans le domaine du mécénat et des partenariats, permettant une augmentation de 10% des apports financiers par rapport à la saison 2015-2016.

Avec ses recettes propres de 13,6 millions de francs, la FGTG assure le financement de 24,5% des dépenses totales. Elle assure elle-même la totalité des dépenses de production des spectacles, qui s'élève à 12,6 millions de francs (ou 22,5% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2% des frais fixes, dont ceux du chœur et du ballet.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte-rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève, le montant maximum du Fonds de réserve peut dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982.

Annexes: – compte-rendu relatif aux comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève
– nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

FONDATION DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE-RENDU RELATIF AUX COMPTES

SAISON 16 17

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES

SAISON 16 17

SOMMAIRE

A Activités

Une première saison jouée entièrement à l'Opéra des Nations 4

Mission et structure du Grand Théâtre de Genève 8

Les chiffres clés de la saison 11

Le bilan artistique 17

La vie institutionnelle 24

B Statistiques

Statistique des spectacles 28

Statistique du personnel 29

C Organigramme 33

D États financiers 34

Note explicative 35

Rapport financier 38

Tableau synthétique 57

A. Activités

Durant la saison 2016/2017, le Grand Théâtre de Genève a:

- réalisé une première saison entière à l'Opéra des Nations et joué plusieurs spectacles à guichets fermés ;
- assuré une diversification de son public et renforcé ses activités pédagogiques et de médiation ;
- nommé le successeur au directeur général actuel qui entrera en fonction en juin 2019.

Le rapport ci-présentdécrit plus en détail les réalisations du Grand Théâtre.

SAISON 2016 2017 LA PREMIÈRE SAISON JOUÉE ENTIÈREMENT À L'OPÉRA DES NATIONS

Lors de la saison 2016/2017, première saison jouée entièrement hors les murs dans le bâtiment provisoire de l'Opéra des Nations, le Grand Théâtre de Genève (GTG) a relevé avec succès deux défis principaux:

- offrir un programme artistique de haut niveau pour répondre aux attentes élevées du public du Grand Théâtre et assurer la fidélité des spectatrices et spectateurs dans un lieu qui ne dispose pas de toute la technique de scène et de tout l'attrait du bâtiment historique de la place de Neuve ;
- réaliser un résultat financier positif pour équilibrer les pertes enregistrées lors de l'année du déménagement 2015/2016 et démontrer la viabilité financière de l'Opéra des Nations construit grâce au soutien de mécènes, malgré sa jauge inférieure en fauteuils disponibles.

Les deux défis ont été maîtrisés grâce à une programmation inédite, une gestion rigoureuse, le soutien affirmé du public, la fidélité des mécènes et l'engagement des pouvoirs publics.

L'institution a offert un programme plus diversifié que jamais, ce qui a permis de s'ouvrir à de nouveaux publics. A côté des 8 opéras et les 3 ballets présentés, le programme a affiché de plus 6 récitals, 6 concerts exceptionnels ainsi que 4 productions dédiées spécialement au jeune public. Ces dernières ayant été suivies par 7'245 jeunes spectateurs et leurs accompagnants.

Ainsi, 86'449 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 106 représentations publiques proposées. L'affluence est presque identique, à 3'000 spectateurs près, à celui réalisé lors de la saison 2015/2016 qui s'est encore jouée pour moitié à la place de Neuve, dans une salle à 1'500 places contre 1'118 à l'Opéra des Nations.

Au nombre de spectateurs des représentations payantes, il convient d'ajouter 11 répétitions générales publiques, auxquelles accèdent par exemple des élèves, réunissant plus de 10'000 personnes supplémentaires. Quant au nombre total de levers de rideau, il a été porté à 117 (dont 106 pour des spectacles payants), ce qui fait 17 levers de rideau de plus qu'au cours de la saison précédente.

Placés au centre de la mission du Grand Théâtre, les opéras ont attiré à eux seuls 54'810 spectatrices et spectateurs, pour un taux de remplissage moyen de 81%. Lors de la saison 2015/2016, jouée à moitié au Grand Théâtre de la place de Neuve fermé en janvier 2016 pour rénovation, la jauge réalisée pour les spectacles lyriques avait été de 79%.

Le taux de remplissage moyen de la salle tous spectacles confondus atteint 74% pour la saison 2016/2017. Ce chiffre englobe à la fois plusieurs spectacles d'opéra du répertoire classique joués à guichets fermés, mais aussi des œuvres contemporaines ou encore les spectacles pour jeunes et enfants qui ne génèrent pas la même affluence, le public étant moins familier avec ces productions. Mais cela reste une partie importante de la mission du Grand Théâtre.

Sur le plan financier, le Grand Théâtre a entamé sa saison 2016/17 dans une extrême insécurité financière. La saison 2015/2016 avait vu le déménagement du Grand Théâtre de la place de Neuve à l'Opéra des Nations en milieu de saison pour permettre la rénovation du bâtiment historique à la place de Neuve.

Les doutes initiaux du public sur la qualité de l'Opéra des Nations alors en construction, les coûts de fonctionnement liés au déménagement hors les murs, et enfin la diminution des places disponibles en salle, ont été à l'origine d'un déficit d'exploitation de CHF 1'437'391.- pour la saison finissant en juin 2016.

Le Grand Théâtre a ainsi été contraint de débuter, en septembre 2016, une nouvelle saison avec l'obligation d'effacer ce déficit par un résultat positif permettant d'équilibrer à nouveau sa situation financière.

Ce pari a été gagné. Grâce à une gestion rigoureuse et grâce au succès auprès du spectateurs, la saison 2016/2017 s'est terminée avec un boni. Le Grand Théâtre peut ainsi faire état pour sa saison 2016/2017 d'un résultat annuel positif de CHF 1'952'683.-, ce qui lui permet d'équilibrer son bilan en absorbant le déficit 2015/2016.

Avant son déménagement, le Grand Théâtre avait réalisé plusieurs exercices budgétaires avec un excédent, signe d'une gestion solide. Après la parenthèse de l'année du déménagement, les comptes 2016/2017 de la Fondation du Grand Théâtre ont permis de rétablir l'équilibre.

Le problème principal du Grand Théâtre reste le fait que les dépenses de production sont continuellement en diminution pour pouvoir couvrir les coûts fixes en augmentation. Les coûts artistiques représentaient 29% du budget global en 2007/2008, alors qu'ils s'élèvent à seulement 23% aujourd'hui. Ainsi, c'est la mission même du Grand Théâtre qui est atteinte par ce phénomène.

MISSIONS ET STRUCTURE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production et d'accueil de Suisse romande. Construit à la fin des années 1870, il a pris en 1964 la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal public dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts)

Le Grand Théâtre a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant au rayonnement de Genève.

Il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 56 millions (2016-2017). Il est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total de CHF 39 millions. Le Canton a accordé au Grand Théâtre une subvention de CHF 2'500'000.- pour les années civiles 2015 et 2016. Le 22 septembre 2017, deux mois et demi après la fin de la saison 2016/2017, le Grand Conseil a voté une nouvelle subvention de CHF 3'000'000.- pour l'année civile 2017, dont la moitié, à savoir CHF 1'500'000.- a été affectée à la saison 2016/2017. Cette décision a permis de procéder à la clôture des comptes ci-présents. Une incertitude règne toutefois au moment de l'établissement des comptes sur la poursuite du soutien du Canton au-delà de 2017.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Grand Théâtre. Il est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il délègue certaines de ses tâches au Bureau de 5 membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance. La gestion du Grand Théâtre est confiée à la Direction générale.

016 / 2018
E GRAND THÉÂTRE DE GENÈV
ST À L'OPÉRA DES NATIONS

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 1617

- La saison 2016/2017 du Grand Théâtre a attiré **86'449 spectatrices et spectateurs**. Ce nombre est légèrement inférieur à celui atteint lors de la saison précédente qui avait encore lieu pour moitié, jusqu'en janvier 2016, dans le bâtiment historique, aujourd'hui fermé pour rénovation, avant le déménagement à l'Opéra des Nations. Or, la salle de l'Opéra des Nations (ODN) avec ses 1'118 places dispose de 25% de fauteuils en moins que la salle de la Place de Neuve qui dispose de 1'500 places. Avec ce résultat réalisé pour sa première saison complète hors les murs dans une salle plus petite, le GTG a préservé le niveau d'audience enregistré en 2010/2011 et 2012/2013 à la place de Neuve.
- Le nombre d'**abonnements** s'élève à 4'900, un chiffre légèrement en hausse par rapport à la saison 2015/2016. Pourtant, la salle à l'Opéra des Nations limite la disponibilité d'abonnements pour certaines catégories, comme par exemple pour les récitals et l'abonnement « loges ». Il est par contre à noter que l'abonnement « Labo-M » réservé au jeune public a gagné 104 souscripteurs.
- Le **taux de remplissage moyen pour la saison atteint 74**%. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la saison précédente, mais le Grand Théâtre a compté 106 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, ce qui fait 17 représentations de plus qu'en 2015/2016. 4 productions ont été complètes et trois autres ont atteint un taux de remplissage supérieur à 88%.
- Ainsi, la **billetterie** a clôturé la saison avec des recettes de **CHF 7'393'268.-**. Les abonnements comptent pour CHF **3'369'647**.- du résultat. Ce chiffre est en baisse de CHF 1'294'587.- par rapport à la saison précédente. En effet, les tarifs des billets à l'Opéra des Nations ont été baissés pour la plupart des catégories afin d'ouvrir l'accès au Grand Théâtre à des publics qui hésitaient auparavant à suivre les activités proposées.

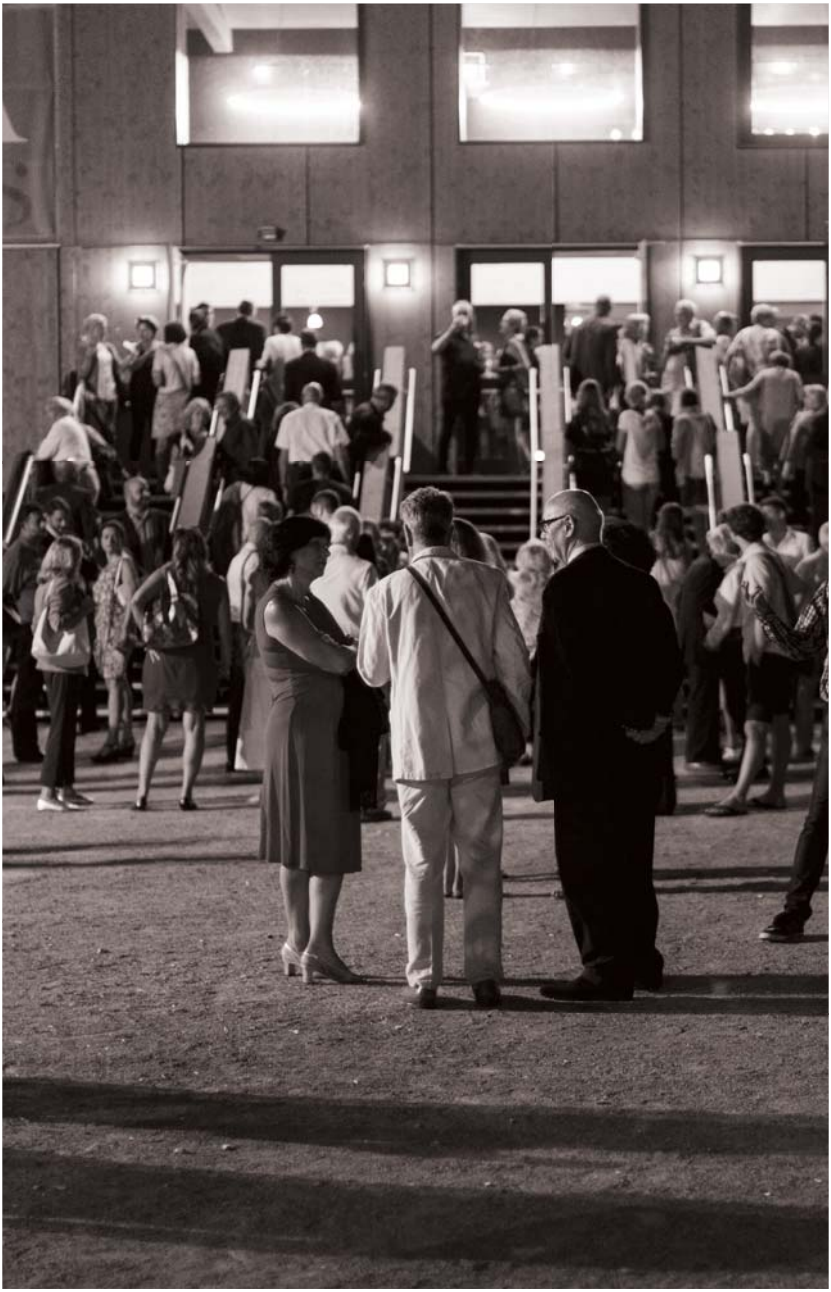

- Les **coûts du personnel**, poste le plus important au budget, sont contrôlés. Le personnel fixe sous contrat fondation est stable et même en réduction (121 collaborateur-trice-s contre 122 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (188 collaborateur-trice-s contre 186 la saison précédente). Les très faibles mouvements s'expliquent par des départs et remplacements décalés.
- Le total des **charges d'exploitation** 2016/2017 s'élève à CHF 26'753'691, en diminution de CHF 2'035'755.- par rapport au budget et inférieur de CHF 3'293'350.- par rapport aux comptes de la saison précédente.
- Les **recettes d'exploitation** de la saison 2015/2016 sont de CHF 29'450'642, inférieures de CHF 279'927.- par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.
- Malgré un contexte économique peu favorable, de nouveaux soutiens ont pu être mobilisés dans le domaine du **mécénat et des partenariats**, permettant une augmentation de 10% des apports financiers par rapport à la saison 2015/2016.
- La saison se termine ainsi avec un **résultat annuel avant répartition du boni de CHF 1'952'693.-,** qui comprend par ailleurs l'impact de l'amortissement de l'Opéra des Nations.
- Avec ses **recettes propres** de CHF 13,6 millions, la Fondation du Grand Théâtre assure le financement de 24,5% des dépenses totales de la saison 2016/2017**.** Le Grand Théâtre assure lui-même entièrement la totalité des dépenses de production des spectacles qui s'élève à CHF 12,6 millions (ou 22.5% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2% des frais fixes, dont ceux du chœur et du ballet.

LE PROGRAMME EN UN COUP D'OEIL

La saison 2016/2017 a offert de nombreux joyaux du répertoire. De ce point de vue, elle s'est inscrite dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité. Le déplacement du Grand Théâtre à l'Opéra des Nations a toutefois impliqué une programmation adaptée à ce lieu de production provisoire.

La saison a débuté le 4 septembre 2016 avec une représentation unique de *The Indian Queen* de Henry Purcell en version de concert par Teodor Currentzis. Puis, dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a marqué le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève. *La Bohème* de Giacomo Puccini, *Il Giasone* de Francesco Cavalli, *Così fan tutte* de Wolfgang Amadeus Mozart ont été les autres nouvelles productions lyriques présentées. À cela s'ajoute, *Norma* de Vincenzo Bellini avec Alexandra Deshorties, l'époustouflante *Medea* de la saison 2014/2015 dans le rôle de la prêtresse, *Orleanskaya Deva* (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski, proposé en version de concert au Victoria Hall avec l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Dmitri Jurowski, et *Wozzeck* d'Alban Berg dans une production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Une fois encore, des artistes de renommée internationale tels qu'Erwin Schrott, Joyce DiDonato, Thomas Hampson, Camilla Nylund, Karita Mattila, John Osborn, Lynette Tapia, Patricia Petibon, Bernard Richter, Tómas Tómasson, Ekaterina Siurina, Aquiles Machado, Alexandra Deshorties ou encore Laurent Naouri se sont produits sur la scène de l'Opéra des Nations. Quant au Ballet du Grand Théâtre de Genève, il a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales: *Ba\rock* (chorégraphe : Jeroen Verbruggen) à l'automne 2016 et *Une autre passion* (chorégraphe : Pontus Lidberg) au printemps 2017. La saison 2016/2017 a aussi vu des spectacles pour le jeune public avec *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, *Les scènes de la vie de Bohème*, *Pulcinella* ou encore *Pierre et le Loup*.

LE BILAN ARTISTIQUE

Les opéras

The *Indian Queen*, la dernière œuvre scénique de Henry Purcell a ouvert la saison 2016/2017 du Grand Théâtre de Genève, le 4 septembre 2016, lors d'une soirée unique avec le MusicAeterna et les chœurs de l'Opéra de Perm sous la direction de Teodor Currentzis, dont les productions font sensation à travers toute l'Europe et Outre-Atlantique.

Dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a signé le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano française Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève (Lulu 2009/2010). Dans cette coproduction avec l'Opéra Comique de Paris, le Chevalier des Grieux a été incarné par le ténor suisse Bernard Richter et l'Orchestre de la Suisse Romande a été dirigé par Marko Letonja.

En cette année du bicentenaire de la naissance de Frankenstein, des créatures fantasques ont envahi la scène de l'Opéra des Nations avec *Der Vampyr* d'après Heinrich Marschner en novembre 2016. L'intrigue de cet ouvrage est tirée d'une nouvelle de John Polidori qui résida en Suisse en compagnie de Lord Byron. Tómas Tómasson a été Lord Ruthven dans cette coproduction avec le Komische Oper Berlin mise en scène par Antú Romero Nunes. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il a été dirigé par Ira Levin.

Pour les fêtes de fin d'année, *La Bohème* de Giacomo Puccini a investi la scène de l'Opéra des Nations dans une nouvelle production mise en scène par Matthias Hartmann (Fidelio 2014/2015). Dans cet ouvrage où tout n'est qu'effusion de sentiments, Mimì et Rodolfo ont été respectivement interprétés par Nino Machaidze en alternance avec Ruzan Mantashyan et par Dmytro Popov et Sébastien Guèze, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Paolo Arrivabeni.

La musique de Francesco Cavalli atteint une puissance d'évocation remarquable dans *Il Giasone*, drame musical présenté en janvier/février 2017. Dans cette nouvelle production mise en scène par Serena Sinigaglia, avec des décors et des costumes d'Ezio Toffolutti, bien connu et apprécié du public genevois, le rôle-titre a été interprété par Valer Sabadus. C'est la Cappella Mediterranea, sous la baguette de Leonardo García Alarcón, qui en assura l'accompagnement musical.

En mars 2017, Mark Stone a été le *Wozzeck* d'Alban Berg dans cette production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Avec cet opéra, Alban Berg composa une œuvre emblématique des années 1920 et anticipa le mal-être des temps à venir en adaptant le drame de Georg Büchner, inspiré d'un fait divers réel. Cette production a trouvé un accueil enthousiaste par la critique, alors que le public a été plus réservé pour cette œuvre classée de contemporaine.

Orleanskaya Deva (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski a été proposée en version de concert au Victoria Hall en avril 2017 en coproduction avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Dmitri Jurowski et Ksenia Dudnikova dans le rôle-titre. Fasciné depuis son enfance par le personnage de Jeanne d'Arc, Tchaïkovski écrivit La Pucelle d'Orléans en suivant partiellement la pièce de Schiller, *Die Jungfrau von Orleans.*

Wolfgang Amadeus Mozart a été de retour au Grand Théâtre de Genève en mai 2017 avec *Così fan tutte*, dans une nouvelle production mise en scène par David Bösch (Alcina 2015/2016). Veronika Dzhioeva a été Fiordiligi et Laurent Naouri Don Alfonso, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Hartmut Haenchen.

La saison lyrique 2016/2017 s'est achevée avec *Norma* de Vincenzo Bellini dans une production de la Staatsoper Stuttgart mise en scène par Jossi Wieler et Sergio Morabito (Rusalka 2012/2013). À Genève, Alexandra Deshorties, la prodigieuse Medea de la saison 2014/2015, a pris le rôle de Norma dans cette histoire d'amour et de trahison. John Fiore a dirigé l'Orchestre de la Suisse Romande.

Ces deux dernières productions ont joué à guichets fermés.

Les ballets

Sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre de Genève a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales. En octobre 2016, *Ba\rock* a signé le retour de Jeroen Verbruggen, le talentueux chorégraphe d'un *Casse-Noisette* ébouriffant et original créé durant la saison 2014/2015, avec un programme sur des musiques de Domenico Scarlatti, François Couperin et Jean-Philippe Rameau.

Puis au printemps 2017, Pontus Lidberg, chorégraphe suédois à l'écriture poétique et sensible (Giselle 2012/2013) est revenu à Genève pour *Une autre passion*, un ballet d'après la Passion selon saint Matthieu de Johann Sebastian Bach.

En février 2017, le Grand Théâtre de Genève a accueilli le *Ballett am Rhein* Düsseldorf avec *Ein deutsches Requiem*, un programme sur l'œuvre de Johannes Brahms chorégraphié par son directeur Martin Schläpfer et mettant en scène 45 danseurs.

Chaque saison, le Ballet du Grand Théâtre crée deux productions qu'il présente dorénavant, au cours de trois saisons, à l'Opéra des Nations. Les autres moments de la saison, il part en tournée en tant qu'ambassadeur du Grand Théâtre.

En tout, le Ballet du Grand Théâtre s'est produit 73 fois à Genève et en tournée. Durant la saison, les représentations l'ont amené à parcourir les Etats-Unis, la France, l'Italie, Israël, l'Allemagne et la Thaïlande.

Les récitals

Cette saison, le Grand Théâtre de Genève a accueilli à nouveau en récital des vedettes internationales qui se sont produites pour la première fois sur la scène de l'Opéra des Nations. En septembre 2016, ce fut le baryton américain Thomas Hampson dont la dernière venue au Grand Théâtre remonte à décembre 1999. Il a été suivi en octobre 2016 par la soprano finlandaise Camilla Nylund, bouleversante Rusalka lors de la saison 2012/2013. La soprano finlandaise Karita Mattila, habituée du Metropolitan Opera où elle a fait ses débuts en 1990 avec Donna Elvira, a chanté à Genève en mai 2017, tout comme le ténor américain John Osborn, merveilleux Arnold dans Guillaume Tell la saison passée. Il était accompagné par sa femme, la soprano-colorature Lynette Tapia. En juin 2017, la soprano française Patricia Petibon est revenue à l'Opéra des Nations, accompagnée par Susan Manoff, pour conclure en beauté cette nouvelle saison de récitals.

Les concerts

Le baryton-basse uruguayen Erwin Schrott, accompagné par 7 musiciens, a proposé, en septembre 2016, un programme spécial, *Rojotango*, composé de mélodies populaires d'Argentine et du Brésil.

En mars 2017, la mezzo-soprano américaine Joyce DiDonato s'est produite sur la scène de l'Opéra des Nations dans un concert de gala coproduit avec le Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Après Manon de Jules Massenet présenté en début de saison, le public genevois a pu découvrir la version de Giacomo Puccini du roman de l'abbé Prévost avec *Manon Lescaut* lors d'un concert exceptionnel avec l'orchestre et le chœur du Teatro Regio di Torino. Maria José Siri et Grégory Kunde ont été respectivement Manon Lescaut et le Chevalier des Grieux lors de cette soirée unique.

Les spectacles jeune public

Depuis 2010/2011, le Grand Théâtre de Genève propose chaque saison un programme pour le jeune public. Au cours de cette saison, 4 spectacles ont été produits pour les enfants et les adolescents, un nombre jamais réalisé auparavant. Du 26 au 30 octobre, Jean Mompart a raconté *Pulcinella*, célèbre figure de la Comedia dell'Arte, revisitée par Igor Stravinski en partant de la musique napolitaine de Pergolèse, avec l'Orchestre de la Suisse romande dirigé par Ira Levin. En mai 2017, la chorégraphe Laura Scozzi a réinterprété quelques-uns des classiques du conte en se jouant des codes du genre et en balayant les clichés et les références dans *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, une production à la croisée de la danse, du mime et du théâtre, sur des musiques de Niccolò Paganini.

En écho à *La Bohème* de Giacomo Puccini proposé lors des fêtes de fin d'année, les membres de la Troupe des jeunes solistes en résidence du Grand Théâtre de Genève se sont produits en novembre/décembre 2016, accompagnés d'un piano, au Théâtre des Salons dans une reprise de *Scènes de la vie de Bohème*.

Cette saison a également accueilli la baguette dynamitée de Philippe Béran et la verve de Joan Mompart, un duo très apprécié des enfants, autour de *Pierre et le Loup* et du *Bûcher d'hiver* de Sergueï Prokofiev en juin 2017.

Activités diverses

- Au cours de la saison 2015/2016, le Grand Théâtre a apporté à nouveau une contribution à plusieurs événements marquants de la vie culturelle genevoise. Le 20 novembre, le Grand Théâtre a organisé une journée **Portes ouvertes** à l'Opéra des Nations, avec des présentations d'oeuvres, un défilé de costumes d'opéra, des interventions des jeunes solistes et du Choeur. Dans le cadre des **Journées contemporaines de la danse suisse** au Bâtiment des Forces Motrices, le ballet a dansé le 1er février 2017, en création mondiale, *Blazing Wreck* de la chorégraphe belge installée à Genève, Cindy Van Acker. Un **concert de la troupe des jeunes solistes en résidence** du Grand Théâtre a été donné à la Fondation Beyeler à Bâle, le 2 février 2017. Le Ballet a offert une **répétition publique** à l'Opéra des Nations le 25 mars 2017 en présence d'un public très enthousiaste. Le 31 mars et 1er avril, les ateliers du Grand Théâtre sis à la rue Sainte-Clotilde et la rue Michel-Simon ont ouvert leurs portes lors des **Journées européennes des métiers d'art**, pour des visites de découverte de l'art de produire des costumes et des décors. Pour la **Fête de la musique 2017** le ballet *Carmina Burana* a été projeté le 23 juin sur un écran géant installé à la Place de Neuve, Enfin, le 14 juin 2016, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale de *Norma* la soirée du **Geneva Opera Pool**, destinée à la communauté internationale et diplomatique.

- Le Grand Théâtre a naturellement poursuivi son **programme pédagogique** pour faire connaître à des élèves entre 10 et 17 ans, dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Le programme pédagogique et de médiation du Grand Théâtre a grandement innové au cours de la saison passée. A côté des représentations scolaires et des ateliers de chant, de danse, de scénographie, de peinture et de théâtre musical déjà bien introduits pour les adolescents, de nouvelles expériences ont été lancées avec succès : 330 élèves de la 1ère à la 4e de l'enseignement primaire, issus de 15 classes et de 4 écoles, ont appris à chanter et à jouer la comédie musicale dans le nouveau programme « Les petites oreilles ». Pour une première fois, un chœur d'enfants a été spécialement créé pour l'opéra *Wozzeck* et intégré au spectacle. Autre nouveauté : des ateliers de maquillage mis sur pied en lien avec la production *Der Vampyr*, production dans laquelle le maquillage était particulièrement présent.

Le rayonnement international

Des coproductions lyriques internationales en nombre

Les scènes lyriques étrangères se bousculent pour monter des productions en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève. Lors de la saison 2016/2017, l'Opéra comique de Paris, la Komische Oper Berlin, le Lyric Opera de Chicago, le Teatro Regio di Torino et l'Oper Stuttgart ont ainsi co-produit des spectacles avec le Grand Théâtre.

Des tournées dans le monde entier

Le Ballet du Grand Théâtre a présenté pendant sa saison 2016/2017 quatre créations mondiales, dont une hors les murs : *Blazing Wreck* de la chorégraphe genevoise d'origine belge Cindy Van Acker, présenté dans le cadre des Journées contemporaines de la danse suisse à Genève.

La vitalité et la qualité du Ballet du Grand Théâtre lui ont valu d'avoir été invité, pendant la saison écoulée, aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Israël, en Allemagne et en Thaïlande, où les danseuses et danseurs se sont produits 54 fois.

Présence dans les médias européens et internationaux

Les productions du Grand Théâtre ont fait l'objet d'articles dans plus de 120 médias écrits, de 12 pays. Les captations audiovisuelles ont été diffusées dans 23 pays européens. Les télévisions Mezzo et Arte ont a nouveau retransmis des soirées à l'Opéra des Nations. 642'700 vues ont été comptées pour les enregistrements du Grand Théâtre sur YouTube.

Partenariats avec la Genève internationale

Des actions de partenariat ont été menées au cours de la saison avec le Centre d'accueil Genève internationale (CAGI, le Cercle international de la Fondation pour Genève, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et des collaboratrices et collaborateurs d'entreprises internationales de la place : visites des ateliers et de l'Opéra des Nations, assistance aux répétitions, concerts de solistes, etc.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

LE CONSEIL DE FONDATION

Suite au vote de la convention de subventionnement 2015-2016 par le Grand Conseil le 1er septembre 2016 et en vertu de la convention signée entre le Canton, la Ville et la Fondation, le Conseil de Fondation a accueilli deux délégués du Canton dans sa séance du 16 décembre 2016.

Rappelons que le Conseil de Fondation avait vu son mandat renouvelé le 3 septembre 2015 et il y avait alors accueilli 4 nouveaux membres.

La composition du Conseil de Fondation à la fin de la saison 2016/2017 était la suivante :

Mme Lorella Bertani, Présidente*
M. Guy-Olivier Segond, Vice-président*
M. Pierre Conne, Secrétaire*
M. Claude Demole*
M. Pierre-Alain Hug*/**
M. Sami Kanaan*
M. Rémy Pagani*
M. Manuel Tornare*
M. Juan Calvino***
M. Jean-Pierre Jacquemoud
M. André Klopmann**
M. Pierre Losio
Mme Danièle Magnin
Mme Françoise de Mestral
M. Albert Rodrik
M. Pascal Rubeli

Mme Salika Wenger

* membres du Bureau du Conseil de Fondation

**membre invité nommé par le Conseil d'État

***membre invité représentant du personnel

Au cours de la saison 2016/2017, le Bureau du Conseil de Fondation s'est réuni 14 fois, et le Conseil de Fondation a siégé à 13 reprises.

LE GRAND THÉÂTRE À L'OPÉRA DES NATIONS

- En janvier 2016, le Grand Théâtre a quitté la place de Neuve et s'est installé provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.
- En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il a dû être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 62,7 millions. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. Le chantier de rénovation a été ouvert en février 2016.
- Pour ne pas interrompre ses activités, conserver son savoir-faire, ses abonnés et ses collaboratrices et collaborateurs, la Fondation du Grand Théâtre a examiné plusieurs scénarios pour trouver un lieu pour ses spectacles pendant cette période. Tant pour des raisons artistiques que financières, il a décidé de construire, à l'aide de fonds privés pour la majeure partie, une construction provisoire, l'Opéra des Nations.
- Ce bâtiment est basé sur les éléments structurels du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, qui a été acquis en mars 2014 par la Fondation du Grand Théâtre, démonté à Paris entre juillet et décembre 2014, transporté à Genève pour être implanté sur la rive droite, dans la campagne Rigot à proximité des institutions internationales.
- Pour l'adapter aux besoins d'un opéra, le Théâtre éphémère a été agrandi de 40%, pour recevoir une fosse d'orchestre et une capacité d'accueil plus importante. Il dispose d'une jauge de 1'118 places. Son coût s'est élevé à CHF 13 millions.
- L'Opéra des Nations a été inauguré le 2 février 2016, pour accueillir les spectacles de la seconde moitié de la saison 2015/2016. L'accueil du public a été d'emblée enthousiaste.
- Postérieur à la clôture des comptes 2016/2017, la Ville de Genève, maître d'ouvrage de la rénovation à la place de Neuve, a annoncé que les travaux subissaient du retard et que le premier spectacle dans le bâtiment emblématique de la place de Neuve ne pourra être donné qu'à partir de janvier 2019. Ceci a pour conséquence une réorganisation complète de la saison 2018/2019, ce qui oblige la Fondation du Grand Théâtre de revoir sa planification budgétaire.

Signature d'une Convention avec le Canton pour le financement du Grand Théâtre

- Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'État ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention de CHF 1'000'000.- en 2015, de CHF 2'000'000.-en 2016 et de CHF 3'000'000.- en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.
- Dans le suivi de cette déclaration politique, le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre ont préparé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2016 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés dans la déclaration conjointe précitée. Le 8 juin 2016, une Convention de subventionnement 2015-2016 a finalement été signée. Elle accorde CHF 500'000.- pour 2015 et CHF 2'000'000.- pour 2016. Le Grand Conseil a voté le projet de loi y relatif le 1er septembre 2016.
- Le 26 avril 2017, le Canton, la Ville et la Fondation du Grand Théâtre signent une nouvelle convention de subventionnement cantonal 2017-2018, qui tient compte d'une subvention annuelle de CHF 3'000'000.- inscrite au budget cantonal 2017. Le projet de loi relatif à cette convention est déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (PL 12123). Ce projet prévoit une saison déficitaire et une bénéficiaire, qui s'équilibrent.
- Parallèlement, le Canton, la Ville et l'Association des communes genevoises ont entamé en 2016 des négociations sur l'avenir du Grand Théâtre dans le cadre des répartitions des tâches entre le Canton et la Ville.
- Le 20 septembre 2017, la convention biennale du 27 avril 2017 est amendée pour le vote par le Grand Conseil d'une subvention 2017 uniquement, à hauteur de CHF 3'000'000.-. Le 22 septembre 2017, le Grand Conseil vote la loi portant sur la Convention de subventionnement 2017 au Grand Théâtre.

NOMINATION DU FUTUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de la saison, le Conseil de Fondation a également eu pour tâche de nommer un successeur au Directeur général Tobias Richter, qui se retirera le 30 juin 2019.

Le successeur a été choisi en mai 2017 en la personne d'Aviel Cahn, retenu après l'examen de 25 dossiers de candidatures de haut niveau. Zurichois d'origine, âgé de 43 ans, le futur directeur à partir de la saison 2019/2020, se trouve actuellement à la tête de l'Opéra des Flandres (Anvers et Gand). Il amène à Genève sa riche expérience internationale et un projet d'envergure pour le Grand Théâtre afin de le maintenir parmi les scènes lyriques de référence et d'y développer de nouvelles activités.

BILLETTERIE : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE

En avril 2017, lors de l'ouverture de la vente des abonnements pour la saison 2017/2018, le Grand Théâtre a présenté sa nouvelle politique tarifaire et a investi un nouveau local de billetterie. Cette nouveauté s'inscrit dans une stratégie de développement des publics, grâce à l'élargissement de la gamme des prix disponibles à l'Opéra des Nations. Ce travail prépare également le retour à la place de Neuve pour la saison 2018/2019.

Le passage au nouveau logiciel de billetterie a permis d'offrir une solution de vente qui répond aux attentes des clients. Le changement de logiciel a notamment permis une amélioration du service de vente et une plus grande flexibilité, avec entre autres :

- une amélioration du système de vente en ligne pour les billets et les abonnements ;
- la possibilité pour le client de choisir sa place dans le plan de la salle ;
- la possibilité d'avoir son espace personnel en ligne, qui regroupe ses billets électronique, son historique d'achat, ses factures ;
- la possibilité de télécharger ses billets sur son smartphone ou de les imprimer chez soi.

STATISTIQUES DES SPECTACLES

Spectacles	Lieu	Nbre de rep.	Maximum de places	Places occuppées	Taux de remplissage en %
OPERAS					
Manon	ODN	7	7 826	6 575	84%
Der Vampyr	ODN	7	7826	5 115	65%
La Bohème	ODN	12	13416	12 116	90%
Il Giasone	ODN	7	7826	6 312	81%
Wozzeck	ODN	7	7826	5 103	65%
Orleanskaya Deva	VH	3	4497	3 101	69%
Così fan tutte	ODN	8	8944	8 847	99%
Norma	ODN	7	7 826	7 647	98%
Total opéras		**58**	**65 987**	**54 816**	**81%**
BALLETS					
Barock	ODN	8	8 944	5 644	63%
Ein deutsches Requiem	ODN	4	4 472	3 932	88%
Une autre passion	ODN	8	8 944	5 209	58%
Total ballets		**20**	**22 360**	**14 785**	**70%**
RECITALS					
Thomas Hampson	ODN	1	1 118	983	88%
Camilla Nylund	ODN	1	1 118	856	77%
Ramón Vargas	ODN	1	1 118	758	68%
Karita Mattila	ODN	1	1 118	936	84%
J.Osborn/L.Tapia	ODN	1	1 118	935	84%
Patricia Petibon	ODN	1	1 118	1 118	100%
Total Récitals		**6**	**6 708**	**5 586**	**83%**
CONCERTS					
The Indian Queen	ODN	1	1 118	859	77%
E.Schrott / Rojo Tango	ODN	1	1 118	779	70%
Joyce Di Donato	ODN	1	1 118	1 086	97%
Manon Lescaut	ODN	1	1 118	732	65%
Chœur GTG 9/03	TdlM	1	320	293	92%
Chœur GTG 11/05	ODN	1	1 118	268	24%
Total concerts		**6**	**5 910**	**4 017**	**77%**
JEUNE PUBLIC					
Barbe Neige	ODN	5	5 590	2 958	53%
Les scènes de la Vie de Bohème	TdS	5	860	524	61%
Pulcinella	ODN	3	3 354	1 163	35%
Pierre et le loup - Le bûcher d'hiver	ODN	3	3 318	2 600	71%
Total jeune publice		**16**	**13 122**	**7 245**	**55%**
TOTAL		**106**	**114 087**	**86 449**	**74%**

STATISTIQUES DU PERSONNEL

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 121 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 97.20)

Direction générale (1)
Directeur général*

Secrétariat général (1)
Secrétaire général*

Artistique (119)
Dramaturge et conseiller artistique
Jeune Troupe (4)
Solistes
Chœur (45)
Chef des chœurs
Assistant du chef des chœurs
Pianiste répétiteur
Choristes (42)
Ballet (31)
Directeur du ballet
Adjoint du directeur du ballet
Coordinatrice administrative
Maîtres de ballet (2)
Pianiste
Directeur technique du ballet
Régisseur lumières
Régisseur plateau
Danseur-euse-s (22)

Production artistique (6)
Responsable de production artistique
Ass. à la prod. artistique et resp. figuration
Pianistes, chef de chant (2)
Régisseure générale
Régisseur de scène

Marketing et comminication (30)
Responsable marketing et communicatio
Responsable presse et actions de communication
Responsable édition et création visuelle
Concepteur comunication web
Chargée du mécénat et des partenariats
Personnel d'accueil (25)

Technique (1)
Directeur technique*

Développement des publics et billetterie (1)
Responsable du dév. des publics et billeterie 80%

* Membre du Comité de direction

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE
186 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 170.15)

Direction générale (1)
Adjointe administrative

Artistique (7)
Production artistique (1)
Responsable ressources musicales 80%

Marketing et communication (5)
Assistante administrative
Assistante presse et communication
Chargée du service pédagogique
Chargé du public jeune
Archiviste 80%

Accueil du public (1)
Responsable de l'accueil des publics

Technique (156)
Ingénieur bâtiment et sécurité
Chargée de production technique 80%
Responsable d'entretien
Responsable logistique
Chauffeur / Collaborateur administratif
Adjointe administrative
Technicienne production vidéo 50%
Bureau d'étude (6)
Ingénieur bureau d'étude 90%
Chargé d'étude des productions
Assistant 40%
Dessinateurs (3)
Service intérieur (6)
Huissier responsable
Huissier-ère-s (3)
Coursier/Huissier (2)

Technique de scène (3)
Adjoint directeur technique (scène)
Chefs de plateau (2)

Machinerie (25)
Chef de service
Sous-chefs (4)
Brigadiers (3)
Sous-brigadiers (3)
Machinistes (8)
Machiniste 60%
Machinistes-cintriers (2)
Machiniste-cintrier 80%
Machiniste-cintrier 60%
Menuisier de plateau et chargé de l'entretien
Son et Vidéo (4)
Chef du service
Sous-chef
Techniciens (2)
Eclairage (16)
Chef du service
Sous-chefs
Sous-chefs 80%
Sous-chef opér. lumières et inform. de scène
Coordinateur de production
Techniciens éclairagistes (3)
Technicien éclairagiste 60%
Techniciens éclairagistes 80% (2)
Electronicien
Opérateurs lumière et infor. de scène (3)
Responsable entretien électrique

Habillage (14)
Cheffe du service
Sous-cheffe 80%
Responsable costumes Ballet/Habilleuse 80%
Habilleuses (1)
Habilleuse 90%
Habilleur-euse-s 80% (5)
Habilleuses 60% (2)
Habilleuses 50% (2)
Électromécanique (6)
Chef du service
Sous-chef
Électromécaniciens (4)

Perruques et maquillage (5)
Cheffe du service
Sous-cheffe

Perruquières (3)
Accessoires (10)
Chef du service
Sous-chef
Accessoiristes (5)
Accesoiristes 50% (2)
Accessoiriste 70%

Ateliers décors (29)
Chef des ateliers décors
Assistant 60%
Magasiniers (2)
Menuiserie (8)
Chef du service
Sous-chef
Menuisiers (5)
Menuisier 80%
Serrurerie (5)
Contremaître 90%
Serruriers (3)
Serrurier 90%
Tapisserie Décoration (7)
Chef du service
Sous-chef 80%
Tapissiers décorateurs (2)
Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2)
Tapissière décoratrice 50%
Peinture et décoration (5)
Chef de service
Sous-chef 80%
Peintres (3)

Ateliers costumes (25)
Cheffe des ateliers costumes
Assistant-e-s (2)
Couture (16)
Chef de service
Costumière
Costumière 90%
Tailleur-e 90%
Tailleur-e (2)
Couturier-ère-s (2)
Couturière 90%
Couturière 80% (2)
Couturière 75%
Couturière 70%
Couturière 60%
Couturières 50% (3)
Décoration Costumes (3)
Responsable décoration costumes 80%
Décoratrice 80%
Décoratrice 60%
Cuir (3)
Chef de service
Cordonnière 80%
Cordonnière 60%

Secrétariat général (23)
Secrétaire 80%

Finances (6)
Chef du service*
Comptable
Comptable 80%
Comptables 70% (3)

Ressources Humaines (5)
Responsable RH - Juriste*
Assistante
Gestionnaire 80%
Gestionnaire 90%
Gestionnaire 60%

Informatique (3)
Chef du service
Administrateurs informatique et télécoms (2)

Développement des publics et Billetterie (3)
Adjointes (2)
Collaborateur -trice-s billetterie (3)

Restauration (4)
Chef du service
Cuisinier
Collaborateur-trice-s restauration (2)

*Membre du Comité de direction

APPRENANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI : 66 COLLABORATEURS-TRICES

Apprenti-e-s (3)
CFC Graphiste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Techniscéniste (1) (*CFC obtenu*)
CFC Peintre en décors de théâtre (1)

Stagiaires (58)
Stage découverte (48)
Stage formation (8)
Stage d'observation (2)

Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (5)
Mesure de reclassement professionnel AI (1)
Mesure de réinsertion professionnelle AI (2)
Service civil (2)

PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION : 115 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION : 247 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **737 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2016-2017.
À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres. Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

ORGANIGRAMME

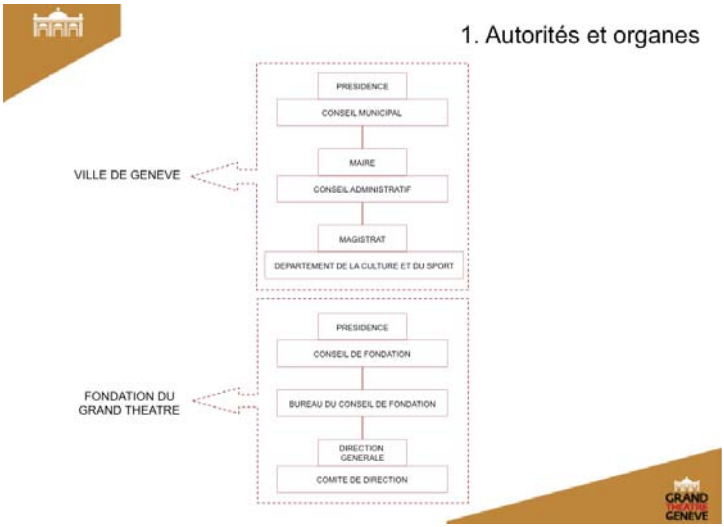

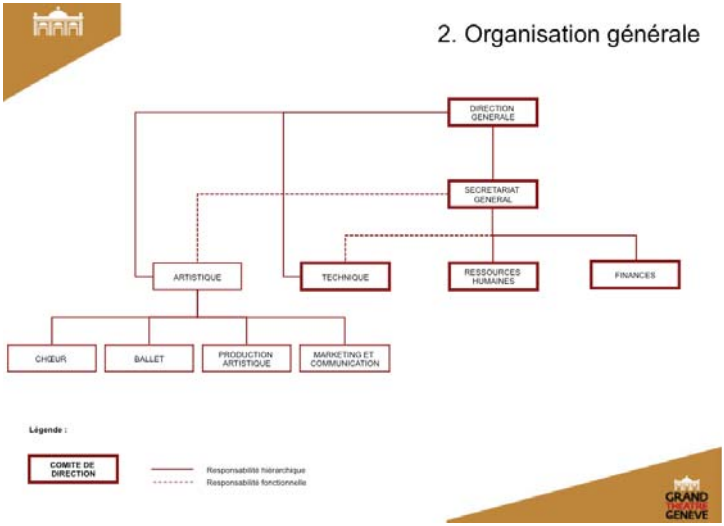

ÉTATS FINANCIERS
2016-2017

La saison 2016/2017 se termine avec un excédent avant répartition de CHF 1'952'693.- incluant CHF 2'750'000.- de subventions cantonales (CHF 1'250'000.- de la convention de subventionnement cantonale 2015-2016 et CHF 1'500'000.- de la convention 2017). Le résultat après répartition est de CHF 1'057'822 qui vont être affecté au Fonds de réserve. Ce bon résultat permet de compenser partiellement la perte de la saison précédente de CHF 1'437'392.-. Rappelons que le Grand Théâtre avait déménagé en janvier 2016 de la place de Neuve à l'Opéra des Nations, ce qui a constitué une charge extraordinaire.

Les travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations ont été achevés au cours de la saison 2016/2017 avec l'installation d'une annexe de containers provisoires comprenant notamment des loges, des bureaux techniques, des sanitaires et une cafétéria pour un coût total de CHF 170'000.-.

Du côté du financement, CHF 41'000.- de nouveaux parrainages fauteuils ont été enregistrés.

A noter également que le dépôt de garantie de CHF 120'000.- concernant la vente de l'Opéra des Nations a été reçu en février de cette année.

Après la mise en place d'un nouveau logiciel de Billetterie en 2016 pour le lancement de la saison 2016/17, un nouveau système informatique de planification et gestion des productions « Dièse » a été lancé durant la saison. Il sera opérationnel au courant du printemps 2018 et il permettra de rationaliser la gestion technique et artistique notamment.

Résultat

Le déficit de la saison 2015/16 a rendu obligatoire un contrôle drastique des coûts durant la saison 2016/2017. A périmètre constant, la baisse des charges est de près de CHF 3 millions d'une année à l'autre. Cette importante baisse a principalement affecté le domaine artistique, en baisse de près de CHF 1'200k. Le domaine technique enregistre une baisse des coûts de près de CHF 1'400k, dont CHF 650k pour le personnel (temporaires en diminution de CHF 500k et le personnel de salle moins CHF 150k). La configuration de la salle de l'Opéra des Nations nécessite en effet la présence de moins de personnel. Les autres économies concernent les fournitures pour les décors. A noter que les charges administratives ont également été réduites de près de CHF 350k.

Du côté des produits, les revenus, à périmètre constant, sont en baisse de près de 1 million (CHF 973k ou moins 3,4%) et sont essentiellement liés à la billetterie qui enregistre une baisse de près de CHF 1'300k. La salle de l'Opéra des Nations dispose en effet de 25% de moins de sièges que celle du GTG à la place de Neuve. Le tarif des billets a également été baissé pour ouvrir l'Opéra des Nations à de nouveaux publics. A noter également la reprise des recettes du mécénat, sponsoring et des partenariats qui augmentent de plus de CHF 500k.

Ainsi, la saison se termine avec un excédent acquis de CHF 1'057'821 qui sera alloué au Fonds de réserve. Le capital de l'organisation se compose du Fonds de réserve (capital libre selon la nomenclature Swiss GAAP RPC 21). Ce fonds affiche CHF 1'480'317, exactement le montant de la perte de la saison précédente qui est donc compensé.

Charges

Les économies réalisées sur les charges du personnel fixe et temporaire sont de CHF 875k versus l'année précédente et sont essentiellement liées à l'utilisation plus parcimonieuse des temporaires (en diminution CHF 484k).

L'ensemble des différents types de rémunération du personnel artistique de spectacle totalise CHF 5'717k et termine avec un écart budgétaire positif de CHF 826k ou moins 12.6%. Globalement, l'ensemble de ces rémunérations a diminué de CHF 778k ou 12% par rapport à la saison 2015/2016.

En diminution comparée à la saison précédente qui avait vu le déménagement à l'Opéra des Nations (moins CHF 1'622k), la rubrique des biens et services présente en 2016/17 une économie budgétaire de CHF 263k.

Le poste budgétaire des défraiements, frais de voyage et hébergements du personnel invité est lié aux coûts de déplacement et d'hébergement des chanteurs, musiciens et équipes de production invités. Il s'élève à CHF 591'083 pour la saison et est en diminution de CHF 208k d'une saison à l'autre.

Produits

La billetterie termine cette première saison entièrement hors les murs à CHF 7'393k, en baisse de 15% vs la saison précédente et en deçà du budget de CHF 1'039k (-12%). L'écart budgétaire négatif provient des abonnements (moins CHF 630k), aussi bien que des billets (moins CHF 409k). Les abonnements de la saison représentent CHF 3'370k, en baisse de CHF 688k (-17%) vs la saison précédente.

La baisse en termes financiers est plus importante que celle de la baisse du nombre de spectateurs. En effet, les tarifs de la plupart des catégories ont été abaissés pour prendre en compte les spécificités de la salle éphémère de l'Opéra des Nations.

Il faut noter que la baisse des revenus de billetterie est bien inférieure à la diminution de 25% du nombre de places à l'Opéra des Nations en comparaison de la place de Neuve. Il y a eu en effet une augmentation du nombre des représentations pour compenser partiellement la perte du nombre de sièges.

La rubrique de la vente et location de productions finit la saison en ligne avec le budget. Elle a augmenté de 58% d'une année à l'autre et termine à CHF 206'164.- vs CHF 130'839.- en 2015-16. Ce bon résultat est notamment lié à la location de la production *Macbeth* au Liceu de Barcelone pour CHF 80'000, la vente de la production *Lucia di Lammermoor* à l'Opéra de Chicago CHF 39'000.-, ainsi que les produits de coproductions pour CHF 66'000.- représentant la quote-part du GTG sur la production *Orleanskaya Deva* présentée au Victoria Hall.

Subvention

La subvention municipale à la Fondation est versée en deux fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève pour l'année civile 2016 de CHF 10'666'819.- a été reconduite pour l'année civile 2017 sans indexation.

La subvention de l'Association des Communes genevoises (ACG) de CHF 2'500'000.- a également été reconduite sans changement.

La subvention cantonale de CHF 2'750'000.- inscrite dans les comptes 2016/2017 est issue de deux conventions de subventionnement successives signées avec le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. Une première part de CHF 1'250'000.- du montant total provient d'une convention pour les années 2015 et 2016, votée le 1er septembre 2016 par le Grand Conseil, pour un montant biennal de CHF 2'500'000.-. Le solde de CHF 1'500'000.- sur la subvention de la saison provient d'une deuxième convention pour l'année calendaire 2017, votée par le Grand Conseil le 22 septembre 2017, d'un un montant total de CHF 3'000'000.-. La moitié du montant a ainsi été affectée à la saison 2016/2017 terminée au 30 juin 2017, et l'autre moitié le sera à la saison 2017/2018 qui a débuté le 1er juillet 2017.

L'historique de ces conventions est décrit dans le chapitre consacré à la vie institutionnelle.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Dans son arrêt du 24 août 2017, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige mentionné en note 21b du rapport d'audit ci-dessous est clos.

Le vote de la convention tripartite de subventionnement du 22 septembre 2017 est mentionné ci-dessus.

Dans son communiqué du 13 octobre 2017, la Ville de Genève a annoncé un retard de quatre mois de travaux de rénovation du Grand Théâtre. Ce retard est susceptible de générer des coûts supplémentaires pour la Fondation, notamment en raison des conséquences sur la programmation de la saison 2018/2019 qui doit être re-planifiée entièrement. Les coûts supplémentaires ne sont pas suffisamment connus au moment de l'établissement du présent rapport pour être quantifiés de manière fiable et être provisionnés dans les comptes de la saison

Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation du

Grand Théâtre de Genève

Genève

Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2016/2017

(période du 01.07.2016 au 30.06.2017)

le 17 novembre 2017
12862/21507761/28-1-3

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, dont la responsabilité incombe au Conseil de fondation, n'était pas documenté sur tous les points essentiels.

En conséquence, le système de contrôle interne n'a pas pu être formellement validé, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 17 novembre 2017

BDO SA

Nigel Le Masurier	Nadia Quévit
Expert-réviseur agréé	Réviseur responsable Expert-réviseur agréé

Annexes
Comptes annuels

GRAND THEATRE GENÈVE

BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Actif	Notes	**30.06.2017** CHF	**30.06.2016** CHF
Actif circulant			
Liquidités	2d, 5	1'217'641	2'847'826
Liquidités - Fonds de solidarité et Fonds de réserve	2d, 5		
Banques - Fonds de solidarité		289'514	182'630
Banques - Fonds de réserve		53'396	54'845
		342'910	237'475
Titres	2e, 5		
Titres - Fonds de solidarité		351'936	376'672
Titres - Fonds de réserve		317'059	268'380
Titres - Fonds libres		6'108	5'911
		675'103	650'963
Créances résultant de prestations de services	2f, 6	919'169	761'742
Autres créances à court terme		44'311	10'260
Stocks	2g	33'385	37'562
Comptes de régularisation actifs	7		
Frais sur spectacles futurs	2h	969'990	729'839
Autres comptes de régularisation actifs		2'350'561	1'715'907
		3'320'551	2'445'746
Total Actif circulant		**6'553'070**	**6'991'574**
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	2i, 10	278'105	243'496
Immobilisations corporelles	2j, 2l, 9		
- Construction et installations Opéra des Nations		6'476'388	11'283'124
- Matériel de scène		202'843	38'881
- Mobilier et matériel informatique		111'730	49'492
- Immobilisations en cours de construction		-	-
Immobilisations incorporelles	2k, 2l, 9	98'262	83'376
Total Actif immobilisé		**7'167'328**	**11'698'368**
Total Actif		**13'720'398**	**18'689'942**

GRAND THEATRE GENEVE

BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Passif	Notes	**30.06.17** CHF	**30.06.16** CHF
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services	2m, 11	1'034'393	2'663'240
Autres dettes à court terme		564'716	356'411
Comptes de régularisation passifs	12		
Abonnements et produits sur saisons futures	2n	2'880'695	4'101'103
Autres comptes de régularisation passifs		688'421	767'433
		3'569'116	4'868'536
Provisions	2o, 13	713'868	751'990
Dépôt de garantie - Opéra des Nations	2l	120'000	-
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat			
Ville de Genève	22	711'452	-
Etat de Genève	22	183'419	-
		894'871	-
Total Engagements à court terme		6'896'964	8'640'177
Capital des fonds affectés			
Fonds d'investissement - Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'655	8'660'309
Fonds de solidarité	15b	992'463	966'961
Total Capital des fonds affectés		5'343'118	9'627'270
Capital de l'organisation			
Fonds de réserve (Capital libre selon Swiss GAAP RPC 21)		422'495	1'859'887
Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat		-	-
Résultat de l'exercice		1'057'822	- 1'437'392
Total Capital de l'organisation		1'480'317	422'495
Total Passif		**13'720'398**	**18'689'942**

GRAND THÉATRE GENÈVE

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Notes	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
Produits d'exploitation	2q		
Recettes brutes des spectacles	16a	7'393'269	8'687'856
Autres recettes d'exploitation	16b	3'221'363	3'421'001
Apports extérieurs	17a	2'919'191	2'285'578
Subvention Fonds équipement communal	17b	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	17b	10'666'819	10'666'800
Subvention du Canton de Genève	17b	2'750'000	1'250'000
Total Produits d'exploitation		29'450'642	28'811'235
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	18	17'638'812	19'790'996
Frais de promotion	18	1'303'818	1'212'572
Locations immobilières	18	1'193'092	1'121'180
Frais généraux & frais divers	18	6'617'969	7'922'293
Total Charges d'exploitation		26'753'691	30'047'041
Résultat d'exploitation avant amortissements		**2'696'951**	**- 1'235'806**
Amortissements immobilisations corporelles			
- Construction et installations Opéra des Nations	2l, 9	- 4'976'388	- 2'445'781
- Autres immobilisations corporelles	2l, 9	- 68'779	- 5'416
Dissolution fonds d'investissement Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'654	2'165'077
Amortissements immobilisations incorporelles	2l, 9	- 18'336	-
		- 712'849	- 286'120
Résultat d'exploitation		**1'984'102**	**- 1'521'926**
Résultat financier	19	**- 31'409**	**17'464**
Résultat exceptionnel (hors période)	20	-	**67'070**
RESULTAT ANNUEL (avant répartition)		**1'952'693**	**- 1'437'392**
Part du			
Genève	22	- 711'452	
Etat de Genève	22	- 183'419	
RESULTAT ANNUEL (avant allocation)		**1'057'822**	**- 1'437'392**
Allocation à la Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	22	**1'057'822**	-
Allocation au Fonds de réserve (Capital libre)		-	**- 1'437'392**

GRAND THEATRE GENEVE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
Résultat annuel (avant allocation)	**1'057'822**	**- 1'437'392**
Dissolution Fonds d'investissement - Opéra des Nations	- 4'350'654	- 2'165'077
Amortissements	5'063'503	2'451'197
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	894'871	-
Diminution/(augmentation) des liquidités Fonds de solidarité et Fonds de réserve (Note 2d)	- 105'435	1'497'256
Diminution/(augmentation) des titres Fonds de solidarité et Fonds de réserve	- 24'140	- 73'928
Diminution/(augmentation) des créances résultant de prestations de services	- 157'427	44'248
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme	- 34'051	21'676
Diminution/(augmentation) des stocks	4'177	5'096
Diminution/(augmentation) des comptes de régularisation actif	- 874'806	- 908'290
(Diminution)/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	- 1'628'847	1'897'134
(Diminution)/augmentation des autres dettes à court terme	208'305	99'807
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passif	- 1'299'419	175'929
(Diminution)/augmentation des provisions	- 38'122	15'749
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	**- 1'284'223**	**1'623'405**
Investissement en immobilisations corporelles	- 464'632	- 8'797'284
Investissement en immobilisations incorporelles	- 33'222	- 83'376
Investissement en immobilisations financières	- 34'610	- 121'685
Encaissement dépôt de garantie - Opéra des Nations	120'000	-
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	**- 412'464**	**- 9'002'345**
Encaissements Fonds d'investissement - Opéra des Nations	41'000	3'821'000
Encaissements Fonds de solidarité	25'503	117'002
Décaissements Fonds de solidarité	-	- 720
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	**66'503**	**3'937'282**
Variation des liquidités	**- 1'630'185**	**- 3'441'658**
Liquidités au début de l'exercice	2'847'826	6'289'484
Liquidités à la fin de l'exercice	1'217'641	2'847'826
Variation des liquidités sur l'exercice	**- 1'630'185**	**- 3'441'658**
Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la liquidité :		
- Transfert du Fonds de solidarité au Fonds de réserve (Capital libre) - Note 15b	-	1'500'000

GRAND THÉATRE GENÈVE

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Capital de l'organisation				Capital des fonds affectés		
	Fonds de réserve (Capital libre)	Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	Résultat de l'exercice	**Total**	Fonds de solidarité	Fonds d'investissement	**Total**
SITUATION AU 01.07.2015	184'242	-	175'645	359'887	2'350'679	7'004'386	9'355'065
Affectation du résultat	175'645	-	-175'645	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	-1'437'392	-1'437'392	-	-	-
Transfert du Fonds de solidarité (Note 15b)	1'500'000	-	-	-	-1'500'000	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	117'002	3'821'000	3'938'002
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-720	-	-720
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-	-2'165'077	-2'165'077
SITUATION AU 30.06.2016	**1'859'887**	-	**-1'437'392**	**422'495**	**966'961**	**8'660'309**	**9'627'270**
SITUATION AU 01.07.2016	1'859'887	-	-1'437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
Affectation du résultat	-1'437'392	-	1'437'392	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	1'057'822	1'057'822	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	50'238	41'000	91'238
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-24'736	-4'350'654	-4'375'390
SITUATION AU 30.06.2017	**422'495**	-	**1'057'822**	**1'480'317**	**992'463**	**4'350'655**	**5'343'118**

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

1. Présentation

Le Grand Théâtre de Genève (ci-après : GTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts du GTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but du GTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève et actuellement de l'Opéra des Nations, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

2. Principes comptables

2a. Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels du GTG ont été établis conformément aux statuts du GTG, aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC y compris Swiss GAAP RPC 21). Les comptes sont préparés selon les principes des coûts historiques et présentés en francs suisses.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes annuels du GTG le 17 novembre 2017.

2b. Modification des principes de présentation des comptes

Conformément à la Directive transversale EGE-02-04_v4 de l'Etat de Genève sur la présentation des comptes et révision des états financiers des entités subventionnées, les subventions non monétaires relatives à la mise à disposition gratuite de locaux n'apparaissent plus au compte de d'exploitation (charges et produits), mais sont détaillées en annexe aux états financiers (Note 17b). Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés aux nouvelles exigences de présentation. Il n'en résulte aucun effet sur le résultat de l'exercice.

2c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2d. Liquidités

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les liquidités comprennent celles définies précédemment, à l'exclusion des liquidités du Fonds de solidarité et du Fonds de réserve.

2e. Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

2f. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée au compte d'exploitation lorsqu'il devient évident que le GTG ne pourra pas encaisser partiellement ou entièrement des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2g. Stocks

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

Le GTG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et sont enregistrés comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle en question est terminé.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières du GTG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par le GTG :
- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Seules les immobilisations corporelles acquises depuis le 1er juillet 2015 ont été activées. Les acquisitions des années précédentes, jugées non significatives, ont été directement comptabilisées en charge et n'ont pas été retraitées lors de la transition aux Swiss GAAP RPC.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

	Durée d'amortissement
Construction et installations Opéra des Nations*	2.5 ans
Matériel de scène	5 ans
Mobilier et matériel informatique	5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

*La construction et les installations de l'Opéra des Nations sont amorties sur 2.5 ans, durée prévue pour l'exploitation de la construction, qui correspond à la période hors les murs du Grand Théâtre Place de Neuve (durée initiale des travaux). Conformément à la lettre d'intention signée le 10 octobre 2016, une valeur résiduelle de CHF 1'500'000 a été retenue correspondant au montant de la vente et aucun frais de démantèlement n'a été provisionné compte tenu de la prise en charge de ces coûts par l'acquéreur. A ce titre, un dépôt de garantie a été perçu le 27 février 2017 pour CHF 120'000 et figure au passif du bilan au 30 juin 2017.

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours pour la saison prochaine.

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

2p. Fonds d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées directement au passif du bilan lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation. Les subventions d'investissement sont dissoutes dans le compte d'exploitation selon le rythme et la durée d'utilisation du bien subventionné, à savoir l'Opéra des Nations (méthode des produits différés).

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au GTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles
Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation
Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires
Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que le GTG a été notifié de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les Notes 2p et 2r).

Apports extérieurs
Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés dès que le GTG a été notifié de l'apport (Note 17a).

2r. Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Elles sont présentées en annexe et ne sont pas comptabilisées au compte d'exploitation. (Note 17b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières du GTG.

A été définie comme une partie liée :
- Ville de Genève.

Ont été définies comme des parties liées avec une influence notable directe ou indirecte sur les décisions uniquement financières du GTG :
- Etat de Genève ;
- Association des communes genevoises ;
- Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Les subventions non monétaires liées sont détaillées dans les Notes 2r et 17b.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations du GTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

3. Exonération d'impôts

Le GTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

4. Rapport de performance

Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, le GTG établit un rapport de performance qui est intégré au rapport d'activités du GTG. Le rapport d'activités est approuvé par le Conseil de Fondation.

5. Liquidités et titres

	30 juin 2017	30 juin 2016
Caisse	157'064	89'901
PostFinance	54'511	27'304
Banques	1'006'066	2'730'621
Total	**1'217'641**	**2'847'826**
Titres et liquidités – Fonds de solidarité	641'450	559'302
Titres et liquidités – Fonds de réserve	370'455	323'225
Titres – Fonds libres	6'108	5'911
Total	**1'018'013**	**888'438**

6. Créances prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Ville de Genève	125'038	54'645
Cartes de crédit	-	1'185
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	68'002	2'616
Débiteurs étrangers (EUR)	20'360	80'257
Débiteurs Secutix	705'769	694'363
Débiteurs Rodrigue	-	17'114
Provision créances douteuses	-	(88'438)
Total	**919'169**	**761'742**

7. Comptes de régularisation actifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Frais sur spectacles futurs	969'990	729'839
Charges constatées d'avance	263'765	166'829
Produits à recevoir	35'028	127'596
Crédit 2017 "Accès à la culture" pour les jeunes à recevoir de l'Etat de Genève	70'000	-
Subventions à recevoir de l'Etat et de la Ville de Genève	1'981'768	1'421'482
Total	**3'320'551**	**2'445'746**

Au 30 juin 2017, les subventions à recevoir concernent :

- Etat de Genève : CHF 1'500'000 (30 juin 2016 : CHF 1'250'000) selon convention de subventionnement (Note 17b).
- Ville de Genève : CHF 481'768 selon convention de subventionnement (30 juin 2016 : CHF 171'482 de prise en charge des frais d'eau et de combustible de l'Opéra des Nations pour l'exercice 2015/2016).

8. Créances éventuelles

Il est probable que la Ville de Genève prenne en charge une partie des frais de déménagement des bureaux réalisés sur l'exercice 2015/2016 et figurant en charge dans le compte d'exploitation de l'exercice 2015/2016. A ce jour, les discussions sont toujours en cours, une estimation suffisamment exacte n'est pas possible à la date d'arrêté des comptes.

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2017
Valeur brute au 01.07.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	169'652	200'125	94'854	-	464'632	33'222	497'854
Valeur brute au 30.06.2017	13'898'557	242'541	146'227	-	14'287'325	116'598	14'403'923
Fonds d'amortissement au 01.07.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 4'976'388	- 36'163	- 32'616	-	- 5'045'167	- 18'336	- 5'063'503
Fonds d'amortissement au 30.06.2017	- 7'422'169	- 39'698	- 34'497	-	- 7'496'364	- 18'336	- 7'514'700
Valeur nette au 01.07.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873
Valeur nette au 30.06.2017	**6'476'388**	**202'844**	**111'730**	-	**6'790'962**	**98'262**	**6'889'224**

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2016
Valeur brute au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Transferts	5'025'410	-	-	- 5'025'410	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	8'703'495	42'416	51'373		8'797'284	83'376	8'880'660
Valeur brute au 30.06.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Fonds d'amortissement au 01.07.2015	-	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Fonds d'amortissement au 30.06.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	- 2'451'197	-	- 2'451'197
Valeur nette au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Valeur nette au 30.06.2016	**11'283'124**	**38'881**	**49'492**	-	**11'371'497**	**83'376**	**11'454'873**

GRAND THEATRE GENÈVE **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017**

10. Immobilisations financières

	30 juin 2017	30 juin 2016
Garantie de loyer BRIX SA	79'980	75'079
Garantie en faveur de la CCI – Genève	43'775	44'071
Garantie de Loyer	2'344	2'344
Garantie Loyer en faveur de l'Etat de Genève - Villa Rigot	42'006	42'002
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	30'000	-
Garantie carte bancaire UBS	80'000	80'000
Total	**278'105**	**243'496**

11. Dettes livraisons de biens et prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Fournisseurs exploitation	1'034'393	950'729
Fournisseurs immobilisations	-	1'712'511
Total	**1'034'393**	**2'663'240**

12. Comptes de régularisation passifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Abonnements saison future	2'434'910	2'791'243
Bons cadeaux	111'190	123'715
Recettes publicité saison future	81'500	309'229
Sponsoring	95'000	535'000
Loyers Rue Emma-Kammacher refactu-rés à la Ville de Genève :		
- Saison 17-18	158'095	158'095
- Saison 16-17	-	158'095
Produits divers d'avance	-	25'726
Total Abonnements et produits saisons futures	2'880'695	4'101'103
Charges à payer	688'421	767'433
Total	**3'569'116**	**4'868'536**

13. Provisions

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde au 01.07.2015	567'396	168'845	736'241
Constitution	662'691	-	662'691
Utilisation	567'396	62'646	630'042
Dissolution	-	16'900	16'900
Solde au 30.06.2016	**662'691**	**89'299**	**751'990**
Solde au 01.07.2016	662'691	89'299	751'990
Constitution	624'569	-	624'569
Utilisation	-662'691	-	-662'691
Dissolution	-	-	-
Solde au 30.06.2017	**624'569**	**89'299**	**713'868**

14. Prévoyance professionnelle

Le personnel du GTG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur au 31.12.2016, ni au 31.12.2015.

	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		2016/2017	2015/2016
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	906'491	906'491	960'501

Au 30 juin 2017, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 85'915 (30 juin 2016 : CHF 115'871).

GRAND THEATRE GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

15. Capital des fonds affectés

15a. Fonds d'investissement – Opéra des Nations

	30 juin 2017	30 juin 2016
Cercle du Grand Théâtre	6'950'000	6'950'000
Fondation SAFRA	200'000	200'000
Parrainages Fauteuils	696'386	655'386
FI -Association des communes genevoises	3'000'000	3'000'000
Richemont International	20'000	20'000
Total	**10'866'386**	**10'825'386**
Dissolution cumulée au 01.07	2'165'077	-
Dissolution de l'exercice	4'350'654	2'165'077
Dissolution cumulée au 30.06	**6'515'731**	**2'165'077**
Net au bilan	**4'350'655**	**8'660'309**

Au 30 juin 2017, un montant net de CHF 6'476'388 (30 juin 2016 : CHF 11'283'124) à l'actif et CHF 4'350'655 (30 juin 2016 : CHF 8'660'309) au passif représentent respectivement les immobilisations corporelles et les subventions d'investissement enregistrées durant chaque saison concernant la construction de l'Opéra des Nations (théâtre éphémère) où se déroulent les spectacles du GTG durant la période de rénovation du Grand Théâtre Place de Neuve. Cette période est estimée à 2.5 ans à compter de janvier 2016. La dissolution des subventions d'investissement se fait sur la même période (2.5 ans), selon le rythme des amortissements de l'Opéra des Nations.

Il n'existe aucun devoir de restitution des subventions d'investissement dans le cas d'une éventuelle vente de l'Opéra des Nations.

15b. Fonds de solidarité

	2016/2017	2015/2016
Solde ouverture	**966'961**	**2'350'679**
Revenus nets de placements	6'080	7'360
Ajustement de la valorisation des titres	(24'736)	26'912
Retenus sur cachets artistes	17'496	62'795
Sabots de Noël	26'662	19'935
Sorties de fonds	-	(1'500'720)
Solde clôture	**992'463**	**966'961**

Le Fonds de solidarité du GTG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le GTG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du GTG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du GTG le 28 février 2014. La fortune du Fonds dont le seuil minimal est de CHF 500'000, est plafonnée à hauteur de CHF 1'000'000. Tout dépassement du plafond permet au Conseil de Fondation d'ordonner le versement en totalité ou en partie de la part excédentaire au crédit du Fonds de réserve de GTG.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Conseil de Fondation a approuvé l'utilisation des liquidités du Fonds de solidarité à hauteur de CHF 1'500'000 pour le financement de la construction de l'Opéra des Nations. Au cours de sa séance du 7 octobre 2016, le Conseil de Fondation a formellement approuvé le transfert de ce montant du Fonds de solidarité au Fonds de réserve au 30 juin 2016 en conformité avec les règlements de ces fonds.

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 1'011'905 (30 juin 2016 : CHF 882'527) (Note 5).

GRAND THEATRE GENEVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

16. Détails des recettes d'exploitation

16a. Recettes brutes des spectacles

	2016/2017	2015/2016
Produits des abonnements	3'369'647	4'057'268
Billets spectacles	4'017'721	4'622'748
Autres	5'901	7'840
Total	**7'393'269**	**8'687'856**

16b. Autres recettes d'exploitation

	2016/2017	2015/2016
Représentations externes	753'879	753'901
Revenus de Partenariats	660'869	737'217
Restauration	430'679	614'254
Vente des programmes	175'337	190'925
Ventes diverses	207'376	131'656
Enregistrement radio-TV	138'218	138'218
Refacturation à la Ville de Genève (loyer Kammacher)	158'095	158'095
Autres charges refacturées	92'120	-
Revenus divers	260'159	206'744
Recettes Salles	27'832	73'121
Revenus publicitaires	316'799	362'870
Total	**3'221'363**	**3'421'001**

17. Dons et subventions

17a. Apports extérieurs

	2016/2017	2015/2016
Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'880'000	1'830'000
Mécénat	770'000	275'000
Sponsors	135'000	115'000
Soutiens divers	114'424	40'000
Dons et legs	19'767	25'578
Total	**2'919'191**	**2'285'578**

17b. Subventions

Les principales subventions monétaires et non monétaires proviennent de la Ville de Genève et sont détaillées ci-dessous.

Pour mémoire, dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

Subventions monétaires

La convention de subventionnement pour les années 2015-2016 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 8 juin 2016. Le 1er septembre 2016, le Grand Conseil a voté le projet de loi relatif à cette convention (PL 11605) permettant de libérer les subventions cantonales figurant dans la convention, à savoir CHF 500'000 pour l'année civile 2015 et CHF 2'000'000 pour l'année civile 2016. La moitié de ces subventions, à savoir CHF 1'250'000 a été attribuée aux comptes de l'exercice 2015/2016, l'autre moitié aux comptes de l'exercice 2016/2017.

La convention de subventionnement initiale pour les années 2017-2018 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 26 avril 2017. Cette convention prévoyait un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017 ainsi que pour l'année civile 2018.

Le 20 septembre 2017, une nouvelle convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée et porte uniquement sur l'année civile 2017. Cette convention prévoit un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017.

Le Grand Conseil, durant sa séance du 22 septembre 2017 a voté le projet de loi relatif à cette nouvelle convention (PL 12123) permettant de la libérer (Note 25). La moitié de la subvention cantonale pour l'année civile 2017, à savoir CHF 1'500'000, a été comptabilisée sur l'exercice 2016/2017 et figure à l'actif du bilan sous la rubrique "Autres comptes de régularisation actifs" (Note 7).

Les conventions susmentionnées exigent que les comptes annuels du GTG soient établis selon les normes Swiss GAAP RPC.

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

Les directives de l'Etat de Genève ainsi que de la Ville de Genève exigent que les comptes annuels du GTG soient soumis au contrôle ordinaire. Un système de contrôle interne (SCI) doit également être formalisé. La documentation du SCI est en cours et devrait être finalisée au cours de l'exercice 2017/2018.

Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

Mise à disposition de locaux	2016/2017	2015/2016
Grand Théâtre Place de Neuve	3'184'534	3'184'534
Victoria Hall	35'240	36'792
Billetterie du Grütli	7'050	3'267
Total	**3'226'824**	**3'224'593**

Charges du personnel	31.12.2016	31.12.2015
Traitement du personnel	18'665'837	18'680'836
Assurances sociales	1'603'849	1'613'624
Caisses de pensions et de prévoyance	2'244'674	2'274'131
Assurance maladie et accidents	490'238	537'726
Prestations en nature	97'060	158'022
Autres charges du personnel	91'613	67'334
Total	**23'193'270**	**23'331'673**

Source : Comptes 2016, Ville de Genève

Entretien	31.12.2016	31.12.2015
Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'261	1'091
Eau, énergie, combustible	437'814	581'506
Achats de fournitures et autres marchandises	11'059	11'554
Entretien des immeubles par des tiers	280'616	936'703
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	14'707	33'481
Dédommagements	14'267	17'830
Total	**759'724**	**1'582'165**

Source : Comptes 2016, Ville de Genève

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

18. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2016/2017
Charges de personnel	14'484'260	576'223	2'578'329	**17'638'812**
Frais de promotion	1'303'818	-	-	**1'303'818**
Locations immobilières	24'245	1'039'675	129'172	**1'193'092**
Frais généraux & frais divers	2'666'461	2'739'767	1'211'741	**6'617'969**
Total	**18'478'784**	**4'355'665**	**3'919'242**	**26'753'691**

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2015/2016
Charges de personnel	15'649'026	1'211'949	2'930'021	**19'790'996**
Frais de promotion	1'212'572	-	-	**1'212'572**
Locations immobilières	5'000	992'812	123'368	**1'121'180**
Frais généraux & frais divers	2'948'965	3'485'891	1'487'437	**7'922'293**
Total	**19'815'563**	**5'690'652**	**4'540'826**	**30'047'041**

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 97.2 (2016/2015 : 98.2).

GRAND THÉATRE GENÈVE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

19. Résultat financier

	2016/2017	2015/2016
Produits financiers divers	48'876	46'984
Charges financières diverses	(90'336)	(73'877)
Résultat de change	10'050	44'357
Résultat financier	**(31'410)**	**17'464**

20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à des reprises de provisions et de comptes de régularisation passifs.

21. Engagements hors bilan

21a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.2017	30.06.2016
Jusqu'à 1 an	715'959	617'417
1-5 ans	2'159'580	2'444'951
Plus de 5 ans	-	301'440
Total	**2'875'539**	**3'363'808**

21b. Litiges

Au 30 juin 2017, le GTG fait face à une procédure judiciaire relevante en cours, soit un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige ne porte pas sur des prétentions pécuniaires mais artistiques. Il n'y a pas de risque financier lié à ce cas (Note 25).

21c. Fonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, le GTG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du GTG et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

22. Traitement des bénéfices et des pertes

L'article 21 de la convention de subventionnement 2017 contient des dispositions concernant la répartition au terme de l'exercice comptable du résultat annuel entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG selon une clé définie.

Clé de répartition
Le pourcentage du résultat annuel conservé par le GTG est égal au taux de couverture des revenus selon la formule : [(total des revenus monétaires - subventions monétaires Ville de Genève et Etat de Genève / total des revenus monétaires].

Répartition au 30 juin 2017

	Revenus Monétaires 2016/2017	%	Répartition
GTG	15'859'949	54%	1'057'822
Etat de Genève	2'750'000	9%	183'419
Ville de Genève	10'666'819	36%	711'452
TOTAL	**29'276'768**	**100%**	**1'952'693**

Conformément à la répartition ci-dessus, une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève pour un montant total de CHF 894'871 est constituée dans les fonds étrangers sous la rubrique « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par le GTG d'un montant de CHF 1'057'822 est à attribuer à un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

A l'échéance de la convention, le GTG conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève au prorata de leur financement. A l'échéance de la convention, le GTG assume ses éventuelles pertes reportées.

COMPTE D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT
(Comptes de la saison 2016/2017)

	DEPENSES (en KCHF)					FINANCEMENT (en KCHF)			
Budget Ville	**Personnel municipal permanent**		23.167	41.45%	Frais fixes	**Ville de Genève par son propre budget**		25.130	44.96%
	- Personnel administratif et technique					- Charges de personnel municipal permanent et réguliers, administratif, technique et autres dépenses municipales			
	Autres dépenses municipales		1.963	3.51%					
	- Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes								
Budget de la Fondation du GTG	**Subventions relatives à des prestations en nature**		3.185	5.70%		**Ville de Genève par sa subvention en nature**		3.185	5.70%
	- Mise à disposition de locaux gratuits								
	Personnel Fondation permanent et supplémentaire :		11.260	20.14%		**Ville de Genève par sa subvention en espèces**		10.667	19.08%
	- Exploitation (technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction					- Subvention d'exploitation et services lyriques, autres			
						Canton de Genève par sa subvention en espèces		2.750	4.92%
						- Subvention d'exploitation et services lyriques, autres			
	Frais généraux d'administration et d'exploitation :		3.685	6.59%		**Fonds Intercommunal par sa subvention en espèces**		2.500	4.47%
	- Bureau, entretien, nettoyages, publicité générale, locations, buvette, etc.								
	Dépenses de production (spectacles) :	12.636		22.61%	Frais variables	**Fondation du GTG par ses recettes propres :**	13.617		24.36%
	- cachets d'artistes		*5.071*	*9.07%*		*- recettes des spectacles*		*9.231*	*16.51%*
	- personnel de plateau, personnel bars et restaurant		*783*	*1.40%*		*- autres recettes (tournées, coproductions, etc)*		*806*	*1.44%*
	- décors, costumes, ateliers, divers (tournées, hébergement des artistes, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, bars, buvette, etc)		*6.782*	*12.13%*		*- mécénat et sponsoring*		*3.580*	*6.40%*
						- Résultat (Excédent)		*1.953*	3.49%
	TOTAL		**55.896**	**100.0%**		**TOTAL**		**55.896**	**100.0%**

Avec son financement global de 38.982 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 69.74% des dépenses totales (55.896 KCHF), le Canton de Genève avec sa subvention (2.750 KCHF), la couverture de 4.92% des dépenses totales (55.896 KCHF), le Fonds Intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4.47% des dépenses totales (55.896 KCHF) et la Fondation du GTG avec ces recettes propres (13.617 KCHF), la couverture de 24.36% des dépenses totales (55.896 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice positif de 1.953 KCHF, représentant 3.49% des dépenses totales.
La Fondation du GTG avec ses recettes propres (13.617 KCHF ou 24.36%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 22.61% ou 12.636 KCHF) et 1.76% des frais fixes (43.260 KCHF ou 77.39%)

Nouveau règlement
du Fonds de réserve
du Grand Théâtre
Teneur dès le 1.7.82

VILLE DE GENÈVE

Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre

Approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982

Constitution

Article premier. — La Fondation du Grand Théâtre a l'obligation de constituer un fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal.

Alimentation

Art. 2. — Le fonds de réserve est alimenté par les bonis d'exercices.

On entend par «bonis» au sens du présent règlement l'excédent du produit sur les charges tel qu'il ressort du compte de pertes et profits d'un exercice.

Destination

Art. 3. — Le fonds de réserve est destiné:

a) à raison des 2/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du Grand Théâtre;
b) à raison de 1/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à améliorer la qualité des spectacles du Grand Théâtre.

Cette affectation n'est pas impérative; lors d'un exercice déficitaire la réserve b) peut être libérée s'il y a un manque de liquidités au compte de la réserve a) donnant ainsi accès au montant total des fonds de réserve constitués.
Il en est de même lorsque le fonds a atteint le plafond fixé.

Ristourne à la Ville de Genève

Art. 4. — Chaque fois que le fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

Les intérêts des sommes placées par la Fondation doivent être restitués à la Ville de Genève lorsque le fonds de réserve a atteint le maximum prévu à l'article premier.

Utilisation du fonds de réserve

Art. 5. — Lorsque la Fondation fait appel au fonds de réserve, elle doit justifier de la dépense dans le compte rendu de fin d'exercice.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1286 à la commission des finances, tel qu'il a été proposé par le bureau et les chefs de groupe. *(Remarque de M. Haas.)* Monsieur Haas, vous voulez vous exprimer?

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Monsieur le président, j'ai une suggestion à faire: renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture en même temps qu'à celle des finances, pour une double étude. Nous nous sommes déjà trouvés face au même problème lors du processus budgétaire. La commission des arts et de la culture a relevé à l'unanimité que, l'année passée, les comptes du Grand Théâtre ne lui avaient malheureusement pas été renvoyés, contrairement à ce qui s'est fait il y a deux ans. Je propose donc le renvoi des comptes 2016-2017 à la commission des finances, mais aussi à celle des arts et de la culture. C'est quand même elle qui, tout au long de l'année, auditionne les diverses institutions culturelles subventionnées par la Ville! Telle est la demande que je voulais vous faire, Monsieur le président.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Les choix de renvoi d'objets dans les commissions vous appartiennent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais un renvoi à deux commissions prolonge nettement la procédure! Par ailleurs, je viendrai volontiers à la commission des arts et de la culture pour vous donner des informations circonstanciées; cependant, si vous doublez toutes les auditions avec les représentants de la Fondation du Grand Théâtre, il sera difficile d'affecter comme prévu la réserve financière à la saison à venir. Cette mesure est urgente pour le bon fonctionnement du Grand Théâtre, en anticipation de la saison 2018-2019. Vous recevrez le budget de la saison 2017-2018 à la prochaine session plénière du Conseil municipal, les 20 et 21 mars, et je proposerai là aussi son renvoi à la commission des finances pour une audition groupée déjà programmée le 17 avril prochain, je crois.

Je répète toutefois que je viendrai volontiers à la commission des arts et de la culture pour une séance d'information – mais, si vous choisissez le double traitement dans deux commissions de la proposition PR-1286, vous mettrez clairement en difficulté le Grand Théâtre.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vais faire voter successivement le renvoi direct de cet objet aux deux commissions demandées.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est refusé par 45 non contre 16 oui (7 abstentions).

10. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes d'aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières professionnelles pour l'école de formation du 1er septembre 2018 (PR-1287).

Introduction

Le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, pour ce qui est de ses effectifs et de ses casernes, sur un concept datant de 1972. Ce concept ne permet d'assurer le respect des temps d'intervention préconisés par la coordination suisse des sapeurs-pompiers qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint.

Vu l'augmentation conséquente des interventions depuis plus de quarante ans, alors que le nombre de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP) n'a pas évolué, votre Conseil a voté en date du 6 octobre 2015 la délibération PRD-107 permettant la création de 25 nouveaux postes de SPP et la PRD-108 pour la création de dortoirs dans les trois casernes du SIS.

S'agissant de la mise en œuvre de cette délibération il a été prévu d'engager les 25 SPP supplémentaires en trois exercices (11 en 2016, 11 en 2017, trois en 2018). En parallèle, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) s'est chargée d'effectuer les travaux nécessaires dans les trois casernes pour accueillir ces nouveaux effectifs et permettre l'exploitation vingt-quatre heures sur vingt-quatre des casernes des Asters et de Frontenex.

Exposé des motifs

Le 1er septembre 2016, les onze premiers aspirants ont débuté l'école de formation qui se terminera en avril 2018. Les onze postes suivants ont été votés dans le cadre du budget 2017. Les trois derniers sont, quant à eux, proposés dans le projet de budget 2018.

A l'heure actuelle, le projet de budget 2018 n'ayant pas encore été adopté, le SIS ne peut poursuivre le recrutement des trois postes acceptés par votre Conseil

en 2015. Cette situation est problématique pour le SIS qui a déjà dû commencer la procédure de recrutement des futur-e-s aspirant-e-s.

En effet, le processus de recrutement se déroule sur plusieurs mois et comprend les phases suivantes:

– publication d'une annonce de recrutement en décembre 2017;
– journées de tests permettant d'effectuer une seconde sélection, les 10 et 17 mars 2018;
– journées d'entretiens durant le mois d'avril 2018 qui permettront d'identifier les candidat-e-s aptes à débuter l'école de formation;
– annonce d'engagement aux personnes ayant été retenues, courant mai 2018, afin que les intéressé-e-s puissent démissionner de leur emploi actuel au 31 août 2018 au plus tard;
– début de l'école de formation le 1er septembre 2018;
– fin de l'école de formation au premier trimestre 2020.

A ce stade du recrutement, plusieurs dizaines de candidatures ont été retenues sur la base des dossiers reçus.

Estimation des coûts

La création de ces trois postes dès le 1er septembre 2018 représente un montant de charges de salaires de 112 581 francs au chapitre 30 du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours», politique publique 14 «incendie et secours».

A cela s'ajoutent les frais de formation initiale et d'équipement qui représentent un coût supplémentaire de 163 500 francs aux chapitres 30 (127 500 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours», politique publique 14 «incendie et secours».

Le montant global représente donc un total de 276 081 francs.

La charge induite sur une année pleine, s'agissant des charges de salaires, s'élève à 337 743 francs. Les charges de formation seront quant à elles de 135 000 francs sur l'exercice 2019 car le coût de formation initiale d'un SPP à l'école latine est estimé à 85 000 francs, répartis sur une période de huit mois et demi, soit de septembre 2018 à avril 2019. Le SIS étant un très gros contributeur en moyens humains et matériels, il facture à l'école latine environ 85% des coûts de formation. Cette opération est donc quasiment neutre financièrement.

Proposition: création de trois postes d'aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières professionnelles

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération PRD-107 votée en date du 6 octobre 2015, instaurant la création de 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP);

vu l'absence à ce jour de vote d'un budget 2018 et la nécessité de doter le SIS de trois postes supplémentaires au plus tard en mai 2018 afin d'engager ces trois SPP aspirant-e-s à compter de septembre 2018;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles à compter du 1er septembre 2018.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur les chapitres 30 (240 081 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours» politique publique 14 «incendie et secours».

Le président. Je fais voter l'ouverture de la discussion sur cet objet, telle qu'elle a été demandée.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 61 oui contre 1 non.

Préconsultation

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le lire dans le texte de la proposition PR-1287, il s'agit d'un projet de délibération visant à ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 276 081 francs destiné à la création de trois postes d'aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières professionnelles, à compter du 1er septembre 2018.

Vous savez que nous allons devoir engager les trois derniers sapeurs-pompiers professionnels ou sapeuses-pompières professionnelles sur les 25 postes dont nous avons besoin pour ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre les trois casernes situées sur le territoire de la Ville de Genève, à savoir la caserne principale – qui fonctionne déjà vingt-quatre heures sur vingt-quatre – mais aussi la caserne des Asters à la Servette et la caserne de Frontenex, actuellement ouvertes de 7 h du matin à 21 h. L'idée, selon le nouveau concept opérationnel, est de les ouvrir les trois vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui n'est aujourd'hui le cas que de la caserne principale à la rue des Bains, de manière à pouvoir intervenir beaucoup plus rapidement auprès des victimes depuis ces casernes secondaires.

Vous l'aurez compris: si nous voulons les ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre en 2020, il faut voter maintenant la formation du personnel nécessaire. Je vous le rappelle chaque année, mais je crois qu'il est important de le redire avant que vous ne votiez cette proposition: nous sommes en train d'effectuer des travaux dans les différentes casernes, notamment pour y accueillir des dortoirs, et nous avons besoin d'engager assez rapidement – c'est-à-dire dès le mois prochain – les trois aspirants en question dans la proposition PR-1287, de manière à ce qu'ils puissent commencer leur école de formation en septembre 2018.

Telle est la raison pour laquelle le montant du crédit correspondant sera augmenté les années suivantes, puisqu'il ne s'agit ici que de couvrir l'écolage des mois de septembre à décembre 2018. Voilà pourquoi nous vous soumettons cette demande de crédit budgétaire supplémentaire, Mesdames et Messieurs, parce que… *(Des membres du Conseil municipal bavardent.)*

Le président. S'il vous plaît! Madame Studer et Madame Pérez! Il doit être assez dérangeant pour le magistrat de s'exprimer avec ces bruits de fond… Continuez, Monsieur Barazzone.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Rien ne me dérange, Monsieur le président, si ce n'est que je voulais continuer d'expliquer la raison pour laquelle nous soumettons aujourd'hui cette proposition au Conseil municipal: le

budget 2018 n'étant pas encore voté, il y a une incertitude quant à son acceptation, mais nous avons vraiment besoin d'engager maintenant ces trois aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières professionnelles pour leur école de formation. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de donner suite à cette proposition. Je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (64 oui).

M. Daniel Sormanni (MCG). Mon intervention sera très rapide. Je voulais simplement dire que ces postes sont effectivement nécessaires. Ils étaient prévus dans le plan financier accepté par le Conseil municipal et, compte tenu du fait que le budget 2018 n'est pas encore voté à ce jour, il est indispensable de voter ce crédit pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Le président. Le renvoi en commission n'étant pas demandé, je fais voter la discussion immédiate sur la proposition PR-1287.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (64 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération PRD-107 votée en date du 6 octobre 2015, instaurant la création de 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP);

vu l'absence à ce jour de vote d'un budget 2018 et la nécessité de doter le SIS de trois postes supplémentaires au plus tard en mai 2018 afin d'engager ces trois SPP aspirant-e-s à compter de septembre 2018;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles à compter du 1er septembre 2018.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur les chapitres 30 (240 081 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours» politique publique 14 «incendie et secours».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2018 en vue:
– du bouclement du crédit de 800 000 francs destiné à l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), sans demande de crédit complémentaire;
– de l'ouverture d'un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1288).

Remarque préliminaire

Le bouclement du crédit d'étude pour la rénovation des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment du crématoire du cimetière de Saint-Georges est nécessaire au vu des constats effectués par les mandataires tout au long de leurs travaux qui impliquent des changements de programme. Ceux-ci sont liés d'une part aux expertises de l'état de l'enveloppe, qui ont permis de renoncer à

une intervention lourde sur celle-ci, et d'autre part à l'évolution des besoins du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF).

Le programme devant être repris de façon importante, il diffère très largement de celui présenté précédemment au Conseil municipal et voté par ce dernier.

Un nouveau crédit d'étude est donc déposé, qui devra permettre la mise au point du projet définitif ainsi que la demande de crédit de réalisation qui lui sera liée.

L'objet de la présente proposition est le bouclement du crédit de la PR-939 et le dépôt d'un nouveau crédit d'étude correspondant aux nouveaux objectifs et besoins du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Introduction

Le crématoire concentre de nombreuses et importantes installations techniques qui permettent d'assurer ses diverses activités, en particulier le chauffage et la ventilation des locaux, le traitement frigorifique des corps et de l'air, la crémation ainsi que le traitement des fumées, mais également nombre de locaux de travail des collaborateurs et collaboratrices du SPF ainsi que des espaces accueillant les familles et proches des défunts.

La majorité des installations et des réseaux de distribution est d'origine (1974); elle n'est plus conforme aux normes actuelles et présente un état de vétusté important. Les risques de rupture d'exploitation sont, de ce fait, nombreux.

Les études menées jusqu'à ce jour par les mandataires en collaboration avec les services techniques de la Ville et le SPF, utilisateur des lieux, ont révélé que l'étude initialement prévue portant sur le seul aspect technique est insuffisante. Il faut également prendre en compte les nouvelles exigences, notamment en matière de normes de santé et sécurité ainsi que l'évolution des demandes et des besoins du public.

Ainsi, les exigences des normes de sécurité de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), les règles régissant les conditions de travail hommes/femmes ainsi que divers problèmes de fonctionnement ajoutés à l'évolution des mœurs de la population dans l'utilisation d'un centre funéraire conçu au début des années 1970 ont démontré que le périmètre des études, les objectifs poursuivis ainsi que le budget initial étaient insuffisants.

Les mandataires ont présenté plusieurs variantes dont certaines dépassaient 22 millions de travaux de construction. Aucune de ces variantes ne permettait de répondre aux besoins des utilisateurs. Aussi, il a été décidé de reprendre fondamentalement le cahier des charges et, dans ce cadre, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a proposé de ne pas intervenir sur l'enveloppe du bâtiment, comme

il était envisagé à l'origine; seules des réparations ponctuelles et mesurées seront effectuées. D'entente avec le SPF, un nouveau programme a été établi, répondant aux stricts besoins d'exploitation et de respects des normes. Il permet de contenir le montant du projet de rénovation à moins de 19 millions toutes taxes comprises.

La présente demande de crédit tient compte des acquis d'une partie des études réalisées jusque-là par les mandataires.

Contexte et historique de l'opération

En 2003, un audit sur l'état des installations techniques a été commandé au bureau d'ingénieurs Amstein & Walthert (état des installations, analyse énergétique, concept énergétique et estimation du coût du remplacement des installations techniques).

Suite à ces études, le bureau d'ingénieurs CSD est mandaté en 2006 pour la réalisation et le suivi des travaux de traitement des fumées des trois fours existants, pour leur mise en conformité selon les normes OpAir. En 2008, l'installation de traitement des fumées est réalisée pour un montant de 2 670 000 francs afin de répondre aux exigences cantonales.

En automne 2009, l'installation de refroidissement des chambres mortuaires impaires (aile nord) a dû être remplacée en urgence.

Le concept de rénovation du centre funéraire de Saint-Georges est finalement déterminé en mars 2009. Une étude de faisabilité est réalisée et permet de mettre en évidence le fait que les ressources énergétiques renouvelables et locales sont suffisantes sur le site.

En 2010, les installations des deux ascenseurs/monte-charges ont été mises à jour.

En mai 2011, l'installation de refroidissement des chambres mortuaires côté pair a dû être remplacée à son tour. L'un des monoblocs d'extraction du côté des chambres impaires et les installations de climatisation ont alors été mis hors service.

En mars 2016, les besoins minimaux pour assurer le fonctionnement du centre funéraire de Saint-Georges sont identifiés et définis en collaboration avec le SPF.

Exposé des motifs

Les services municipaux sont confrontés à des dysfonctionnements techniques et à des pannes de plus en plus fréquentes des installations techniques du

centre funéraire. C'est le cas de plusieurs équipements électriques, frigorifiques, de chauffage et de ventilation, tels que les compresseurs et les ventilateurs de condenseurs. Certains équipements ne sont plus fabriqués et doivent être remplacés pour des questions de maintenance.

L'augmentation des incinérations sollicite de plus en plus les fours. Le crématoire est actuellement équipé de trois fours électriques d'origine, régulièrement rénovés. Ces installations sont en fin de vie. Il devient de plus en plus difficile de trouver une entreprise à même d'assurer les travaux de maintenance des fours.

Des installations de filtration (selon l'OpAir) ont complété les trois lignes de crémation en 2008. Cependant, trois lignes de crémation en bon état de fonctionnement sont considérées comme indispensables. Il est envisagé de procéder au remplacement des fours progressivement par étapes en bénéficiant d'un quatrième emplacement réservé à cet effet.

L'option gaz est privilégiée aujourd'hui principalement en raison de la disparition progressive des fours électriques sur le marché.

Les employés, chargés des opérations de crémation, sont depuis 41 ans confinés dans un volume soumis à de fortes chaleurs et qui peut, à la longue, les exposer à des poussières nocives malgré la mise à disposition de masques de protection.

Les cercueils en attente de crémation doivent être confinés dans un local réfrigéré. Actuellement, il s'agit d'une installation provisoire.

Les chambres mortuaires fonctionnant encore par le refroidissement de toute la pièce devront être équipées de catafalques réfrigérés à l'image de ce qui a été mis en œuvre récemment dans le bâtiment du cimetière des Rois.

Il y a nécessité d'augmenter les surfaces permettant les toilettes mortuaires et les mises en bière dans des conditions dignes et respectueuses du défunt.

La réorganisation et l'agrandissement de la petite salle de cérémonie «Chapelle C» sont également indispensables.

Conséquence de l'évolution des mœurs, une forte demande pour l'organisation de cérémonies dites «laïques» qui intègrent, parmi d'autres spécificités, plus de musique enregistrée et moins d'orgue ainsi que la présence de supports visuels tels que diaporamas se fait sentir. Cette demande implique une sonorisation adaptée et des appareils audio-vidéo en phase avec les nouvelles technologies. L'amélioration de la sono ainsi que des équipements pour malentendants modernisés bénéficieront également aux nombreuses personnes âgées qui fréquentent le centre funéraire. De plus, suite à l'attribution des ateliers de Saint-Georges au Service logistique et manifestations et au Service des espaces verts, il faut prévoir le stockage des cercueils de fonctionnement et de réserve (en cas de catastrophe) au centre funéraire.

Enfin, il convient de réaliser un couvert protégé définitif pour les corbillards du SPF jusque-là également parqués dans les ateliers. Ces véhicules sont délicats et fort onéreux et il a fallu construire un abri provisoire rapidement afin d'éviter leur détérioration.

Adéquation à l'Agenda 21

Toutes les interventions prévues seront traitées dans le respect des exigences de la Ville de Genève, tant au niveau des concepts que des matérialisations.

Estimation des coûts

CFC	*Libellé*	Fr.
251	Essai matériaux, prototype, sondage, document, relevé	32 000
524	Frais secondaires, taxes, reproductions	40 000
591	Honoraires architectes (projet, autorisation, appel d'offres)	430 000
592	Honoraires ingénieur civil (projet, autorisation, appel d'offres)	43 000
593	Honoraires ingénieur électricité (projet, autorisation, appel d'offres)	108 000
594	Honoraires ingénieur CVCFS (projet, autorisation, appel d'offres)	245 000
596	Honoraires ingénieurs spécialistes (projet, autorisation, appel d'offres)	50 000
597	Honoraires ingénieurs fours (projet, autorisation, appel d'offres)	40 000
598	Honoraires ingénieurs sécurité (projet, autorisation, appel d'offres)	12 000
I.	Coût total de l'étude HT	1 000 000
	+ TVA 7,7%	77 000
V.	Coût du crédit d'étude TTC	1 077 000

Référence au 13e plan financier d'investissement (PFI) 2018-2029 (p. 57)

Le montant du présent crédit sera pris sur le projet actif qui est prévu sous le N° 084.005.08 – étude et rénovation enveloppe et installations techniques – du 13e PFI 2018-2029 pour un montant de 18 000 000 de francs (études et travaux).

Budget de fonctionnement

Ce crédit d'étude n'aura pas d'impact sur le budget de fonctionnement du SPF.

L'éventuel impact budgétaire sera évalué dans le cadre de la demande de crédit de réalisation.

Charges financières annuelles

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à cette dernière et amortie sur la durée totale d'amortissement de l'opération.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Délai de réalisation

La finalisation de l'étude, phases du projet d'ouvrage, de requête en autorisation, et de procédure de demande de crédit de réalisation est prévue huit à dix mois après le vote du crédit d'étude.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

Objet: Centre funéraire de Saint-Georges – chemin de la Bâtie 13 – Etude d'aménagement et de rénovations intérieures

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
	1 000 000	92,3%
Frais financiers TVA	77 000	7,7%
Coût total du projet TTC	**1 077 000**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	**0**	

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**0**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018	500 000		500 000
2019	577 000		577 000
Totaux	**1 077 000**	**0**	**1 077 000**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 800 000 francs pour l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges, sis chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), est abandonné et bouclé, sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses effectuées sur le crédit mentionné à l'article premier seront amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 077 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Le président. Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1288 à la commission des travaux et des constructions, comme cela est proposé par le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (62 oui).

12. Interpellation orale du 7 février 2018 de M. Daniel Sormanni: «BGE veut-il dire «Belgique/Genève retour à la case départ»?» (IO-275)[1].

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il est nécessaire de faire un petit historique de ce qui se passe – ou plutôt de ce qui s'est passé, car il semble heureusement que cela se soit arrêté – à la Bibliothèque de Genève (BGE) depuis l'arrivée de son nouveau directeur il y a cinq ans et demi, sauf erreur.

Très rapidement, des problèmes ont surgi entre le directeur et les employés, à différents niveaux de hiérarchie et même au Musée Voltaire. Ce qu'il y a de regrettable, dans cette affaire – on l'a vu tout à l'heure lors de la mini-discussion sur l'urgence du projet de délibération PRD-170 de M. Gauthier, qui demande un audit du département de la culture et du sport quant aux problématiques liées aux ressources humaines –, c'est qu'un certain nombre de choses se sont passées qui ont mis à mal le personnel de la BGE, en l'occurrence.

Je considère qu'il n'est pas tout à fait normal qu'il ait fallu attendre cinq ans pour en arriver à une solution soulageant le personnel. Celui-ci est soulagé, car les problèmes ont finalement été mis au grand jour à travers le rapport de la Cour des

[1] Annoncée, 5557.

comptes, mais ils avaient déjà été signalés au Conseil municipal par plusieurs de ses membres – je n'étais pas le seul – et on a mis du temps pour trouver une résolution satisfaisante avec le départ, semble-t-il, de ce directeur controversé. C'est le moins qu'on puisse dire, pour employer des termes gentils!

Je crois que cela dénote un problème. Sauf erreur, une bonne trentaine de personnes ont déposé plainte auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), mais elles sont beaucoup plus nombreuses à avoir souffert de la situation. Il faut se rendre compte d'une chose: quel que soit le niveau hiérarchique, du simple employé aux cadres ou même à l'échelon d'un directeur de musée – je parle ici du Musée Voltaire – certains ont fini par jeter l'éponge. C'est comme sur un ring de boxe: au bout d'un moment, voyant qu'il n'y avait pas de solution, ils ont jeté l'éponge et sont partis ailleurs. Je considère qu'il n'est pas normal qu'on n'ait pas pu trouver de solution, tout cela pour aboutir à un rapport assez accablant de la Cour des comptes.

Mais, entre-temps, des personnes ont souffert! Je n'apprendrai à personne ici que certains employés de la BGE ont été mobbés pendant des années, ont subi des pressions, se sont fait engueuler – passez-moi l'expression – et crier dessus par ce directeur… Ce sont là des dégâts quasiment irréversibles, pour certains d'entre eux. Irréversibles! Ils en garderont des traces toute leur vie. Il y a des gens qui ne se remettent jamais d'un mobbing en entreprise et qui finissent à l'assurance-invalidité (AI) pour le reste de leur vie. Je considère qu'il n'est pas normal qu'on en soit arrivés là!

Certes, ce rapport de la Cour des comptes demandé par certaines instances – et pas seulement le Conseil administratif – a désormais mis au grand jour ces problèmes. Mais il reste quand même aujourd'hui quelques questions ouvertes auxquelles j'aimerais bien que le Conseil administratif soit très attentif. Comment va-t-il s'y prendre pour tenir compte des souffrances endurées par le personnel pendant des années? Que va-t-il mettre en place pour y remédier? Dans la mesure où c'est encore possible, évidemment, vu ce que je viens de dire. Voilà un premier point à régler.

Deuxième point: le directeur – ou l'ex-directeur – de la BGE est maintenant à l'assurance-maladie, il est malade. Moi, j'aimerais savoir comment le Conseil administratif s'y prendra pour résoudre ce problème. A-t-il été suspendu? A-t-il été formellement remercié, c'est-à-dire licencié? Le cas échéant, étant donné que va forcément s'ouvrir une période de discussions et de négociations avec le Conseil administratif, je verrais d'un assez mauvais œil que ce directeur parte avec ce qu'on appelle communément un parachute doré. Je crois qu'il a fauté! Et gravement!

De plus, comme je l'ai mis dans le titre de mon interpellation sous forme de boutade, il est arrivé à Genève en venant de Belgique, il va donc repartir – en

Belgique ou ailleurs mais, en tout cas, plus à Genève! Je crois que cette problématique est importante.

Je rappelle également que ce directeur avait un coach! A l'époque, j'avais obtenu ce renseignement du magistrat. Il avait un coach administratif et aussi un coach scientifique! J'aimerais bien qu'on fasse les comptes de tout ce que cela a coûté à la Ville de Genève, pendant cette période où il a dû être coaché. Et il a dû l'être sur l'entier de sa fonction, finalement, tant sur le plan administratif que scientifique. Je pense qu'il est indispensable de faire le bilan.

J'aimerais aussi savoir – sans citer de noms, bien évidemment – comment le Conseil administratif entend régler la procédure judiciaire en cours par rapport à une employée de la BGE qui a obtenu gain de cause au tribunal, la Ville n'ayant à ce jour pas souhaité répondre aux demandes du tribunal qui lui enjoint de trouver une solution vis-à-vis de cette personne. Je crois qu'on doit tirer des leçons de cas de ce genre, ça ne doit pas se reproduire!

On ne doit pas attendre cinq ans ou cinq ans et demi en faisant souffrir des personnes – ne serait-ce qu'une! Mais là, en l'occurrence, il y en a plus de trente, sans parler de toutes celles qui n'ont peut-être pas osé franchir le pas et se plaindre à l'OCIRT. Je rappelle que, quand une personne suit cette démarche, l'OCIRT traite le problème sans considérer qu'il s'agit d'un conflit collectif; il ne fait donc rien de particulier, si ce n'est conseiller à la personne concernée d'aller au tribunal – aux prud'hommes pour le secteur privé, à la Chambre administrative de la Cour de justice si l'employeur est la Ville de Genève ou une autre collectivité publique.

Le président. Vous devez conclure.

M. Daniel Sormanni. J'ai sept minutes!

Le président. Oui, mais vous les avez épuisées.

M. Daniel Sormanni. J'arrive au bout. Je crois qu'on doit faire en sorte que ces problèmes ne se reproduisent jamais, nulle part – ni au département de la culture et du sport ni ailleurs, je ne stigmatise aucun domaine. Je pense aussi qu'on doit tirer des leçons de cette affaire. Pour ma part en tout cas, j'aimerais avoir des réponses très précises du Conseil administratif pour qu'il nous dise comment il entend résoudre les différentes problématiques que j'ai évoquées. Je l'en remercie par avance.

Le président. Merci. Je rappelle que seul l'auteur de l'interpellation et le magistrat interpellé peuvent s'exprimer sur cet objet. Je donne la parole à M. Sami Kanaan pour sa réponse.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. A l'ordre du jour de cette session plénière figurent trois interpellations orales sur le thème de la BGE: premièrement l'IO-275 qui est la vôtre, Monsieur Sormanni; deuxièmement l'IO-276 de Mme Pérez; troisièmement l'IO-277 du groupe libéral-radical, si j'ai bien vu les noms de ses auteurs. Je pense donc que j'aurai plusieurs fois l'occasion d'intervenir à ce sujet…

Je comprends tout à fait que le Conseil municipal s'intéresse à la situation de cette institution extrêmement précieuse pour la Cité et la République, puisqu'elle est dépositaire d'un patrimoine exceptionnel dans le domaine de l'histoire de Genève au sens large, depuis Calvin – et même bien avant, d'ailleurs –, tant au niveau du texte imprimé que des images. En effet, n'oublions pas le Centre d'iconographie genevoise: par exemple, Mesdames et Messieurs, vous suivez peut-être les activités de la fondation Autrefois Genève dans les rubriques des médias locaux – sur TV Léman bleu ou dans la *Tribune de Genève*. Les documents diffusés viennent des collections de la BGE via son Centre d'iconographie genevoise.

La BGE est aussi responsable de quelque chose qui est non pas une exception, mais une rareté en Suisse: le dépôt légal. Tout document imprimé sur le territoire cantonal est déposé à la BGE – sauf quelques rares interruptions pour des raisons historiques –, ce qui en fait la dépositaire d'une collection exceptionnelle sur l'histoire de Genève. Je relève, d'ailleurs, qu'au cours des dernières années on a pu faire des expositions thématiques. Puisque le 8 mars approche, qui est la Journée internationale des droits des femmes, je citerai entre autres l'exposition sur toutes les affiches parues en lien avec la thématique des combats pour les droits des femmes au cours des décennies et des siècles à Genève.

La BGE est donc une institution fort précieuse. Sa situation est très particulière, Mesdames et Messieurs, car elle a plusieurs missions – ce qui explique en partie le problème, même si on est bien d'accord que ce n'est pas la seule explication. En effet, c'est à la fois une institution de lecture publique, une institution académique et scientifique et une institution patrimoniale.

Elle a été pas mal chahutée, déjà bien avant l'arrivée du directeur qui est en train de partir. Vous devez le savoir, Monsieur Sormanni, vous qui êtes très critique par rapport aux investissements: il se trouve que c'est, par hasard, la seule institution majeure qui s'est vu refuser un crédit d'étude, en 2012, alors que son assainissement était urgent. Il s'agit là d'un concours de circonstances, je sais que ce n'était pas contre la BGE.

C'est aussi une institution dont le sort par rapport au Canton reste ouvert – et cela, bien avant que j'arrive au Conseil administratif, puisqu'il y a eu moult tentatives de réorganiser ses relations avec le Canton et l'Université qui ont échoué. On a réessayé dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton en matière de culture (LRT) et, pour l'instant, on n'y est toujours pas arrivés. Il faut dire aussi que le contexte dans lequel la BGE opère est difficile.

J'en viens maintenant à la situation actuelle. Nous n'avons pas été inactifs, que ce soit très clair! Il est évidemment inacceptable que des personnes connaissent une souffrance au travail. Si c'est le cas, il faut prendre des mesures – pour les protéger et pour éviter que cela ne continue ou recommence. S'il y a des sanctions à prendre, elles doivent être prises. Il est évident que la situation à la BGE n'était pas satisfaisante, ces dernières années. Cela dit, nous avons essayé – visiblement pas assez efficacement – de prendre des mesures actives à partir du moment où les premiers signaux d'alarme sont arrivés, non pas en 2012 mais en 2014, Monsieur Sormanni.

En avril 2014, 36 personnes travaillant à la BGE se sont annoncées à l'entité de psychologie du travail de la Direction des ressources humaines (DRH) pour faire part de doléances. Le problème – je tiens à le dire ici – c'est qu'elles ont refusé de lever la confidentialité sur leur démarche. De ce fait, nous avons seulement appris que 36 personnes portaient plainte, sans savoir qui et sur quoi. On a essayé d'extrapoler mais, du moment qu'on n'a pas accès aux informations, c'est difficile. On a quand même fait tout un travail avec la commission du personnel de l'époque. J'ai moi-même convoqué une assemblée avec le personnel de la BGE. Je vous passe les détails, Mesdames et Messieurs, mais on a engagé de très nombreuses démarches.

Ces démarches ont été mises en œuvre depuis l'automne 2014 jusqu'en 2016 avec la commission du personnel. On a mobilisé la Haute école de gestion de Genève qui, comme vous le savez, chapeaute maintenant la filière de formation des bibliothécaires – dans le temps, on appelait ça l'«école supérieure d'information et de documentation», mais maintenant c'est la HEG qui se charge de cette formation. Dans ce dossier, elle a également fait une intervention et produit un rapport contenant diverses recommandations.

D'autres mesures ont été prises qui, je le reconnais, donnaient l'impression au cours de l'année 2015-2016 d'avoir eu des effets positifs – on a même reçu des messages réconfortants et positifs émanant de la BGE, d'ailleurs. Les tensions ont recommencé au cours de la mise en œuvre de ces recommandations en 2016, il faut le dire.

L'OCIRT nous a contactés en septembre 2016 pour solliciter un entretien concernant la situation à la BGE. La Cour des comptes s'est manifestée au début de l'année 2017. Nous nous sommes mis d'accord avec ces deux organismes

et avons convenu de ne pas engager leurs interventions en parallèle. L'OCIRT attendrait donc la fin de l'intervention de la Cour des comptes – que j'ai souhaitée, je le rappelle, c'est très transparent: la Cour des comptes m'a contacté pour faire état de ce qu'elle appelle des communications citoyennes, c'est-à-dire que des personnes s'annoncent auprès de la Cour des comptes pour se plaindre d'une situation donnée. Dans le cas présent, ces communications citoyennes portaient effectivement sur le climat de travail à la BGE et on a vu que c'était sérieux. J'ai donc mandaté la Cour des comptes – elle le signale dans son rapport – pour élargir le spectre de son intervention à l'ensemble de la situation à la BGE, y compris au niveau de son périmètre d'activité, de ses responsabilités et de ses missions. Bref, il s'agit d'un audit de gouvernance.

Cet audit a pris du temps. La Cour des comptes reconnaît elle-même que c'est l'un des plus importants qu'elle ait menés dans son histoire récente. La procédure a réellement débuté au printemps 2017 et vous êtes témoins, Mesdames et Messieurs, du fait que la Cour des comptes a rendu son rapport à la fin de janvier 2018. Elle a fait un travail très approfondi – je ne reprends pas ici le rapport en détail, puisqu'il est public. Largement plus de la moitié du personnel de la BGE a été interrogée.

Si je devais résumer à l'extrême ce rapport, je dirais qu'il est très clair: selon ce document, la Cour des comptes trouve que la stratégie générale adoptée par mon département sous ma responsabilité et les changements proposés à la BGE étaient pertinents, et même que le plan directeur des bibliothèques est un exemple du genre. En revanche, il faut lire ce qui est écrit noir sur blanc: la mise en œuvre des mesures, le management opérationnel et les relations humaines à la BGE présentaient clairement des déficiences. Il a aussi été question du contrôle exercé par le département.

Maintenant que le rapport de la Cour des comptes est terminé, il y a plusieurs conséquences immédiates, dont la suspension du directeur de la BGE. Sous réserve du secret qui lie l'employeur à l'employé, je peux vous dire, Monsieur Sormanni, que notre objectif est de recruter une nouvelle direction dès que possible en restant dans le cadre du statut du personnel de la Ville de Genève, laquelle n'a pas pour habitude de donner ce que vous appelez des parachutes dorés. On n'est pas dans le privé, qui se permet allègrement ces parachutes dorés! D'ailleurs on ne veut ni ne peut pratiquer cela, je vous rassure. Notre objectif est de libérer la fonction de directeur de la BGE le plus vite possible, parce qu'une des clés de l'avenir est évidemment de lancer un nouveau recrutement dès que faire se peut. Je vous communiquerai l'évolution de la situation dès que je la connaîtrai.

En ce qui concerne l'OCIRT, maintenant que le rapport de la Cour des comptes a été rendu, on est d'accord avec cet office cantonal qu'il faut procéder à

l'expertise santé-sécurité qu'il a souhaitée. L'OCIRT ne la réalise pas elle-même, mais elle nous fournit une base et un cahier des charges dans ce sens. Nous avons lancé un appel d'offres et la décision sera prise cette semaine, afin de mandater un bureau spécialisé agréé par l'OCIRT – je tiens à le dire – qui mènera à présent une analyse santé-sécurité. Dans le cas de la BGE, celle-ci ne portera évidemment pas tant sur les risques de sécurité au travail d'un point de vue physique, mais plutôt de ce qu'on appelle les risques psychosociaux. Il s'agit de documenter de manière plus approfondie ce volet de la situation, ce qui nous permettra de prendre des mesures plus ciblées.

En attendant, la direction intérimaire de la BGE – à savoir la directrice de mon département Carine Bachmann, avec l'appui des cadres aussi bien de la direction que de la BGE – a déjà commencé un travail très intensif pour établir un plan de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes: elle rencontre le personnel individuellement et collectivement, par métier et par secteur de la BGE, pour discuter des mesures à mettre en œuvre. Là aussi, je vous passe les détails, Monsieur Sormanni, mais je vous les communiquerai volontiers si vous le souhaitez. Cette démarche vise à rétablir une atmosphère de travail plus sereine à la BGE.

Ce qui est sûr, Mesdames et Messieurs – et c'est valable aussi pour les autres institutions de mon département –, c'est que je n'ai pas été élu pour faire de la gestion courante et de la routine! Je sais bien que la BGE représente 15 millions de francs par an et que vous êtes très attentif à l'emploi des deniers publics, Monsieur Sormanni, mais nous attendons de nos institutions patrimoniales qu'elles aient la capacité de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Le rapport de la Cour des comptes le dit très bien: les bibliothèques d'aujourd'hui et de demain ne sont pas les bibliothèques d'hier. Certes, l'évolution des métiers liés à ce secteur n'est pas évidente et nous avons la responsabilité d'accompagner ce changement pour que les fonctionnaires puissent s'y adapter dans de bonnes conditions.

Le président. Vous devez conclure.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mais le cadre des réformes ne peut pas être remis en question. D'ailleurs, la Cour des comptes le recommande, je dirais presque qu'elle recommande même d'aller plus vite et plus fort que ce que nous avons voulu quant à nous.

Je terminerai en rappelant ce qui suit, Monsieur le président: j'ai mis en œuvre le plan directeur des musées en général, dont fait partie la BGE sur le plan patrimonial, ainsi que le plan directeur des bibliothèques. Je veux des

institutions plus ouvertes au public, qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et à l'évolution technologique, qui évitent que les collections ne restent confinées dans les dépôts. Je veux vraiment en faire des musées et des institutions patrimoniales ouvertes au public et qui valorisent – notamment dans le cas de la BGE – l'histoire genevoise. Mais ce changement n'est pas évident. C'est la première fois qu'il s'opère dans l'histoire de la BGE et, effectivement, on doit mieux l'accompagner.

Le président. Vous voulez répliquer, Monsieur Sormanni? Vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'interviendrai rapidement. Je vous remercie pour ces informations, Monsieur le magistrat, mais vous comprenez bien que je reste un peu sur ma faim. J'entends donc que vous reveniez plus tard avec des informations plus précises par rapport aux questions que je vous ai posées – quand vous pourrez nous les donner. En effet, nous attendons de voir de quelle manière toute cette problématique au sens général du terme est prise en compte par la Ville de Genève…

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Sormanni, mais je vois que certains s'apprêtent à partir. Je les prie de rester, car je devrai vous faire voter sur deux objets tout à l'heure. Continuez, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Eh bien, ils sont libres de partir! Nous attendons donc assez rapidement des réponses quant à la suite à donner à ce dossier, de façon à ce que cela ne se reproduise plus jamais. Il ne faut jamais dire jamais, certes, mais je l'entends dans ce sens. Nous aimerions savoir à quel moment le directeur actuel sera suspendu et si nous aurons ou non la confirmation de son départ. J'ai parlé de parachute doré… Ce n'est peut-être pas le terme adéquat, mais j'imagine qu'il demandera des indemnités de départ, voilà ce que je voulais dire. J'aimerais bien connaître les chiffres… Idem pour le coût de son coaching tant sur le plan administratif que scientifique, dont j'ai parlé tout à l'heure et qui a duré un certain temps – plusieurs années au moins. J'aimerais savoir combien cela a coûté à la Ville de Genève, au final, et quels dégâts cela a causés dans plusieurs domaines: des dégâts financiers, mais aussi moraux et d'image pour la Ville de Genève, à cause de cette gestion catastrophique d'un directeur catastrophique!

Le président. Brièvement, Monsieur Kanaan…

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Monsieur Sormanni, j'aimerais parler plus longuement, mais on n'a pas le temps ici, je reviendrai donc volontiers sur ces questions dans un autre contexte. Je ne peux pas donner de chiffres concernant le directeur actuel de la BGE, puisque sa situation n'est pas réglée. Je le répète, nous restons dans le cadre du statut du personnel de la Ville et nous avons la volonté de libérer ce poste aussi rapidement que possible.

Je n'ai aucun souvenir – mais je vérifierai – de ces histoires de coaching. Je relève tout de même que le directeur actuel était responsable d'un master à l'Université de Genève. Il assumait cette tâche sans être spécialement rémunéré pour cela, dans le cadre de ses fonctions de directeur de la BGE. Il était vraiment responsable d'un cycle d'études entier, ce qui atteste tout de même de sa crédibilité en tout cas sur le plan scientifique – mais peut-être pas sur d'autres plans. Je vérifierai ce point.

Concernant l'affaire juridique avec une ancienne employée de la BGE, Monsieur Sormanni, vous êtes mal renseigné. Juridiquement, l'affaire est close et cette personne a eu tort. C'est dommage, mais c'est ainsi. Les tribunaux ont clos l'affaire. J'insiste: du point de vue de la Ville de Genève, cette affaire est close! Mais je répète que nous nous occupons maintenant de la BGE au quotidien et que nous aimerions évidemment que ces problèmes ne se répètent plus jamais. Nous ferons tout pour, voilà!

L'interpellation est close.

13. Projet de délibération du 6 février 2018 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Alain de Kalbermatten, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal (RCM): composition du bureau du Conseil municipal» (PRD-167)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Note des auteurs: l'adoption de cette modification ne peut avoir d'effet rétroactif, et n'entraînerait donc aucun changement dans la composition actuelle du bureau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 11, «Groupe parlementaire et changement d'appartenance politique», alinéa 3 (teneur complétée)

3 En cas de démission ou d'exclusion de son groupe parlementaire, le-la membre du Conseil municipal siège et délibère de manière indépendante. Il-elle ne peut intégrer un autre groupe parlementaire en cours de législature. ***Il-elle ne peut siéger au bureau***. Il-elle ne participe pas aux travaux des commissions municipales et ne peut rédiger de rapport.

Article 13, «Composition», alinéa 2 (nouveau)

2 Les membres du bureau doivent, sans exception possible, être membres d'un groupe au sens de l'article 11 du présent règlement.

---

[1] Annoncé et motion d'ordonnancement, 5147.

Le président. L'urgence sur le projet de délibération PRD-167 avait été acceptée le 6 février 2018. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent de renvoyer cet objet directement à la commission du règlement, Mesdames et Messieurs.

Une voix. Il faut sonner la cloche avant le vote!

Le président. J'ai sonné!

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 45 oui contre 13 non.

14. Projet de délibération du 7 février 2018 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Helena Rigotti, Pierre Scherb et Adrien Genecand: «Pour une Utilisation Souple du plan d'utilisation du sol (PUS)» (PRD-168)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

– Les objectifs initiaux du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS) étaient de maintenir l'habitat au centre-ville, tout en conservant une implantation harmonieuse et équilibrée des activités, notamment celles contribuant à l'animation et l'attractivité d'un quartier. Le PUS a ainsi une utilité en évitant une désertification dans l'hyper-centre en réservant les surfaces au rez-de-chaussée des bâtiments à des activités accessibles au public.
– Il est notoire que la Ville de Genève est abondamment pourvue en bars-restaurants, la proportion augmentant d'année en année, comme à la rue Henri-Blanvalet aux Eaux-Vives.
– Cela est dû notamment à la réglementation actuelle qui aboutit au résultat absurde et disproportionné selon lequel, si une mercerie ou une boucherie est convertie en restaurant, cette nouvelle affectation devient irréversible et le retour à une boucherie ou une mercerie ne sera plus jamais possible. Au fil

[1] Annoncé, 5557.

des années, le risque est donc de développer progressivement une monoculture de la restauration dans les arcades alors qu'à l'évidence, la qualité de vie des habitants serait mieux servie par une diversité des activités accessibles au public.

– L'autre effet pervers de la réglementation actuelle est de défavoriser les restaurateurs ayant des projets de qualité, car un bailleur préférera éviter de louer à un tel type d'activité, sachant que le retour à une autre affectation ne sera alors plus jamais possible.
– Aujourd'hui, un changement d'affectation en faveur d'un bar-restaurant intervient par autorisation du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Il devient définitif au regard du PUS et ne permet aucune adaptation aux besoins actuels du quartier.
– L'introduction d'une réversibilité de l'affectation d'un bar-restaurant en faveur d'une autre activité accessible au public permettrait d'avoir une vision à plus long terme et de s'adapter aux besoins des quartiers qui sont en perpétuelle évolution. L'animation et l'attractivité des quartiers voulues par les PUS en ressortiraient renforcées par l'adoption d'une telle mesure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS) est modifié comme suit:

Article 9 (nouvelle teneur)

3. Maintien des activités d'animation

Les théâtres, cinémas, musées, salles de concert, de spectacles, de conférences, de lieux de loisirs et d'animations divers, notamment sur le plan social, culturel et récréatif, situés tout particulièrement au centre-ville (secteur A) ou en bordure des rues commerçantes de quartier (secteur B) selon la carte annexée, conservent en règle générale leur catégorie d'activité en cours d'exploitation ou leur dernière exploitation, s'il s'agit de locaux vacants.

Le président. Je fais voter le renvoi direct, sans débat, du projet de délibération PRD-168 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme cela a été proposé par le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 42 oui contre 15 non (1 abstention).

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 avril 2017 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg et Ariane Arlotti: «A quand la réintégration d'un délégué syndical de la commission du personnel licencié abusivement?» (IE-35)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Ayant pris connaissance de l'acquiescement à la demande formulée par le Théâtre Saint-Gervais de la cause C/27061/2015 – 5 pour licenciement abusif du délégué syndical de la commission du personnel, M. Ignacio Llusià, et considérant que cette institution genevoise de la culture, largement subventionnée par les contributions publiques, se doit d'être exemplaire dans la gestion de son personnel et des biens mis à sa disposition par la Ville de Genève, nous nous étonnons qu'une telle affaire ait pu se produire dans cette institution.

La reconnaissance des torts ne compensant que partiellement les dégâts causés à la personne de M. Ignacio Llusià, nous demandons que la Ville puisse rapidement tout mettre en œuvre pour lui trouver un nouvel emploi au sein de l'administration, conformément aux possibilités de réintégration déjà votées par le Canton avec la loi L 7526.

L'application, par analogie, de la possibilité de réintégrer M. Llusià dans un poste au sein de l'administration publique de la Ville de Genève est nécessaire dans la prise en charge de la responsabilité sociale de la Ville dans sa qualité de subventionneur du Théâtre Saint-Gervais.

Nous demandons donc formellement à M. Sami Kanaan dans quel délai il sera possible de réintégrer M. Llusià, licencié pour motif abusif, conformément à l'acquiescement de la demande formulée par le Théâtre Saint-Gervais, dans un poste correspondant à ses compétences en Ville de Genève.

---

[1] «Mémorial 174e année»: Annoncée, 6417.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à rappeler que parmi les 12 membres du Conseil de fondation de Saint-Gervais Genève, Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, figure un membre désigné pour chaque parti représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Il s'étonne donc de la formulation d'une telle interpellation cosignée par plusieurs membres du Conseil municipal de par les erreurs qu'elle véhicule.

En effet, contrairement à ce qui est mentionné dans le paragraphe 2 de l'interpellation, le Conseil de fondation de Saint-Gervais n'a pas de reconnaissance de tort et a exercé pleinement la responsabilité sociale du théâtre. M. Llusià n'a pas été licencié pour motif abusif.

Enfin, la procédure d'acquiescement concerne seulement un acquiescement aux prétentions financières de M. Llusià.

Ainsi, l'affaire ayant dûment été traitée par le Tribunal des prud'hommes, le Conseil administratif estime qu'elle est close.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Sami Kanaan*

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307)[1].

TEXTE DE LA PÉTITION

Les pétitionnaires:

– demandent que les abords des bâtiments scolaires, préaux et parking soient nettoyés quotidiennement du lundi au samedi dès 7 h 30;
– demandent qu'une barre rétractable soit posée à l'entrée du parking côté route des Franchises afin de n'autoriser l'accès qu'aux ayants droit;
– souhaitent que des mesures préventives soient étudiées et mises en place afin d'encourager les citoyen-ne-s à ne pas laisser leurs ordures joncher le sol;

[1] «Mémorial 173e année»: Rapport, 4143.

– estiment que les auteurs de déprédations ou comportements dangereux, notamment ceux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des usagères et usagers de l'école (bris de bouteilles en verre ou conduite de véhicule automobile dans le parking à des vitesses excessives, par exemple) doivent être sanctionné-e-s.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2015, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a initié une réorganisation de l'entretien des locaux scolaires, qui a permis d'améliorer la qualité et la fréquence des nettoyages effectués, notamment les week-ends.

Ainsi, à l'école des Franchises, le nettoyage des préaux externes et du parking est effectué par une entreprise privée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et par le Service Voirie – Ville propre les mercredis; le Service des écoles et institutions pour l'enfance assure le nettoyage des préaux couverts tout au long de la semaine, ainsi que de l'ensemble des préaux les week-ends.

Comme le préau, le parking des Franchises a souvent été complexe à gérer. Des jeunes s'y installent pour boire et fumer. En semaine et de jour, la sortie des classes est perturbée.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a pris différentes mesures pour améliorer la situation:

– renforcement du nettoyage tel que décrit plus haut;
– envoi de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) du Service de la jeunesse pour discuter avec les jeunes et sensibiliser le centre de loisirs des Franchises attenant;
– liens réguliers avec les polices municipale et cantonale en vue de passages et de contrôles dans le secteur;
– participation du Service des écoles et institutions pour l'enfance aux instances participatives de l'école pour connaître l'évolution de la situation, en lien étroit avec la direction de l'établissement et les partenaires scolaires.

En revanche, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas retenu l'option de fermer le parking, en installant une barrière ou en posant une borne rétractable, deux solutions au demeurant très coûteuses. Le parking est en effet très utilisé par les habitant-e-s du quartier, hors du temps scolaire, en soirée et le week-end, et une certaine tolérance est admise. Pendant l'horaire scolaire, le parking reste réservé au corps enseignant; les ayants droit, munis d'un macaron, doivent s'acquitter d'un montant à l'année pour pouvoir s'y parquer.

En définitive, la situation du préau de l'école des Franchises s'est améliorée depuis mai 2013, date du dépôt de la pétition. La vigilance reste cependant de mise. Enfin, relevons que l'établissement scolaire de Franchises-Vieusseux participera lors de l'année scolaire 2018-2019 à un ambitieux projet sur le tri des déchets, organisé par le Service Voirie – Ville propre et le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Destiné avant tout aux élèves et aux partenaires scolaires, il permettra de mettre au centre des préoccupations la problématique du tri et des enjeux liés aux déchets.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mars 2015 de M. Grégoire Carasso: «Murs de grimpe à la Queue-d'Arve» (QE-425)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- la proposition PR-1102 acceptée à l'unanimité (moins une abstention) par le Conseil municipal le 21 janvier 2015, et notamment sa partie relative à la construction prochaine d'un mur de vitesse au centre sportif de la Queue-d'Arve;
- la motion M-904 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal le 18 février 2015;
- l'espace limité dans la grande salle omnisport où se trouvent actuellement les murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve;
- le fait que ce même espace connaît des occupations intensives tant en nombre de personnes qu'en type d'activités sportives,

le Conseil administratif pourrait-il étudier les avantages, désavantages, coûts et opportunités d'un déplacement des murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve dans la salle mitoyenne du boulodrome?

[1] «Mémorial 172e année»: Annoncée, 5180.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question écrite fait suite au vote de la motion M-904, le 18 février 2015, demandant au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Outre le développement d'un projet de salle dédiée à la grimpe sur le site de la gare des Eaux-Vives, le Conseil administratif a déposé devant le Conseil municipal la proposition PR-1260 du 4 octobre 2017, renvoyée pour traitement le 14 novembre à la commission des sports. Cette proposition d'ouverture de crédit comprend un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve.

En effet, l'état des lieux effectué en 2013 par des mandataires extérieurs a notamment permis d'établir pour la Queue-d'Arve:

– que le boulodrome est relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l'année;
– qu'il est recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d'affecter l'espace récupéré pour la pratique d'autres sports.

Après la réalisation de cet état des lieux, le travail des images directrices a été mené dans une vision prospective étant donné la saturation actuelle des infrastructures et le peu de parcelles disponibles en Ville de Genève.

La démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d'Arve ne peut se situer qu'à l'horizon 2030-2035, lorsque la Voirie aura quitté les lieux permettant la réalisation du grand parc des sports reliant les Vernets à la Queue-d'Arve. Or le bâtiment construit à titre provisoire en 1990 se trouve actuellement à mi-parcours de vie, d'où la nécessité d'intervenir sur les installations techniques (CVSE) et d'améliorer les conditions eu égard à la loi sur l'énergie, avec comme objectif de porter la durée de vie du bâtiment à 40 ans. Ainsi, dans le court terme, il est nécessaire d'optimiser le site et pour ce faire, il est proposé d'y installer des murs de grimpe au rez-de-chaussée et sur la mezzanine (escalade Bloc) et des cabines de squash, tout en maintenant les équipements nécessaires à la pétanque.

Ainsi, cette optimisation de l'espace du boulodrome permettra la pratique de nouvelles activités comme le squash tout en offrant des murs de grimpe remis à jour.

Cette opération permettra aussi la transformation de la salle omnisports, dans laquelle se trouve aujourd'hui le mur de grimpe, en salle dédiée aux manifestations avec une capacité de 3500 personnes (gradins fixes). Les murs de grimpe existants seront démontés et évacués.

Le Conseil administratif partage donc la préoccupation du Conseil municipal qu'il mettra en œuvre après le vote de la proposition PR-1260 par le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Sami Kanaan*

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 novembre 2017 de Mme et MM. Vincent Subilia, Olivier Wasmer, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Pierre Gauthier et Alia Chaker Mangeat: «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» (M-1323)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Attendu le retard conséquent soudainement annoncé quant à la conclusion des travaux de rénovation du Grand Théâtre de Genève;

attendu les coûts additionnels imputables à un tel retard (en particulier quant aux travaux complémentaires à mener, respectivement s'agissant de l'occupation temporaire du Théâtre des Nations);

attendu les graves conséquences financières qu'occasionne ledit retard (notamment le manque à gagner pour l'institution en termes de programmation, comme vraisemblablement les pénalités résultant de l'annulation d'une partie de celle-ci);

considérant la nécessité d'établir avec précision la nature et la valeur des dommages ainsi générés, comme le périmètre de responsabilité des différents intervenants;

tenant compte par ailleurs de la situation de blocage prévalant entre la Ville de Genève et le Canton quant au financement de l'institution,

le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

– engager toutes démarches utiles en vue de la désignation urgente d'un expert indépendant;
– faire expertiser tous les travaux effectués par les diverses entreprises ayant amené aux infiltrations d'eau récemment annoncées;

[1] Développée, 3595.

- préciser quelle est la cause exacte du retard pris par le chantier au vu des travaux;
- constater quels sont les travaux potentiellement mal effectués par les entreprises mandatées qu'il y a lieu de faire exécuter, le cas échéant, par une entreprise tierce;
- analyser la durée des travaux de remise en état des éventuelles malfaçons;
- chiffrer précisément les pertes et identifier tous les inconvénients subis ou à subir par le maître de l'ouvrage et la Fondation du Grand Théâtre de Genève suite aux travaux ainsi exécutés;
- déterminer dans quelle mesure la responsabilité du maître de l'ouvrage et/ou des entreprises dans le suivi et la surveillance du chantier du Grand Théâtre est engagée;
- spécifier l'étendue et la date de la connaissance des dégâts par le maître d'ouvrage, respectivement son appréciation du risque, et les solutions envisagées pour pallier la situation préjudiciable du Grand Théâtre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme demandé par le Conseil municipal dans le cadre de la présente motion, le département des constructions et de l'aménagement a entrepris toutes les démarches utiles en vue de la désignation urgente d'un expert indépendant. Ce dernier a pour mission d'élaborer un rapport permettant de comprendre et d'apprécier la situation des travaux menés dans le cadre du chantier du Grand Théâtre de Genève et leurs éventuelles conséquences.

Le caractère particulier de cette mission d'expertise, qui nécessite d'être menée en parfaite objectivité et neutralité par rapport à toutes les parties impliquées dans le dossier, a rendu difficile la recherche de l'expert.

Il était en effet indispensable, pour se prémunir de tout risque d'un conflit d'intérêts potentiel, de s'assurer que la personne mandatée possède toutes les compétences métiers nécessaires pour cette mission, mais surtout qu'elle n'ait aucun lien contractuel ni avec la Ville de Genève ni avec les mandataires ou aucune des parties impliquées dans ce dossier.

Compte tenu des nombreux liens que la Ville entretient avec les bureaux d'ingénieurs de la place, il a été jugé opportun de faire appel à des bureaux d'ingénieurs actifs en Suisse hors la région genevoise.

Après plusieurs semaines de recherches, un expert a finalement accepté cette mission, à la mi-décembre 2017.

Il s'agit de M. Jacques L'Eplattenier, ingénieur civil EPF-SIA, codirigeant du bureau GVH à Saint-Blaise. Après avoir pris succinctement connaissance des enjeux du dossier, de son contexte et de tous les mandataires impliqués dans le dossier, il a pu certifier n'avoir aucun lien direct ou contractuel avec les bureaux engagés dans les travaux. Le bureau GVH n'a en outre aucun contrat avec la Ville de Genève.

La mission générale de l'expert consiste à répondre, au plan technique et dans les limites des compétences relevant du champ métier de l'ingénieur civil, aux questions suivantes:

– contrôler la bienfacture des travaux effectués par les diverses entreprises, en lien avec les infiltrations d'eau et les travaux en sous-sol;
– constater et établir un rapport sur les prestations effectuées par les mandataires;
– constater si des travaux ont été mal effectués par les entreprises mandatées;
– évaluer la planification des travaux et vérifier si les délais auraient pu être optimisés;
– analyser la durée des travaux de remise en état des éventuelles malfaçons, s'il y a lieu;
– identifier tous les éventuels inconvénients subis ou à subir par le maître de l'ouvrage;
– identifier tout autre dommage éventuel.

Il est enfin précisé que le mandat d'expertise ne porte pas sur l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du chantier du Grand Théâtre, mais qu'il se limite aux seuls travaux de gros œuvre exécutés dans les sous-sols, en lien direct ou indirect avec la problématique des infiltrations d'eau.

La mission de l'expert a été initiée dans le courant du mois de janvier 2018 et répondra de manière circonstanciée à la motion.

Le rapport final est attendu pour début avril 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *Rémy Pagani*

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je voulais juste profiter de la présence du conseiller administratif Kanaan pour savoir s'il y avait des évolutions dans ce dossier et s'il voulait développer la réponse qu'il nous a donnée il y a déjà un certain temps. On le sait, tout chantier peut évoluer en toutes circonstances. Le

magistrat aurait-il des compléments à nous apporter concernant le chantier du Grand Théâtre, qui est tout de même un sujet assez sensible dans notre République et notre ville?

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. J'interviens brièvement pour répondre à M. de Kalbermatten. Vous savez que c'est M. Pagani qui est en charge du chantier en tant que tel, Monsieur le conseiller municipal. Il vient de nous assurer à nouveau que les nouveaux délais seraient tenus – sauf accident majeur tel un incendie, mais bon, je n'espère pas cela! M. Pagani a donc confirmé que le bâtiment de la place de Neuve serait rouvert au personnel cet été afin qu'il puisse se réinstaller, «roder» le site rénové et faire des répétitions, et que le Grand Théâtre rouvrirait au public à la fin de janvier 2019, comme annoncé.

Quant au crédit d'investissement, il est apparemment suffisant et le retard du chantier n'aura pas d'effet sur ce plan. En revanche, il aura un effet induit sur les frais de fonctionnement de la saison 2018-2019. Nous avons reçu les chiffres du Grand Théâtre et nous devons les vérifier franc par franc, surtout pour voir s'ils sont bien documentés et justifiés. Par exemple, les prévisions en matière de billetterie me paraissent assez pessimistes – plus que nécessaire. Il est vrai que la billetterie de l'Opéra des Nations rapporte moins que celle de la place de Neuve, mais tout de même! Ce travail est en cours, je ferai une information sur la situation 2018-2019 lorsque je serai auditionné par la commission des finances avec la Fondation du Grand Théâtre, le 17 avril prochain, au sujet des comptes 2016-2017 et du budget 2017-2018 de l'institution. Mais la situation financière n'est pas aussi dramatique que certains veulent le croire. Nous sommes confiants et nous espérons parvenir à trouver des solutions.

19. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Stéphane Guex: «Maison internationale des associations et responsabilités de la Ville» (IE-53)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le licenciement de tous les employés du Café des Savoises semble partiellement justifié dans la communication de la Fondation pour l'expression associative par le fait qu'il «permettra à des organismes privés et publics de (l')aider financièrement afin (qu'elle puisse) un jour finaliser (son) projet de valorisation», selon les termes figurant dans les lettres de licenciement.

La Ville de Genève a-t-elle posé la condition des licenciements comme préalable à un soutien financier quelconque?

Est-il exact que la Ville de Genève s'est portée garante de la dette de la Maison internationale des associations au Crédit Suisse?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Café des Savoises est exploité par la Fondation pour l'expression associative (FEA), une fondation de droit privé.

La Ville de Genève dément catégoriquement avoir posé la condition des licenciements comme préalable à un soutien financier quelconque. La décision de procéder au licenciement de tous les employés du Café des Savoises a été prise par le conseil de fondation. Dans le courrier adressé à ses employés, le conseil a indiqué que «cette décision difficile permettra à des organismes privés ou publics [d'aider la fondation] financièrement afin [qu'elle puisse] un jour finaliser [son] projet de valorisation [des locaux qu'elle occupe]». Les termes utilisés n'engagent que le conseil de fondation.

Au surplus, la Ville de Genève ne s'est pas portée garante de la dette de la FEA. Elle a contresigné, en tant que nu-propriétaire de l'un des biens gagés, le contrat-cadre pour crédit hypothécaire conclu entre le Crédit Suisse et la FEA.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*

[1] Annoncée, 3656.

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Poste de chargée du mécénat au Musée d'art et d'histoire» (QE-470)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) s'est doté, ces dernières années, d'une chargée du mécénat et des relations internationales, qui est d'origine italienne, qui donne des conférences comme *executive advisor* du MAH à des colloques internationaux et des cours de *fundraising* dans des écoles privées.

J'aimerais savoir quels retours en termes de sponsoring et de mécénat a obtenus le MAH pendant les années où elle a été en poste et combien sa formation et son poste coûtent à la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève connaît une longue tradition de mécénat, notamment pour ses institutions culturelles (soutien à des acquisitions, des expositions, des projets de médiation, voire des bâtiments). Plus récemment, la Ville de Genève, et en particulier le département de la culture et du sport, a souhaité développer ces partenariats. Ce développement n'a pas pour vocation de remplacer le financement public, ni même d'y pallier, mais il permet une diversification précieuse des ressources en mettant en commun des compétences différentes. Il peut faciliter le soutien à des actions innovantes ou expérimentales. C'est aussi un moyen de trouver de nouvelles synergies et de conquérir ou fidéliser de nouveaux publics.

Dans un premier temps, ces partenariats se sont noués au fur et à mesure des opportunités. A l'initiative du département de la culture et du sport, le Conseil administratif a, d'une part, mis en place un code de déontologie en matière de partenariats public-privé. Il constitue à la fois un cadre politique et formel qui permet d'anticiper les questions légitimes qui peuvent se poser en la matière et de respecter un cadre déontologique clair.

D'autre part, au sein des services, une professionnalisation de ces relations a été jugée nécessaire, notamment dans les institutions patrimoniales. Concernant la personne en charge du mécénat au Musée d'art et d'histoire (MAH), il convient de préciser que cette dernière a rempli les conditions d'engagement statutaires ainsi que les exigences du cahier des charges, et que sa nationalité ou ses origines ne sont d'aucun intérêt public.

---

[1] «Mémorial 174e année»: Annoncée, 6417.

Le poste dont il est question a été défini par la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève en qualité de «conseillère de direction chargée du mécénat et des relations internationales». Au vu du rôle dédié, la traduction anglaise de ce libellé est «*executive advisor in charge of fundraising and international relations*», lui permettant de rendre intelligible son activité auprès des partenaires anglophones et à l'étranger.

Il est exact que la collaboratrice concernée donne des cours auprès d'universités publiques, en particulier:

Cours «d'initiation à l'économie et au mécénat» auprès de l'Université de Saint-Etienne (Master HCP Patrimoines).

Cette formation est consentie en dehors des heures de travail de la collaboratrice du MAH, une fois par année.

Cours «Mécénat et relations internationales», Universités de Genève, Lausanne et Fribourg dans le cadre du MAS en conservation du patrimoine et muséologie.

Ce cours est destiné aux étudiant-e-s genevois-e-s et est donné à titre bénévole.

Nous soulignerons au sujet du MAS que le MAH étant partenaire de cette formation, ce sont plus de dix collaborateurs et collaboratrices du MAH qui participent à la formation en donnant des exposés ou des cours destinés à ces étudiant-e-s sur les différentes thématiques qui font l'actualité et la réalité muséales.

S'agissant des conférences internationales auxquelles la collaboratrice du MAH est appelée à participer, il s'agit en particulier de participation à des réunions d'ICOM Suisse et du comité international d'International Council of Museums (ICOM) dont la collaboratrice est membre du comité directeur. A cet égard, la participation des membres du personnel du MAH à cet organisme international est aussi souhaitée afin que le MAH, dont les collections rayonnent au niveau international, puisse être présent dans les organismes spécialisés du monde muséal.

Coûts du poste et revenus générés

La DRH a, comme l'ensemble des postes en Ville de Genève, soumis l'activité à une évaluation par les analystes de la Direction des ressources humaines, ensuite approuvée par le Conseil administratif. Au terme de ces différentes étapes de validation, ce type de poste et de fonction a été évalué en classe L de l'échelle des traitements.

S'agissant des revenus générés par l'activité de la collaboratrice, il s'agit aussi de mettre en exergue que l'intérêt des mécènes et sponsors pour une institution

particulière dépend bien évidemment de la qualité scientifique et culturelle des projets qui sont soumis à une aide financière, ainsi que des efforts conjugués des personnes impliquées à divers titres, aussi bien au niveau de la direction que des spécialistes. Le succès de la recherche de fonds est donc bel et bien une manifestation de qualité et d'efficacité du travail collectif.

Les apports de fonds de tiers au cours des sept dernières années pour le MAH sont les suivants:

Année	Mécénats et sponsorings obtenus
2010	440 000
2011	783 000
2012	2 740 500
2013	1 166 350
2014	2 765 350
2015	1 067 500
2016	811 000

Il faut souligner que les mécènes et sponsors appuient les opérations suivantes:

– enrichissement des collections;
– expositions temporaires;
– programmes de médiation;
– actions éducatives.

Le contact privilégié autorisé par une fonction dédiée permet de contribuer à l'intéressement de tiers privés aux activités muséales dans les différents domaines cités et de coordonner les démarches dans ce domaine, facilitant ainsi l'expression concrète d'une générosité précieuse pour la vie de nos institutions muséales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Sami Kanaan*

21. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M. Stéphane Guex: «Hôtel des Bergues, des privilèges à quel titre et jusqu'à quand?» (IE-38)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

A considérer la parcelle du quai des Bergues, devant l'hôtel éponyme, qui part du pont des Bergues et court jusqu'à celui du Mont-Blanc, force est de constater qu'elle est devenue un parking privé pour les clients de l'hôtel mentionné.

Jusqu'à 20 voitures y stationnent certains jours dans le mépris et l'indifférence absolus.

Est-ce là l'expression d'une politique tendant à exprimer aux citoyens que devant la loi il existe des mesures différentes en fonction de l'épaisseur financière du délinquant?

Quand donc le Conseil administratif prendra-t-il des mesures pour empêcher ou à tout le moins sanctionner ce parking sauvage?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de l'interpellation écrite IE-38: «Hôtel des Bergues, des privilèges à quel titre et jusqu'à quand?» demande au Conseil administratif de prendre des mesures pour empêcher et/ou sanctionner le «parking sauvage» devant l'Hôtel des Bergues.

A titre liminaire, il sied de préciser que le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) est intervenu à plusieurs reprises auprès de la direction de l'Hôtel des Bergues, afin que leurs employés et clients respectent la loi fédérale sur la circulation routière (LCR).

Par ailleurs, lorsque des abus manifestes ont été constatés, ils ont été sanctionnés.

En règle générale, les employés de l'Hôtel des Bergues stationnent les véhicules de leurs clients ne s'arrêtant que quelques minutes/heures dans leur établissement, sur les cases payantes situées à proximité de l'hôtel.

Les voitures des clients séjournant plusieurs jours à l'hôtel sont stationnées dans un parking privé loué par l'Hôtel des Bergues.

---

[1] Annoncée, 277.

La situation décrite par l'auteur de l'interpellation devrait disparaître, ou tout au moins s'améliorer sensiblement au terme des travaux de réaménagement du quai des Bergues, le tronçon situé au droit de l'hôtel éponyme étant destiné à devenir une zone de rencontre, à priorité piétonne.

Ainsi, l'aménagement prévu a pour vocation de supprimer toute possibilité de se garer sur le quai, côté lac, afin de rendre aux piétons la jouissance de ce lieu d'exception.

Pour répondre aux besoins d'exploitation de l'Hôtel des Bergues, une tolérance sera toutefois acceptée concernant neuf places en statut de «dépose-minute», situées en épi et en créneau immédiatement devant l'Hôtel, le long de la façade d'entrée.

Si ce compromis ne devait pas être respecté, les agent-e-s de la police municipale (APM) procéderont à la verbalisation des véhicules en infraction.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *Rémy Pagani*

22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Pierre Gauthier: «Compensation des places de parc supprimées en surface en cas de travaux de longue durée» (IE-42)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Des travaux de voirie et de génie civil importants dont la durée est estimée à quatorze mois ont commencé début juin 2017 dans les rues du Vuache, de Malatrex et Voltaire, toutes trois sises sur le territoire de la Ville de Genève.

Les riverains détenteurs de macarons de stationnement, déjà achetés pour l'année en cours, ont en conséquence vu l'offre de places de parc en surface diminuée drastiquement sans qu'aucune compensation ne leur soit proposée.

Ces riverains se sont adressés – sans succès jusqu'à ce jour – au service de la Ville de Genève qui coordonne ces travaux. Ce service municipal leur a suggéré d'intervenir soit auprès de la Direction générale des transports soit directement auprès de la Fondation des parkings. N'ayant pas l'habitude des contacts avec l'administration, ces riverains m'ont sollicité pour intervenir auprès de vous.

[1] Annoncée, 1243.

Ma question se décline donc en plusieurs sous-questions que je vous remercie d'avance de bien vouloir étudier.

1. Pourriez-vous intervenir auprès de la Fondation des parkings afin que cette dernière propose aux habitants des solutions transitoires de parking vu que l'offre des places de parc dans la zone de travaux a diminué drastiquement et que cette situation de pénurie va durer environ quatorze mois?

2. Notamment, pourriez-vous inciter la Fondation des parkings afin que les riverains puissent accéder aux parkings de surface ou en ouvrage au sein ou proches des zones touchées (soit les parkings Tilleuls, Seujet, Turrettini ou les places en surface des écoles Nicolas-Bouvier, Necker, HEAD-Vuache, collège Voltaire, Hepia)?

3. Pour éviter de tels inconvénients aux riverains de travaux de voirie importants, ne serait-il pas nécessaire de mettre en place plusieurs mesures avant le début des chantiers?
   - Informer les riverains sur la nature et la durée du chantier avant le début de celui-ci.
   - Intervenir auprès des services compétents de l'Etat pour que les riverains puissent accéder à prix réduit aux parkings en ouvrage ou en surface de la zone touchée durant la durée des travaux.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'une manière générale, dans le cadre des travaux d'utilité publique que la Ville de Genève réalise sur son domaine public, les démarches utiles sont entreprises de manière systématique en vue, d'une part, de modifier le moins possible les conditions de stationnement et de circulation et, d'autre part, de raccourcir la durée d'intervention autant que possible. Cela a particulièrement été le cas dans le cadre des travaux sis rue du Vuache, rue de Malatrex et rue Voltaire.

Ainsi, pour chaque chantier, des discussions ont lieu avec la Direction générale des transports (DGT), autorité compétente en la matière. Puis des mesures d'information aux riverains sont mises en œuvre préalablement au démarrage des travaux.

Concernant des solutions transitoires de stationnement à proximité des chantiers, le département des constructions et de l'aménagement (DCA) a contacté la Fondation des parkings afin d'étudier avec elle les modalités précises d'une offre transitoire complémentaire de places de parc, pendant la durée de ceux-ci. La Fondation des parkings, dont le département de tutelle est le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), nous a rappelé être

liée à ce dernier par un contrat de prestations ne permettant pas de donner une suite favorable à une telle requête.

S'agissant de l'utilisation de parkings en ouvrage, seul celui réalisé récemment à la Jonction, sur le site de l'ancienne usine à gaz, est organisé de manière à permettre à des titulaires du macaron de la zone concernée un stationnement en ouvrage à prix préférentiel. La Fondation des parkings envisage de développer ce type d'offre à l'avenir. Toutefois, cette mesure ne concerne pas pour l'instant les parkings mentionnés dans cette interpellation, les bénéficiaires de macaron souhaitant stationner dans l'un d'eux devant s'acquitter du tarif normal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *Rémy Pagani*

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 novembre 2016 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Virginie Studemann: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde» (M-1261)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le 4 novembre 2016, le gouvernement turc a interpellé Selahattin Demirtas et Figen Yüksekdag, les coprésidents du Parti démocratique des peuples (HDP), ainsi que neuf autres élus de ce parti. Principal parti d'opposition en Turquie, le HDP est le seul à défendre les droits des Kurdes et des Arméniens. Il incarne également la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, pour le respect des minorités et contre toutes les formes de discrimination. Muselé par le pouvoir, le HDP a annoncé le 6 novembre dernier se retirer de toute activité au parlement pour protester contre un niveau de répression sans précédent.

Ces arrestations d'élus kurdes surviennent dans un contexte de purges généralisées visant les opposants au gouvernement, à la faveur de l'état d'urgence instauré après la tentative de coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016.

Les arrestations de centaines de journalistes et la fermeture de 160 médias notamment (des chaînes kurdes) mettent en péril les libertés d'expression et de

[1] «Mémorial 174e année»: Développée, 4793.

la presse. Ces atteintes compromettent la démocratie parlementaire en Turquie et exacerbent la situation déjà très tendue dans le Kurdistan turc, au risque d'une guerre franchement déclarée entre Turcs et Kurdes.

Genève, siège des Nations unies et du Conseil des droits de l'homme, ne peut pas rester silencieuse face à de telles dérives.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'agir par toutes les voies utiles pour obtenir le respect des droits humains et des droits démocratiques en Turquie et la libération immédiate des personnes démocratiquement élues et arbitrairement détenues, dont les deux maires de Diyarbakir, de Figen Yüksekdag, députée et de Selahattin Demirtas, député, coprésidents du parti HDP, ainsi que de tous les élus nationaux, régionaux et locaux actuellement détenus eux aussi pour des raisons politiques;
– d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin que la Suisse condamne clairement la répression policière et politique systématique exercée par le gouvernement turc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les signataires de cette motion demandent au Conseil administratif d'intervenir pour obtenir la libération de maires et député-e-s arrêtés en novembre 2016, et d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il condamne la répression exercée par le gouvernement turc.

Le Conseil administratif est sensible à la problématique soulevée par cette motion. Il rappelle l'engagement de la Ville pour la protection des droits humains et son attachement sans faille à la primauté du droit, à l'ordre démocratique et la défense de la liberté d'expression.

S'agissant de la situation qui prévaut en Turquie, le Conseil administratif est conscient du contexte particulièrement délicat dans lequel se situe ce pays, du fait notamment de sa frontière commune avec la Syrie et l'Irak, pays traversés depuis plusieurs années par des guerres civiles meurtrières.

Cette proximité de la Turquie avec des voisins en guerre a eu pour conséquence que le pays a vu affluer, et héberge, des centaines de milliers de réfugiés notamment syriens. La Turquie a vu par ailleurs une recrudescence des attentats frappant la population civile.

Rappelons aussi que le pays a subi une tentative de coup d'Etat en juillet 2016.

Par principe, le Conseil administratif ne saurait approuver la prise de pouvoir ou la déstabilisation des institutions démocratiques par des forces armées.

Il suit toutefois avec attention les suites de cette tentative de putsch, qui s'est traduite par une vague d'arrestations ou de mises à l'écart de la vie publique qui a affecté des dizaines de milliers de ressortissants turcs.

Dès lors, le Conseil administratif souscrit aux prises de position du Conseil fédéral eu égard aux développements de la situation politique en Turquie et s'associe à la Confédération pour enjoindre au gouvernement en place de respecter les libertés fondamentales, les principes de l'Etat de droit et ses obligations internationales.

Le 26 juillet 2017, nous avons fait parvenir une lettre à M. Ilhan Saygili, de l'ambassade de la République de Turquie, soutenant dans son intégralité le contenu de la résolution du Conseil municipal et sollicitant la libération immédiate de M. Taner Kiliç, ainsi que l'abandon de toutes les charges retenues contre ce dernier. Nous lui demandions également de nous accorder un entretien afin de prendre connaissance des charges retenues contre M. Taner Kiliç ainsi que des raisons qui ont poussé son pays à l'arrêter. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse. Enfin, nous lui précisions que notre Conseil était spécialement attentif aux dernières évolutions de la situation des défenseurs des droits humains dans le monde et reconnaissait l'importance du travail mené par Amnesty International, et nous invitions la Turquie à annuler la suspension de la convention européenne des droits de l'homme et à garantir le respect des droits humains sur tout son territoire.

De par sa longue tradition d'accueil d'organisations internationales engagées dans la diplomatie multilatérale, la Ville de Genève rappelle également l'importance du maintien du dialogue en gardant ouverts tous les canaux de communication.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *Rémy Pagani*

M. Pascal Holenweg (S). J'interviens pour remercier le Conseil administratif de sa réponse et rappeler quand même que la situation des libertés et des droits fondamentaux en Turquie ne cesse de se dégrader – d'autant plus que la Turquie s'est lancée dans une aventure militaire en Syrie contre les Kurdes, en instrumentalisant des milices islamistes qui commettent des exactions assez innommables avec une prédilection pour le faire contre les combattantes kurdes, doublement coupables d'être Kurdes et d'être femmes.

24. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

25. Interpellations.

Néant.

26. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre assiduité à cette séance et je vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation 5570

2. Communications du Conseil administratif 5570

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5570

4. Election d'un représentant du Parti démocrate-chrétien pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) en remplacement de M. Léonard Montavon, démissionnaire (statuts de la fondation, art.13) (RCM, art.130, lettre B) 5572

5. Motion du 17 mai 2017 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Pascal Spuhler: «Pour des vide-greniers ouverts, respectueux des règles et réservés aux habitants de la Ville de Genève!» (M-1301) 5573

6. Pétitions. 5574

7. Questions orales 5574

8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 300 000 francs prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) (D-30.58). 5610

9. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1286) 5612

10. Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes d'aspirants sapeurs-pompiers professionnels et aspirantes sapeuses-pompières

professionnelles pour l'école de formation du 1er septembre 2018 (PR-1287) 5674

11. Proposition du Conseil administratif du 7 février 2018 en vue:
– du bouclement du crédit de 800 000 francs destiné à l'étude de rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13 (PR-939 votée le 15 octobre 2012), sans demande de crédit complémentaire;
– de l'ouverture d'un nouveau crédit de 1 077 000 francs destiné aux études d'aménagement et de rénovations intérieures du centre funéraire de Saint-Georges, situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais (PR-1288) 5679

12. Interpellation orale du 7 février 2018 de M. Daniel Sormanni: «BGE veut-il dire «Belgique/Genève retour à la case départ»?» (IO-275) . . . 5687

13. Projet de délibération du 6 février 2018 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Alain de Kalbermatten, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Daniel Sormanni et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal (RCM): composition du bureau du Conseil municipal» (PRD-167) 5696

14. Projet de délibération du 7 février 2018 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Helena Rigotti, Pierre Scherb et Adrien Genecand: «Pour une Utilisation Souple du plan d'utilisation du sol (PUS)» (PRD-168) 5697

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 avril 2017 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Gazi Sahin, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg et Ariane Arlotti: «A quand la réintégration d'un délégué syndical de la commission du personnel licencié abusivement?» (IE-35) 5699

16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307) 5700

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 mars 2015 de M. Grégoire Carasso: «Murs de grimpe à la Queue-d'Arve» (QE-425) 5702

18. Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 novembre 2017 de Mme et MM. Vincent Subilia, Olivier Wasmer, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Pierre Gauthier et Alia Chaker Mangeat: «Tragédie au Grand Théâtre! Qui épongera l'inondation?» (M-1323) 5704

19. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Stéphane Guex: «Maison internationale des associations et responsabilités de la Ville» (IE-53) 5708

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 5 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Poste de chargée du mécénat au Musée d'art et d'histoire» (QE-470) 5709

21. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M. Stéphane Guex: «Hôtel des Bergues, des privilèges à quel titre et jusqu'à quand?» (IE-38) 5712

22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 juin 2017 de M. Pierre Gauthier: «Compensation des places de parc supprimées en surface en cas de travaux de longue durée» (IE-42) 5713

23. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 novembre 2016 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Virginie Studemann: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde» (M-1261) 5715

24. Propositions des conseillers municipaux 5718

25. Interpellations 5718

26. Questions écrites 5718

Le mémorialiste:
Ramzi Touma